

MÉMOIRES  
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
DU MIDI DE LA FRANCE



Tome LXXIX - 2019

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE



## BULLETIN DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2018-2019

établi par  
Patrice CABAU, Anne-Laure NAPOLÉONE et Maurice SCHELLÈS

### SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Scellès, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligré, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Cazes, Fournié, Haruna-Czaplicki, Jaoul, Watin-Grandchamp, MM. Balty, Catalo, Cazes, Garrigou Grandchamp, Lassure, Macé, Sournia, Stouffs, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Balty, Bossoutrot-Rebière, Czerniak, MM. Darles, Marquebielle, Penent, Rebière, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mmes Galés, Lamazou-Duplan et Vallée-Roche, MM. Peyrusse et Tollon.

Invités : Mme Marie-Lys de Castelbajac, restauratrice, M. Lacoste, chef de l'entreprise de restauration LACOSTE 32.

La Société accueille chaleureusement Benjamin Marquebielle, élu membre correspondant en juin dernier et qui prend séance ce soir.

La Présidente rappelle qu'une séance foraine se tiendra le samedi 13 octobre à Lagrasse sous la direction de Julien Foltran et de Nelly Poushomis, et elle invite la Compagnie à s'y rendre.

Puis elle rend compte des courriers reçus par la Société pendant les vacances. Notre attention est retenue par une lettre envoyée par M. Frédéric Neupont au sujet du ravalement des façades de l'ancien collège de Foix. Maurice Scellès fait remarquer qu'en la matière les modes se suivent et ne se ressemblent pas : on laissait les appareils à nu et désormais les façades sont enduites. Le problème est de savoir si l'enduit est de bonne qualité et si la façade a fait l'objet d'une étude avant d'être recouverte. Quitterie Cazes propose d'insister auprès des Services de Toulouse Métropole pour qu'une couverture photographique ou une analyse de bâti soit réalisée avant la pose des enduits.

Un courrier de la **Mairie de Toulouse invite les associations** du Patrimoine à se rendre à une réunion ayant pour objet **l'élaboration du « secteur sauvegardé »** de la ville. La Présidente précise que les membres du Bureau sont partagés quant à l'opportunité de se rendre à cette réunion. L'affaire de Saint-Sernin a bien montré, rappelle Maurice Scellès, que les décisions étaient prises avant les consultations, et il ajoute que notre Société risquerait de servir de caution à son corps défendant. Quitterie Cazes propose de néanmoins s'y rendre car, parmi les associations sollicitées, seule la Société Archéologique peut rappeler ce qu'il faut faire dans le cadre d'un « secteur sauvegardé » (qualité de l'enquête, étude de bâti, etc.). Pierre Garrigou Grandchamp insiste sur le fait que toutes les associations sont confrontées au même problème et que leur rôle est de répéter, insister et s'opposer si nécessaire. Guy Ahlsell de Toulza rappelle les contextes des affaires de Saint-Sernin et de l'Unesco ; le cadre de l'élaboration du « secteur sauvegardé » est selon lui différent. Il précise en outre qu'il nous sera difficile de contester après coup si nous ne répondons pas à cette invitation. Il faut donc participer à cette réunion et voir s'il est possible de faire front commun avec les autres associations, quitte à signifier notre désaccord le cas échéant, et partir. Dominique Watin-Grandchamp signale qu'il n'y a pas de compte rendu de ces réunions. La Compagnie se met donc d'accord pour l'élaboration d'un courrier adressé à la Mairie lui précisant que Guy Ahlsell de Toulza se rendra à la réunion à condition que la Société Archéologique puisse faire des comptes rendus qui seront publiés dans nos *Mémoires*. Le vote obtient l'unanimité, sauf deux abstentions.

La Présidente nous invite à consulter notre site Internet, où la liste des lauréats de la Société Archéologique depuis 1990, établie par Vincent Geneviève, a été publiée. Nous pourrions également y voir bientôt le travail effectué sous la direction

de Christian Péligré pour notre bibliothèque. En effet, le catalogue a été repris avec un nouveau logiciel ; la saisie des ouvrages est en cours, mais il sera possible d'avoir accès à 4 000 documents à partir du mois de décembre. Par ailleurs, notre bibliothèque s'enrichit de deux ouvrages : le premier est un don de Pierre Garrigou Grandchamp s'intitulant *Archéologie de l'espace urbain*, édité par l'Université de Tours ; le second, *Al servei de l'altar : tresors d'orfebreria de les esglésies catalanes (segles IX-XIII)*, 2018, 589 p., nous est offert par son auteur, Lourdes de San José i Llongueras.

Enfin, la Présidente annonce la candidature de Mme Valérie Dumoulin comme membre correspondant de notre Société.

Elle donne ensuite la parole à Virginie Czerniak pour sa communication : *Nouveau regard sur les peintures du croisillon nord de Saint-Sernin*, publiée dans ce volume (t. LXXIX, 2019) de nos *Mémoires* :

La basilique Saint-Sernin de Toulouse conserve quelques témoignages épars de sa décoration picturale médiévale au nombre desquels figure la composition sise dans la première travée occidentale du croisillon nord. Développée sur l'ensemble de la travée – mur, voûte et arcs – la peinture propose un programme iconographique riche et cohérent qui fut analysé par Marcel Durliat à l'heure de sa mise au jour. Cette lecture, ainsi que l'appréciation des données stylistiques, peuvent être aujourd'hui affinées à la faveur de comparaisons avec d'autres ensembles peints relevant de la sphère pontificale.

Émilie Nadal remercie notre consœur de nous avoir permis de redécouvrir les peintures du bras nord du transept de Saint-Sernin et, surtout, de nous avoir fait connaître le fragment magnifiquement conservé trouvé à Saint-Géraud d'Aurillac. Virginie Czerniak précise que ce dernier fragment a fait l'objet d'analyses. Ainsi sait-on qu'il a été peint selon la technique du *mezzofresco*, peut-être utilisée également à Saint-Sernin. Elle note qu'il ne s'agit probablement pas du même atelier et pense qu'il faudrait étudier de plus près les liens qui ont pu exister entre les deux édifices. Elle ajoute enfin qu'il reste difficile de dire si les deux programmes étaient identiques, même s'il apparaît clairement que les modèles sont communs.

Quitterie Cazes reprend l'hypothèse de notre consœur, associant l'iconographie du décor peint du bras de transept nord de Saint-Sernin à la cérémonie du baptême. Elle note qu'à la suite se trouvent les représentations de la Passion et de la Crucifixion. Émilie Nadal reprend également un détail du monde infernal décrit par Mme Czerniak : le chapeau qui lui fait penser à celui des papes en enfer dans l'iconographie des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Dominique Watin-Grandchamp signale enfin qu'il faut tenir compte de la cohérence globale de l'iconographie.

Jean-Louis Rebière annonce que les restaurations de ces peintures vont bientôt commencer.

Dans le cadre des questions diverses, la parole est donnée ensuite à Marie-Lys de Castelbajac, restauratrice en charge du **prochain nettoyage des peintures du bras nord du transept de Saint-Sernin**, pour la présentation de quelques aspects techniques et iconographiques du décor en question. Émilie Nadal remercie la restauratrice et demande si des analyses des pigments ont été effectuées. Marie-Lys de Castelbajac répond par l'affirmative et précise que les résultats ont montré l'utilisation d'ocre et d'aérinite provenant des Pyrénées pour les teintes bleues ; aucun pigment extraordinaire ou de provenance lointaine n'a été trouvé. À la demande de Jean-Marc Stouffs d'avoir des informations concernant les résines qui recouvrent les peintures, la restauratrice répond qu'elle n'a rien trouvé. Il l'interroge encore sur l'existence d'archives sur les restaurations anciennes. Aucun document n'existe, mais Marie-Lys de Castelbajac a pu noter l'utilisation de néoprène. Jean-Marc Stouffs voudrait avoir des précisions sur les opérations qui vont être effectuées et demande si ces résines vont être allégées ou supprimées et si des essais ont été effectués. La restauratrice précise que des essais ont été faits avec différents solvants et que le plus probant est un mélange à base d'acétone. Jean-Marc Stouffs demande enfin quels sont les objectifs de cette restauration. Il lui est répondu qu'il s'agit d'alléger les fixatifs qui ont des effets négatifs sur la lecture de l'œuvre. Les coulures de néoprène ne peuvent être enlevées. Il ne sera pas fait de consolidation. Quelques retouches et rebouchages sont envisagés avec des tons et des matériaux différents puisque toutes les retouches anciennes ont viré. Le principe retenu est celui d'alléger ces retouches et de les remplacer par des glacis d'aquarelle et des enduits de tons neutres pour les grandes lacunes, ce qui permettra une meilleure lisibilité.

Quitterie Cazes rappelle que les restaurations des peintures effectuées par Pierre Bellin en 1974 ont été faites dans l'urgence : il a travaillé derrière les ouvriers, dans la précipitation. Il apparaît clairement que, sans son intervention, ce décor n'existerait plus. Daniel Cazes ajoute que personne n'imaginait à l'époque trouver des peintures. Le projet des travaux effectués en 1973 était simplement de décaper les murs dans tout l'édifice.

#### SÉANCE FORAINE DU 13 OCTOBRE 2018 À LAGRASSE

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-Adjointe ; Mmes Czerniak, Pousthomis-Dalle, Vallée-Roche, MM. Boudartchouk, Testard, membres titulaires ; MM. Foltran, Pousthomis, membres correspondants.



LAGRASSE (AUDE). Vue du site depuis l'Est. *Cl. J. Foltran.*

La Présidente remercie chaleureusement M. Germain San Pablo d'avoir bien voulu se déplacer pour nous ouvrir la Maison du Patrimoine, en ce jour de fermeture au public, pour que notre Compagnie puisse s'y retrouver.

Notre confrère Julien Foltran commence ici la visite, dans le hall de la Maison du Patrimoine, bénéficiant de panneaux illustrés de plans pour nous faire une présentation historique du Bourg. Les premières sources disponibles datant du XIII<sup>e</sup> siècle, une description de l'agglomération n'est donc possible que pour la période de la fin du Moyen Âge. Celle-ci montre un plan orthonormé caractéristique des villes neuves mais aucun texte ne vient confirmer une éventuelle création. Le bourg de Lagrasse a la particularité d'être séparé de l'abbaye par la rivière de l'Orbieu. La présence d'une église paroissiale ancienne près de l'abbaye laisse penser qu'une première agglomération a pu s'installer sur la rive gauche. L'église actuelle située dans le bourg, sur la rive droite, a visiblement été implantée dans un parcellaire déjà densément bâti. Les textes évoquent le projet de sa construction entre 1359 et 1398, et la nécessité pour ce faire de détruire deux îlots. Les contraintes de cette implantation obligèrent par ailleurs les constructeurs à disposer le chevet au Sud.

La Maison du Patrimoine, située sur le flanc de l'église, servait de presbytère depuis au moins le XVII<sup>e</sup> siècle. Les écus armoriés peints sur les plafonds indiquent que la construction date du XV<sup>e</sup> siècle ; celle-ci fut amputée d'un tiers de sa surface bâtie pour créer une cour. Il a pu être vérifié cependant que trois parcelles furent réunies pour bâtir l'édifice au XV<sup>e</sup> siècle.

Nous passons dans la première salle de la Maison du Patrimoine où sont exposées des poutres peintes provenant de la maison de la rue des Cancans, demeure de Béranger Mage, Viguier de l'Abbé. Ces planches trouvées en remploi dans les combles ont été récupérées par la Mairie. Huit d'entre elles ont été restaurées par notre confrère Jean-Marc Stouffs (voir reproductions dans *M.S.A.M.F.*, t. LXXV, 2015, p. 214-215). Gauthier Langlois a pu étudier et dater ces poutres de 1278-1279 à partir des écus représentés (voir article dans *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, Supplément numérique au t. XCVI, 2016, Gauthier Langlois, Julien Foltran, Jean-Pierre Sarret, « La maison de Béranger Mage, Viguier de Lagrasse au XIII<sup>e</sup> siècle et son plafond peint armorié »). La présence d'un écu du roi de Navarre date en effet le décor d'après 1264 confirme Patrice Cabau. Dans cette pièce sont également présentés deux closoirs trouvés dans une maison située près du pont. Le hall d'entrée de la Maison du Patrimoine est couvert d'un plafond peint, qui date donc du XV<sup>e</sup> siècle, sur lequel



LAGRASSE, MAISON DU PATRIMOINE. Planches restaurées provenant d'un plafond peint de la rue des Cancans. Cl. J. Foltran.



LAGRASSE (AUDE). Maisons de la place de la Halle et de la rue de l'Église. Cl. J. Foltran.

apparaissent les trois ancolies constituant les armes du propriétaire. Ici sont exposées des séries de closoirs du XVI<sup>e</sup> siècle provenant d'une maison située sur la place de la Halle. Ils représentent de nombreux portraits et des marques de marchands. Dans la pièce suivante sont exposés des solives et d'autres éléments du plafond provenant de l'hôtel des Carcassonne à Montpellier. Une restitution grandeur nature de ce décor, et de celui qui recouvrait les murs, est également proposée à partir du dessin qu'avait effectué notre confrère Bernard Sournia alors qu'il travaillait à l'étude de cet édifice.

Julien Foltran nous propose ensuite de visiter les deux pièces de l'étage supérieur de la maison, qui ne sont pas ouvertes au public mais qui conservent également des plafonds décorés. La première pièce montre un plafond à caissons où sont encore reproduites les armes du propriétaire. Le thème du carnaval semble avoir été choisi ici pour décorer les closoirs. La partie supérieure de ceux-ci disparaît derrière les couvre-joints, ainsi qu'une partie du décor peint. Julien Foltran se demande si le montage du plafond a été fait de façon maladroit ou si l'on a ici la preuve d'un remontage du plafond. Olivier Testard opte pour la seconde hypothèse car dans le premier cas, selon lui, les artisans auraient pu « tricher » pour que le décor des closoirs reste entièrement visible. La seconde pièce montre un plafond à la française simple, dont les poutres et les closoirs sont décorés de scènes truculentes. Ces derniers étant également coupés en haut, on en déduit que ce plafond fut également remonté. Bernard Pousthomis signale qu'il n'a pas été possible d'associer ces décors à des peintures murales puisqu'aucun vestige d'enduit peint n'a été trouvé.

Nous nous dirigeons ensuite sur la place de la Halle, entourée de maisons dont certaines conservent encore des plafonds peints.

### SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2018

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Scellès, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligré, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Cassagnes-Brouquet, Cazes, Fournié, Haruna-Czaplicki, MM. Cazes, Garland, Garrigou Grandchamp, Lassure, Macé, Peyrusse, Sournia, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Czerniak, Sénard, MM. Barral i Altet, Pousthomis, membres correspondants.

Excusés : Mmes Merlet-Bagnérès et Watin-Grandchamp, MM. Julien et Tollon.

Invités : Mme Catherine Réty, professeur en classes préparatoires au lycée Pierre-de-Fermat, Mme Oriane Pilloix et M. Émeric Rigault, doctorants en Histoire de l'Art à l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès.

La Présidente souhaite la bienvenue à notre nouveau confrère Xavier Barral i Altet et aux invités de cette séance, avant de demander lecture des deux derniers procès-verbaux de l'année académique précédente ; ceux-ci sont adoptés par l'assemblée. Maurice Scellès précise que le compte rendu de la séance foraine de Minerve a été mis en ligne dès cet été, de façon à soutenir sans tarder l'action de notre consœur Marie Vallée-Roche, et celle de la Mairie de Quarante, qui œuvrent en faveur de la reconnaissance de l'intérêt patrimonial des deux sites.

L'assemblée se réjouit d'apprendre que l'Académie des sciences et arts de Carcassonne s'est enfin dotée d'un nouveau logo.

Énumérant les courriers adressés à notre Société, la Présidente nous donne lecture d'une lettre de remerciement de l'Association de sauvegarde de l'abbaye de Grandselve et de son Président, M. Patrick Froidure. Nous projetons d'organiser une séance foraine sur ce site au printemps prochain. Émilie Nadal annonce également que deux de nos invités, Oriane Pilloix et Émeric Rigault, ont envoyé une lettre de candidature pour devenir membres correspondants de notre Société.

Puis elle présente plusieurs ouvrages donnés à notre Bibliothèque :

- cinq volumes sur Saint-Bertrand-de-Comminges (don de Jean-Louis Rebière) ;
- *Les Grandes Heures de Rabastens* (don de Guy Ahlsell de Toulza) ;
- *La céramique dans le territoire industriel de Martres-Tolosane à partir du XVI<sup>e</sup> siècle* (don de Stéphane Piques) ;
- *L'abbaye de Lagrasse. Art, archéologie et histoire* (don de Nelly Pousthomis).

Émilie Nadal donne la parole à Xavier Barral i Altet pour une communication intitulée *La translation d'une relique de saint Bertrand à Saint-Bertrand-de-Comminges en septembre 1733 : ce qu'elle nous apprend sur le Moyen Âge*.

La Présidente remercie notre confrère et lui demande quelle est la part de mythe dans le texte qu'il nous a présenté. Xavier Barral i Altet répond qu'il le croit parfaitement fidèle, car les justifications apportées sont nombreuses. La longueur du récit de la translation, plus de cent pages, en fait un texte précis dans lequel sont rapportés les noms de tous les témoins. En rappelant l'ouverture des châsses-reliquaires de Saint-Sernin, Michelle Fournié ajoute que ce type de cérémonie peut aussi être vécu de nos jours. Si on devine le Moyen Âge à partir de ce texte du XVIII<sup>e</sup> siècle, demande Louis Peyrusse, quelle est la part de chacune de ces deux époques ? Le conférencier répond que le choix qu'il a fait de ce texte a été guidé par les

fortes ressemblances qu'il y a reconnues avec ceux du Moyen Âge et qui dénotent une grande continuité. Jean-Michel Lassure évoque le site proche de L'Isle-Jourdain par où sont passées les reliques ; il précise que les vestiges d'une église romane y ont été trouvés, mais que le résultat des fouilles n'a malheureusement pas été publié.

Pour aller dans le sens de cette histoire immobile dont ce texte semble être un témoignage, Daniel Cazes évoque la matérialité de ces cérémonies en se référant aux trésors des églises. Prenant l'exemple de celui que conservait Saint-Sernin, il regrette que l'oubli ait engendré l'abandon ou la disparition de nombreux objets durant une période que l'on peut situer entre 1880 et 1970. Xavier-Barral i Altet confirme le fait en évoquant le cas de la cathédrale du Puy-en-Velay.

Maurice Scellès demande des précisions sur le contexte de la publication du livre contenant ce texte, mais notre confrère avoue ne pas s'être penché sur la question. Emmanuel Garland fait observer que, la cité de Saint-Bertrand-de-Comminges ayant perdu son lustre au XVIII<sup>e</sup> siècle, seul le culte de saint Bertrand pouvait maintenir les chanoines en place : c'est dans ce contexte qu'il faut sans doute imaginer la publication de ce livre. Patrice Cabau évoque le temps long et les témoignages sur le culte des reliques, qui paraît attesté dans la région de Saint-Bertrand-de-Comminges dès le IV<sup>e</sup> siècle. Xavier-Barral i Altet ne pense pas qu'il y ait eu là des particularités locales : on relève que cela se passait partout de la même façon.

La Présidente donne la parole à Guy Ahlsell de Toulza, qui nous annonce, au titre des questions diverses, l'achat par l'Union des Académies d'un **portrait** de capitoul en pied : il s'agit d'**Étienne Besset, capitoul en 1645, peint par Antoine Durand** sur une toile de 2,02 m x 1,13 m. Il nous présente ensuite des armoiries de la ville de Toulouse, peintes au XVII<sup>e</sup> siècle sur une planche qui a dû faire partie d'un décor de fête ou de cérémonie. Les deux peintures ont été acquises à Clermont-Ferrand.

#### SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2018

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligray, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Haruna-Czaplicki, Jaoul, Merlet-Bagnéris, Pradalier-Schlumberger, Watin-Grandchamp, MM. Cazes, Julien, Peyrusse, Sournia, Tollon, membres titulaires ; Mmes Jiménez, Joy, Vène, MM. Marquebielle, Penent, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : M. Scellès, Directeur, Mmes Balty, Czerniak, Queixalós et Sénard, MM. Balty, Garland, Garrigou Grandchamp, Macé et Surmonne.

La Présidente ouvre la séance en donnant lecture d'un courrier de Mme Annette Laigneau, qui répond à celui que nous avons envoyé au sujet des **réunions du « Secteur sauvegardé » de Toulouse**. Celle-ci évoque divers articles du code du Patrimoine et de l'Urbanisme et s'appuie sur le règlement intérieur, qui « exclut la possibilité de divulguer les éléments vus et abordés durant les commissions ». À ce titre, il ne nous sera pas possible de diffuser de comptes rendus de ces réunions comme nous l'avions demandé. Il est donc décidé que Guy Ahlsell de Toulza se rendra tout de même aux réunions et qu'un compte rendu sera noté dans la partie non publiée des procès-verbaux de nos séances.

Il est question ensuite d'un courrier du Président du Conseil départemental nous alertant à propos d'un projet de fusion du Département et de Toulouse Métropole qui risquerait d'avoir des conséquences sur les subventions allouées aux associations. Il nous invite donc à nous manifester contre ce projet. Guy Ahlsell de Toulza fait remarquer que l'opposition entre le Président du Conseil départemental et le Maire de Toulouse est connue de tous et qu'en principe, suite à l'accord que nous avons signé en 1987 permettant au département de disposer de nos collections pour le Musée de Saint-Bertrand-de-Comminges contre le financement de 100 pages de nos *Mémoires*, les risques restent limités. Louis Peyrusse nous met en garde contre les rentes perpétuelles, dont de nombreux exemples pourraient montrer qu'elles ne le sont jamais.

Revenant sur le courrier adressé par la Mairie, Daniel Cazes se dit choqué par cette réponse et aimerait bien vérifier la teneur de tous les articles invoqués par Mme Laigneau. Il dit avoir participé en effet à de nombreuses réunions faisant l'objet de procès-verbaux très précis, tenant compte des désaccords éventuels des participants, ce qui ne semble plus être le cas aujourd'hui. Louis Peyrusse propose alors de consulter nos voisins de l'Académie de législation au sujet des articles évoqués. Guy Ahlsell de Toulza propose plutôt d'attendre dans un premier temps de voir ce que les réunions réserveront aux participants invités.

La parole est donnée à la Secrétaire-adjointe pour la lecture des procès-verbaux des deux premières séances. Ceux-ci sont adoptés après ajout de quelques précisions.

Bernard Sournia donne lecture de son rapport sur la candidature de Mme Valérie Dumoulin au titre de membre correspondant. Il est procédé au vote : Mme Valérie Dumoulin est élue membre correspondant de notre Société.

Émilie Nadal donne alors la parole à notre confrère Jean Penent pour une communication sur *Les fantômes de la Renaissance toulousaine*, publiée dans ce volume (t. LXXIX, 2019) de nos *Mémoires* :

Des peintures à jamais perdues des artistes des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, ont été conservées quelques traces, à travers de modestes mais précieuses reproductions que nous allons découvrir ou redécouvrir. Elles ont été réalisées par Jean Chalette, Hilaire Pader, Jean-Pierre et Antoine Rivalz...

En remerciant le conférencier, la Présidente note que les fantômes qu'il évoque sont heureusement bien évocateurs. Dominique Watin-Grandchamp fait remarquer que l'on doit à Bernadette Suau d'avoir fait racheter par les Amis des Archives départementales un certain nombre de miniatures disparues des *Annales*, actuellement conservées aux Archives municipales. Par ailleurs, concernant les peintures de Saint-Sernin, elle avoue ne pas être convaincue par l'interprétation que notre confrère donne de l'intervention du peintre Rolin et par l'affirmation que ce n'est pas Dieu le Père qui est représenté. Pascal Julien reconnaît l'importance du sujet et regrette de n'avoir pas pu, faute de place, le traiter à l'occasion de l'exposition sur la Renaissance qu'il a dirigée l'année précédente. Il annonce toutefois que ce beau sujet fait partie d'une thèse aujourd'hui en cours. L'enluminure du Musée Marmottan Monet, dont il a été question, a pu figurer dans le catalogue, mais il n'a pas été possible de la faire venir pour l'exposition, la datation dont elle est issue excluant toute possibilité de prêt. On sait par ailleurs que de nombreuses œuvres sont dispersées dans des collections particulières : tout n'a donc pas été brûlé à la Révolution. Pascal Julien met en garde le conférencier sur les confusions possibles entre les peintres Antoine de Raulin et Nicolas Rolain, piste qu'il a déjà suivie. Il revient ensuite sur l'iconographie de la voûte de Saint-Sernin et sur la question du Père sous les traits du Fils, chère à Marcel Durliat, nous renvoyant à ce qu'il a écrit sur le sujet dans sa thèse. Jean Penent répond que Renée de France, fille de Louis XII, épouse du duc de Ferrare Hercule d'Este, écrit en 1528 aux capitouls pour leur recommander le peintre « Nicolas Raulin ». Celui-ci est reçu avec honneur à Toulouse et dispensé de chef-d'œuvre en 1530 pour être admis à la maîtrise, c'est-à-dire pour obtenir le droit d'exercer son métier à Toulouse. [Il est témoin en 1531 de François Malcorra pour le chef-d'œuvre que celui-ci doit exécuter d'après un modèle : un Dieu le Père sur son trône.] En 1536, il reçoit enfin 18 écus d'or pour avoir fourni le modèle des peintures de la voûte du chœur de Saint-Sernin. Que faisons-nous de tous ces éléments ? La peinture en question présente un personnage qui possède le visage traditionnel du Christ, il est assis sur un trône, inscrit dans la mandorle, il présente le livre de la main gauche et dresse verticalement la main droite (on voit mal la position de ses doigts qui devrait indiquer à la fois sa double nature divine et humaine, et le signe de la Trinité). Il est entouré des symboles des Évangélistes. N'est-ce pas là l'image même du Christ en majesté, le Christ qui évoque en même temps la figure de Dieu le Père ? [Ce sujet complexe sera désigné dans les documents par une synecdoque : « Dieu le Père ».]

Pascal Julien précise que tout est conforme au contrat, la peinture moderne ne faisant que remplacer la peinture romane qui était à cet endroit-là et qui représentait déjà « un grand Dieu le père avec quatre évangélistes », selon une description antérieure aux travaux. De plus, on ne peut soupçonner aucune dérive d'interprétation dans la rédaction du contrat, ni lors de l'exécution des peintures, car celle-ci fut surveillée de près par les chanoines, notamment pour l'orthodoxie de l'iconographie. [Quant à la confusion entre Nicolas Rolain, reçu maître en 1530, et Antoine de Rolin, qui est payé très cher en 1536 pour affiner des dessins à Saint-Sernin, elle est impossible à faire car elle n'est pas conforme aux textes qui distinguent clairement ces deux personnages.]

Patrice Cabau intervient à propos de l'attribution à Laurent Robyn (alias Roby, Robi, Robin, ou Robini) des figures qui ornent l'ouvrage de Guillaume de Catel consacré à l'*Histoire des Comtes de Tolose*. Il y a là pour lui un raccourci assez peu exact, qu'ont accredité les assertions approximatives de divers auteurs.

Sur mandat du 10 décembre 1491, le peintre toulousain Laurent Robyn reçut 9 livres tournois *per la istoria qu'a fayta en lo libre de las istorias en lo qual libre son istoriatz totz los contes de la present villa de Tholoza*. Dans le *Livre des Histories* (devenu le premier registre des *Annales* manuscrites), sur deux feuillets en vis-à-vis, la miniature précédant la chronique de l'année capitulaire 1490-1491 illustre la généalogie (en grande partie supposée) de ces comtes, avec leurs effigies enluminées « dans un même tableau, avec l'abrégé de leur vie, écrit en caractère gothique, & en langage gascon ». Ce tableau, « un des plus précieux qui soient dans ces Registres » selon Jean Raynal en 1759, a disparu depuis l'autodafé du 10 août 1793.

Un peu avant 1600, le Président aux Enquêtes Matthieu de Chalvet (1528-1607), comme beaucoup de parlementaires grand amateur d'ouvrages anciens, fit voir au conseiller Guillaume de Catel (1560-1626) « vn ancien Liure manuscrit » contenant « les noms, & les effigies des Comtes de Tolose, avec vn sommaire, ou eloge fort petit, de ce qu'ils ont fait, & combien de temps ils ont tenu la Comté : il est en langage Tolosain ».

Jacques de Chalvet lui ayant offert l'album précédemment possédé par son grand-père, Guillaume de Catel le fit reproduire à la suite de son *Histoire*, imprimée in-folio en 1623 : *Les Comtes de Tolose. Avec leurs pourtraits tirez d'un vieux liure manuscrit Gascon*. « Les Comtes de Tolose y sont en l'ordre, & en la forme que ie les ay fait représenter ; sauf que dans l'ancien Liure les pourtraits sont illuminez de diuerses couleurs ». Les dix gravures en taille-douce, certaines signées par Huguet et d'autres par Jean Étienne Lasne, ont été mises en couleurs dans l'exemplaire de l'auteur, qui le fit relier à ses armes.

Catel assure que la série des comtes était la même dans son album que dans le registre de la maison de Ville, où leurs portraits se voyaient « en petit volume », et Germain de La Faille témoigne que le tableau des *Annales* représentait les comtes « conformes pour les habitudes [*lire habits*] au manuscrit gascon rapporté par Catel ».

Il y avait cependant une différence notable entre le tableau de Robyn peint au *Livre des Histoires* et la suite des images imprimées reproduisant la galerie des figures de l'album manuscrit : on était passé d'une page (41 cm x 27 cm) double à dix pages (34 cm x 21 cm), soit une multiplication par plus de trois de la surface utile maximale. Sauf à douter de la fidélité des œuvres d'Huguet et de Lasne, il faut concevoir que l'album qu'ils ont copié était issu d'une recombinaison des miniatures originelles.

Sur les gravures imprimées, les personnages sont mis en scène dans des décors d'architecture, les uns posés sur des socles, d'autres comme « en lévitation », ainsi que François Bordes l'a noté pour deux d'entre eux. Si leurs costumes peuvent appartenir à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les ordonnances et les ornements des arrière-plans évoquent plutôt le milieu du XVI<sup>e</sup>, moment probable de la réalisation du manuscrit publié par Catel.

[Pour Jean Penet, que les gravures aient été exécutées d'après la miniature des *Annales* ou d'une réplique « identique » présentée en album ne change rien à son propos.]

Émilie Nadal donne la parole à Magali Vène, qui nous informe qu'une **enluminure d'Antoine Olivier provenant de l'antiphonaire de Mirepoix** a été mise en vente. Il s'agit d'une Crucifixion, et son prix est très élevé (96 500 euros).

Enfin, au titre des questions diverses, Guy Ahlsell de Toulza nous montre avec de nombreuses illustrations l'avancement de l'extraordinaire **chantier de restauration du château de Bournazel (Aveyron)**. Pascal Julien partage l'enthousiasme de notre confrère, se réjouissant des nombreuses questions que pose une telle entreprise, notamment d'ordre déontologique. Il avoue cependant que certaines choses lui paraissent dérangeantes. Dans le suivi de chantier, il n'est jamais question de fouilles archéologiques, alors que de nombreuses excavations sont pratiquées. Par ailleurs, il regrette que la surveillance du chantier par l'Architecte honoraire, M. Voinchet, soit un peu lointaine. Louis Peyrusse note que les chantiers de restitution d'édifices de cette ampleur, rares en France, se pratiquent couramment en Europe centrale et en Russie. Bruno Tollon rappelle que les restaurations du château de Bournazel s'appuient sur une documentation faite de dessins et de descriptions, et sur la découverte de vestiges d'architecture comme les bases de pilastres géants. Le portail inférieur a fait par ailleurs l'objet de restaurations visibles à partir des éléments conservés en mauvais état. Pascal Julien précise que, s'agissant des réserves qu'il a exprimées, il ne tient bien sûr en aucun cas les propriétaires pour responsables ; il trouve d'ailleurs admirable de s'être lancé dans un tel projet et il a tenu à donner une place à ce monument et à sa restauration dans l'exposition sur la Renaissance. Il précise par ailleurs que tous les travaux ont été faits de façon légale sous l'égide des Monuments Historiques et que les entreprises qui y travaillent sont exemplaires.

Daniel Cazes revient sur l'aspect financier de l'entreprise : il s'agit d'un monument privé ayant reçu des subventions publiques importantes et qui aurait dû, selon lui, bénéficier de fouilles archéologiques.





CHATEAU DE BOURNAZEL (AVEYRON). Aile est, au cours des travaux de 2018, et jardin reconstitué. Cl. G. Ahlsell de Toulza.

### SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Scellès, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligré, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Cassagnes-Brouquet, Cazes, Fournié, Jaoul, Merlet-Bagnéris, Pradalier-Schlumberger, Watin-Grandchamp, MM. Balty, Cazes, Garland, Julien, Peyrusse, Surmonne, Testard, Tollon, membres titulaires ; Mmes Balty, Czerniak, MM. Laurière, Penent, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mmes Dumoulin, Haruna-Czaplicki, Queixalós, Vallée-Roche, MM. Corrochano, Garrigou Grandchamp, Macé, Marquebielle, Sourmia, Tollon.

Invité : M. Yves Faup, architecte retraité, professeur à l'École des Beaux-Arts, qui a participé avec Jean-Louis Rebière à la restauration de Saint-Étienne de Toulouse.

La séance commence avec l'annonce d'une triste nouvelle, celle du décès de Patrick Froidure. Notre Présidente invite Daniel Cazes à lui rendre hommage.

#### **Patrick Froidure (1935-2018)**

Patrick Froidure, agriculteur retraité, était l'ancien propriétaire du site et des bâtiments subsistants (surtout la porterie du XVIII<sup>e</sup> siècle) de l'**ancienne abbaye cistercienne de Grandselve** (Tarn-et-Garonne, commune de Bouillac), anciennement dans le diocèse de Toulouse. Nous lui avons récemment attribué une médaille d'argent pour son action exemplaire de sauvegarde de ce site qu'il transmet à la Communauté de communes de Verdun-sur-Garonne. Grâce à l'accord qu'il sut intelligemment conclure avec cette dernière, ce site est devenu propriété publique. Cela permettra d'amplifier l'œuvre entreprise depuis les années 60 du XX<sup>e</sup> siècle par Patrick Froidure pour mieux faire connaître cette abbaye, dont il découvrit fortuitement le pavement médiéval de l'immense église abbatiale, qu'il donna généreusement à la commune de Bouillac. Grâce au concours éclairé de trois de nos membres disparus, Michel Labrousse, Georges Costa, Mathieu Méras, et à celui de Jean-Louis Laffont, alors directeur de l'atelier de restauration des musées de Toulouse, j'avais pu aider Patrick Froidure à faire en sorte que ce pavement du XIII<sup>e</sup> siècle puisse être récupéré par dépose, restauré et mis à l'abri dans un local annexe de l'église de Bouillac.

Ensuite il s'attacha à faire revenir dans un ancien bâtiment agricole du site nombre d'éléments lapidaires et autres dispersés dans la région, qui lui furent le plus souvent donnés par leurs propriétaires, constituant ainsi, avec les éléments trouvés sur place, le fonds initial d'un musée qui s'enrichit encore constamment grâce à l'action de l'Association des Amis de Grandselve, qu'il eut aussi l'heureuse idée de fonder et dont il fut le premier président. Cette association lui survit et continue son œuvre, ouvrant régulièrement le site et le musée (qui a connu un premier aménagement avec mise aux normes grâce à la Communauté de communes et son ancien président Denis Roger) au public, dans l'attente de la réalisation d'un projet plus ambitieux, avec reprise des fouilles archéologiques. La Communauté de communes, soutenues par des subventions publiques et des aides privées, devrait maintenant le mettre en œuvre. Ainsi ce site de la plus grande abbaye cistercienne méridionale retrouvera-t-il son importance patrimoniale en Occitanie et son musée pourra-t-il enfin abriter définitivement, dans les conditions de dignité et les conditions muséographiques qui s'imposent pour de tels chefs-d'œuvre, le célèbre trésor d'orfèvrerie de Grandselve, depuis trop longtemps exilé et invisible dans la cathédrale de Montauban. Un membre de la famille de Patrick Froidure viendra recevoir en son nom, à titre posthume, en mars prochain, notre médaille bien méritée. Modeste, généreux, soucieux de culture et d'histoire, Patrick Froidure, dont les qualités humaines et d'amitié étaient également très grandes, se faisait une joie de venir la recevoir lui-même, mais son destin en a malheureusement décidé autrement et notre Société ne peut que le déplorer. Son corps repose désormais dans le petit cimetière de Bouillac, non loin de ces lieux qu'il aimait tant et auxquels il avait consacré sa vie.

Daniel CAZES

Émilie Nadal donne la parole à la Secrétaire-adjointe pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente, auquel Pascal Julien et Jean Penent désirent ajouter des détails ; cela se fera par échange de courriels.

La Présidente présente quatre ouvrages donnés par des membres à la bibliothèque de la Société :

- *Guy François, peintre caravagesque du Puy-en-Velay*, de Bruno Saunier ;

- *The Prehistory of Bohemia*, 7 volumes offerts par la Société Archéologique de Prague, avec laquelle nous effectuons des échanges ;

- *Saint-Sernin de Toulouse, IX<sup>e</sup> centenaire*, 1996 ;

- *Notre-Dame-la-Grande*, de Robert Favreau et autres.

Les deux derniers ouvrages ont été offerts par Jacques Surmonne.

Émilie Nadal donne enfin la parole à Françoise Merlet-Bagnérès pour une communication intitulée ***Le Montement à la cathédrale Saint-Étienne et à la Daurade : architecture et mise en scène*** :

À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les fondations de confréries en l'honneur de la Vierge se succèdent au monastère de la Daurade ; parmi elles celle de l'Assomption aurait été transférée de la Daurade à la cathédrale en 1487 par l'archevêque Pierre de Rousergue puis rétablie dans son lieu d'origine, donnant naissance alternativement à deux cérémonies rivales.

Le Montement consistait, à Toulouse comme dans de nombreuses églises de la région, à élever une statue de la Vierge en majesté le 15 août au milieu des chants et de confrères déguisés en anges, apôtres, etc., élévation précédée ou non par une procession dans la ville, la statue restant exposée plusieurs jours à la vénération des fidèles.

Le but de cette communication ne sera pas de retracer l'histoire complexe des relations entre ces deux lieux de dévotion ; ce sera plutôt de découvrir ou redécouvrir par les images des locaux très difficilement accessibles : soit le siège de la confrérie de la cathédrale avec ses trois salles devenues réserves, soit *l'étroit dédale de couloirs de la Daurade propre à des déplacements très limités*.

Nous tenterons de restituer les autels, trappes, placards, coffres de vêtements, mobilier propres aux mises en scène, les cérémonies bien documentées de la cathédrale au XVII<sup>e</sup> siècle surtout pouvant éclairer celles de la Daurade remises à l'honneur durant le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle grâce à la protection du pape. Avec leurs différences, elles prouvent la continuité d'une vénération toulousaine vivante jusqu'à *une date proche*.

La Présidente remercie notre consœur et regrette de n'avoir pas suivi cette « visite » de la Daurade et de Saint-Étienne. Elle demande si la Vierge présentée sur scène à la cathédrale était un vrai personnage ou s'il s'agissait d'une statue. La conférencière répond que de vrais personnages avaient été en effet mis en scène à Elche, mais qu'il s'agissait bien de statues à la Daurade et à Saint-Étienne. Nicole Andrieu remarque que ces Vierges avaient un rôle public ou privé, et que les femmes les sollicitaient notamment pour accoucher dans de bonnes conditions. Elle ajoute que le concile de Trente avait demandé l'arrêt de ces mises en scènes, qui relevaient plus de pièces de théâtre que de cérémonies religieuses. Guy Ahlsell de Toulza précise que, dans le cadre de l'Assomption de la Vierge, rien ne descendait des balcons aménagés pour le Montement, mais qu'on y hissait les statues. Il évoque par ailleurs la machinerie de l'église de Rabastens, dont on conserve le bail à

besogne de 1482, et celle en usage dans la basilique Sainte-Marie d'Elche. Il souligne encore que ce ne sont pas des Vierges à l'Enfant qui étaient mises en scène, mais des statues de la Vierge Marie, élevées en position debout et non en gisantes. Il suppose alors que la confrérie du Montement utilisait des statues spécifiques pour ces cérémonies, qui pouvaient durer deux jours. Il confirme l'arrêt de ces spectacles à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Pascal Julien rappelle qu'il existe à Saint-Étienne une Vierge allongée sculptée par Nicolas Bachelier. Elle correspond à la commande d'une Vierge avec angelot. Par ailleurs, le dispositif de machinerie avec rail a été refait à la suite d'un incendie.

Guy Ahlsell de Toulza et Françoise Merlet-Bagnérès se disent surpris par la présence de saint Paul à l'Assomption. Cette figuration existe pourtant, répond Emmanuel Garland : on peut en trouver des exemples dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

Michelle Fournié note qu'il n'y a aucune continuité entre les processions de statues de saints de l'époque médiévale et l'apparition des confréries dont il a été question. Elle voudrait savoir cependant pourquoi la confrérie a quitté la Daurade pour s'installer à Saint-Étienne. Elle demande si l'on doit lier cet évènement au contexte tumultueux de la fin du XV<sup>e</sup> siècle pour l'accession à l'archevêché. Françoise Merlet-Bagnérès répond qu'elle a eu beaucoup de mal à trouver des réponses dans les sources, abondantes pour Saint-Étienne mais très pauvres pour la Daurade. Sophie Cassagnes-Brouquet signale que, concernant les troubles dans la ville, les archives du Parlement peuvent lui apporter des informations.

Maurice Scellès nous annonce son projet de présenter sur notre site Internet la médaille de la Société Archéologique et fait un appel à contribution, notamment aux membres qui connaissent les archives des Beaux-Arts, pour retracer son histoire et celle de l'artiste qui l'a créée.

Émilie Nadal donne ensuite la parole à Virginie Czerniak pour une communication courte intitulée ***Le cosmos d'Aristote dans la basilique Saint-Sernin***.

Le Moyen Âge chrétien connaît parfaitement le cosmos : il a été créé par Dieu.

Le premier récit de la création inaugure la Genèse et relate les origines de l'univers qui déterminent son organisation harmonieuse et ordonnée servant de cadre aux fatalités de l'humanité. La cosmogonie chrétienne – de *gonie*, l'origine et *kosmos*, le monde – a hérité de la théorie pythagoricienne de l'harmonie des sphères que l'on retrouve chez Platon et surtout chez Aristote. Dans *Le traité du ciel*, écrit au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, ce dernier décrit les planètes comme des sphères parfaites dont le mouvement circulaire uniforme est centré sur la Terre. Cette conception géocentrique de l'univers est parachevée au II<sup>e</sup> siècle de notre ère par le mathématicien et astronome Ptolémée qui, avec son célèbre ouvrage *Almageste*, première véritable étude de cosmologie scientifique, impose le système aristotélicien. Celui-ci va prévaloir dans tout l'Occident médiéval jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, s'accordant en effet de façon pleinement satisfaisante avec la vision chrétienne d'une Terre au centre de l'univers. Ainsi défini, l'univers présente quatre caractéristiques principales : il est fini, sphérique, centré sur la Terre et il est divisé en un monde sublunaire (terrestre) et un monde supralunaire (céleste)<sup>1</sup>.

#### **Géocentrisme et rose des vents**

Ce dernier a été illustré dans la basilique Saint-Sernin de Toulouse. Dans une étroite galerie située au-dessus du collatéral nord extérieur de la basilique est conservée, sur la paroi méridionale de cet espace, une composition picturale modestement réalisée à l'ocre rouge sur un léger badigeon blanc<sup>2</sup>. Elle s'organise en douze cercles concentriques parfaitement tracés (sans aucun doute au moyen d'un compas même si l'emplacement du point central n'est plus visible à ce jour), échelonnés à partir de la représentation centrale de la Terre. Celle-ci est lisiblement identifiable et divisée en trois parties nommément désignées : la moitié gauche de la sphère terrestre est *Asia*, le quart inférieur *Europa* et le quart supérieur *Africa*. Huit phases de la lune se succèdent sur la totalité du premier cercle, accompagnées de l'inscription *globus lunae*. Puis viennent sur les cercles successifs *via mercurii*, la trajectoire de Mercure, *circulus veneris*, le cercle de Vénus, *casa solis*, la résidence du Soleil, *sfera martis*, la sphère de Mars, puis *celum iovos*, le ciel de Jupiter. La planète Saturne est manquante et devait probablement se trouver au niveau supérieur de la composition, aujourd'hui dégradé. Le huitième cercle est intégralement couvert d'étoiles sobrement signifiées par trois traits croisés et qui ne paraissent pas avoir été légendées. Ces cercles périphériques pourraient être considérés comme une représentation du Premier Moteur, responsable pour Aristote de l'éternité du mouvement de l'univers et qui assure la révolution de l'ensemble des sphères cristallines, les orbites, sur lesquelles reposent les astres ainsi que l'Empyrée, séjour symbolique du divin<sup>3</sup>.

1. Gauvain LECONTE, « Cosmologie », dans M. Kristanek (dir.), *L'Encyclopédie philosophique*, <http://encyclo-phil.fr/cosmologie-gp/>.

2. Voir le dossier de restauration réalisé par Françoise Tollon en 1998, mis en ligne sur le site de la S.A.M.F. le 31 janvier 2000, *La « carte du ciel » de Saint-Sernin de Toulouse*, <http://societearcheologiquedumidi.fr/spip.php?article50>.

3. Livre VII, 1, 241b. Voir François de GANDT et Pierre SOUFFRIN (éd.), *La Physique d'Aristote et les conditions d'une science de la nature*, Actes du colloque du Séminaire d'Épistémologie et d'Histoire des Sciences de Nice, Bibliothèque d'Histoire de la Philosophie, Paris, Vrin, 1991.



TOULOUSE, SAINT-SERNIN.  
Tribune nord : le monde céleste  
et détail de la rose des vents.  
*Cl. V. Czerniak.*

La vision médiévale du monde céleste sous la forme d'un univers géocentrique n'est pas l'unique représentation conservée dans cet espace singulier. Dans la même travée et sur la même paroi prenait place une seconde composition circulaire également de grande taille dont il manque malheureusement aujourd'hui toute la partie supérieure. Ce qui subsiste autorise néanmoins une identification du sujet, qui n'avait pas été réellement compris jusqu'à maintenant<sup>4</sup>. De précieuses inscriptions accompagnent une corne d'abondance peinte au centre de la partie inférieure de la bande circulaire. De cette corne très simplifiée sortent des traits destinés à évoquer le vent. On comprend cela à la lecture des deux mots encore lisibles respectivement au sommet de la corne – *septentrio* – et le long de cette dernière – *Boreas*.

Borée est le dieu du vent du Nord dans la mythologie gréco-romaine<sup>5</sup> et ce nom, complétant la désignation du Septentrion, permet de comprendre que nous sommes en présence de la représentation d'une rose des vents telle qu'Aristote l'a conçue au chapitre VI de ses *Météorologiques*, intitulé « Position générale des vents, leur nombre, leurs dénominations »<sup>6</sup>. D'autres inscriptions sont encore discernables sur la partie médiane de la bande circulaire, du côté droit, associées à des traces de traits laissant penser qu'un autre vent était ainsi désigné, celui de l'Ouest en toute logique, Zéphyr frère de Borée, puisque le Nord est ici positionné dans le bas de la composition. Cela étant, nous ne sommes pas en mesure de déchiffrer précisément ces éléments et il faut pour l'heure se contenter de la seule identification du vent du Nord.

### Un témoignage de la vie intellectuelle toulousaine médiévale

Qu'en est-il de ces peintures ? Sommes-nous, comme cela a pu être suggéré, dans un espace dédié à l'enseignement au sein de la basilique Saint-Sernin ? Nous ne le croyons pas. D'un point de vue pratique tout d'abord, il paraît très difficilement envisageable, en raison de l'inaccessibilité des lieux, que l'on puisse y avoir organisé des classes, même avec un nombre restreint d'auditeurs. Par ailleurs, aucune source ne nous assure que Saint-Sernin ait bien été un lieu d'enseignement et, même si, dans l'absolu, les édifices cultuels ont cette fonction au Moyen Âge, cela ne suffit pas à en défendre ici l'idée.

Il convient de préciser que le monde céleste et la rose des vents sont associés à d'autres éléments peints. Sur la même travée, un semis d'étoiles, succinctement réparties autour de fausses nervures d'ogives fort maladroites, se développe sur le demi-berceau qui couvre la galerie, tandis que des vestiges, à l'état de fantômes, sont repérables sur la voûte en berceau plein cintre du couloir bas par lequel on accède à ladite galerie. Ces traces n'ont pas toutes le même degré de lisibilité, mais les mieux conservées ont été réalisées à l'ocre rouge sur un badigeon de chaux blanc, autorisant à envisager une exécution concomitante à nos représentations à caractère cosmologique. Cet ensemble peint aurait-il alors une vocation décorative ? Dissimulé à la vue du plus grand nombre, il se limite à une travée de cet espace annexe sans aucun lien avec les parties emblématiques de la basilique<sup>7</sup>.

Peut-être peut-on se disposer alors à y voir l'expression personnelle d'un chanoine féru d'astronomie et d'Aristote, désireux de partager ses connaissances avec certains de ses pairs et d'échanger avec eux sur ces questions cosmologiques<sup>8</sup>. Quoi qu'il en soit, ces peintures, pour modestes qu'elles soient, sont un précieux témoignage en images de la vie intellectuelle toulousaine au moment où l'on redécouvre, par le biais de traductions arabo-latines, la totalité du *corpus aristotelicum*<sup>9</sup>.

Au regard de leurs caractéristiques plastiques et graphiques, ces compositions peintes sont attribuables au XIII<sup>e</sup> siècle. En 1210, le synode de Paris promulgua l'interdiction d'enseigner les livres de philosophie naturelle d'Aristote. Cet interdit fut officiellement levé à partir de 1255 avec l'adoption de tous les écrits du philosophe grec inscrite dans les statuts de la Faculté des arts de Paris. Toutes les universités européennes suivirent alors celle de Paris, faisant des écrits d'Aristote la base de leur enseignement philosophique. Les ouvrages scientifiques d'Aristote prohibés à Paris ne le furent pas à Toulouse<sup>10</sup> et la toute jeune université méridionale, dont la création

4. Les peintures ont été étudiées une première fois par Bertrand DUCOURAU, « Deux cartes du ciel peintes à la basilique Saint-Sernin », dans *Monumental*, n° 22, septembre 1998, p. 60-61, puis par Évelyne UGAGLIA et Bertrand DUCOURAU, dans « La transmission de l'astronomie antique », supplément au n° 34 de *Midi-Pyrénées Patrimoine*, automne 2013, p. 2-5.

5. Voir Pierre GRIMAL, *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine*, PUF, 9<sup>e</sup> édition, 1981.

6. *Météorologiques*, texte établi et traduit par Pierre LOUIS, Collection des Universités de France, Série grecque, Collection Budé, 2002.

7. Notons, pour abonder en ce sens, qu'une représentation à caractère grivois est repérable parmi les traces relevées sur la voûte du couloir.

8. Lors de son travail de restauration, Françoise Tollon a repéré l'existence d'une première couche picturale sous-jacente à la représentation du monde céleste qui semble avoir été également composée de cercles. Repentir de la peinture conservée ou témoignage d'une précédente démonstration ? Nul ne le sait.

9. Luca BIANCHI, « Aristote, Aristotélisme », dans *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, Éditions du Cerf, Paris, 1997.

10. Hervé MARTIN et Bernard MERDRIGNAC, *Culture et société dans l'Occident médiéval*, Éditions Ophrys, 1999, p. 233.

avait été prévue par le traité de Meaux-Paris de 1229, put probablement bénéficier dès ses origines de ces textes fondamentaux. On peut néanmoins proposer de voir dans les peintures de Saint-Sernin un témoignage du renouveau aristotélicien qui toucha l'ensemble du monde chrétien occidental dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Virginie CZERNIAK

Émilie Nadal remercie Virginie Czerniak de nous avoir tenus informés de cette étude récente qu'elle a publiée dans la revue *Midi-Pyrénées Patrimoine*. Maurice Scellès avoue ne pas être totalement convaincu par l'interprétation que la conférencière fait de ces peintures. Il trouve en effet le motif peint du Cosmos soigné et réfléchi, loin à son sens du lieu de « révision » qu'elle évoque. Par ailleurs, ajoute Daniel Cazes, ce lieu n'est pas isolé et clos. Il est à son avis un passage réservé entre le palais abbatial et le transept, donc un lieu de passage de l'abbé. Dominique Watin-Grandchamp propose de raccorder ce décor à celui qui se trouve sur les parois de l'escalier bâti dans l'épaisseur du mur du bras nord du transept. Olivier Testard met enfin notre conférencière en garde quant aux affirmations concernant les interdictions faites sur les textes d'Aristote. En effet, les théories du philosophe grec ont toujours été présentes dans la pensée médiévale, et il n'y a eu que des interdictions de propositions.

Enfin, au titre des questions diverses, Patrice Cabau intervient à propos de **plusieurs fragments de colonne de marbre** apparus au début du mois de novembre parmi les matériaux qui sont entreposés à l'est du chevet de la **basilique Saint-Sernin**. Après notre séance du 6 novembre dernier, il en avait parlé à Daniel Cazes. Le lendemain 7, en se rendant sur place afin de prendre des photographies, il a constaté que ces éléments avaient été déplacés. L'un d'entre eux, qui avait été mis au sommet d'un tas de pièces de grès (provenant du mur bahut qui supportait la grille sud du jardin de Saint-Sernin), avait



basculé et s'était fracassé en tombant sur le banc en granit situé en contrebas : il n'en est plus resté que des débris. Deux fragments lapidaires abîmés par les manutentions, ainsi que l'indiquaient des éclats épars, ont encore une longueur approchant 0,80 m (75 et 78 cm environ). Le matériau est un marbre pyrénaïque, blanc veiné de gris foncé, très saccharoïde, devenu friable. La colonne originelle, manifestement antique, devait être d'un bon diamètre (apparemment plus de 0,50 m). Les deux grands éléments subsistants proviennent d'une remise en œuvre ancienne, comme le montre l'évident piqueté visible sur leur face interne.

Daniel Cazes donne quelques précisions sur ce triste épisode. Il s'est informé par deux fois auprès de son deuxième successeur à la conservation du Musée Saint-Raymond et de la basilique Saint-Sernin, Mme Laure Barthet. La première fois, il lui a signalé ce morceau de colonne transformé par creusement en couvercle, alors qu'il était encore sur le tas de

TOULOUSE, SAINT-SERNIN : fragments d'une colonne antique retaillée pour couvrir une sépulture. Cl. P. Cabau.

pierres de l'enclos du chantier, face à la Bourse du Travail, en lui demandant de le faire récupérer pour le Musée des Antiques et le futur musée de l'œuvre, étant donné son intérêt pour l'histoire du site de Saint-Sernin. La conservatrice lui répondit en avoir parlé à M. Pierre Pisani, qui lui apprit qu'il s'agissait d'un élément de la couverture d'une tombe maçonnée, aménagée, du côté de l'Est, entre le massif du portail Miègeville et le contrefort suivant. Il devait enlever ce vestige lapidaire et le mettre dans le dépôt archéologique de son Service métropolitain d'archéologie. Ayant constaté que cela ne s'était pas fait et que ce marbre, tombé du tas sur lequel il était, s'était fracassé en plusieurs morceaux et une multitude d'éclats, Daniel Cazes reprit contact avec Laure Barthet pour que l'on agisse rapidement avant que tous ces morceaux éparpillés ne disparaissent définitivement avec les pierres stockées là. Elle s'en est immédiatement occupée et les principaux morceaux, mais pas tous, furent enfin disposés sur une palette pour leur transport vers le dépôt.

Daniel Cazes ajoute qu'il avait déjà remarqué en septembre qu'une pelle mécanique avait bouleversé le secteur proche de la porte Miègeville, vers l'Est, et qu'il y avait vu de menus fragments de marbre mélangés avec les gravats et terres environnants, ce qui l'avait évidemment choqué, au pied d'un portail qui est un chef-d'œuvre absolu de l'art roman. Il rappelle que les conditions dans lesquelles se déroule ce grand chantier ne permettent pas de sauvegarder les couches supérieures du site archéologique, où l'on a creusé en de nombreux endroits des trous et tranchées profonds, alors que l'on aurait dû procéder à une fouille dans les règles de l'art, autour d'un des premiers grands monuments historiques classés de France. Ainsi a-t-on déplacé beaucoup de terre archéologique (truffée de tessons de céramique et autres fragments) dans l'aire de l'ancien cloître roman, en creusant des tranchées de fondation immédiatement remplies de béton et de systèmes électriques sur l'emplacement supposé des murs bahuts de l'ancien cloître. Que l'on intervienne ainsi et aussi rapidement sur le site d'un cloître majeur de l'art roman en Occident le surprend toujours et n'est pas digne d'une ville d'art comme Toulouse. Que pourra-t-on penser dans le reste du pays et en Europe de cette pratique aussi peu respectueuse du patrimoine ?

#### SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Scellès, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligré, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Vallée-Roche, MM. Balty, Boudartchouk, Cazes, Sournia, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Balty, Bossoutrot, Czerniak, Dumoulin, M. Rebière, membres correspondants.

Excusés : Mmes Cazes, Krispin, Pradalier-Schlumberger, MM. Darles, Penent, Peyrusse.

La Présidente ouvre la séance à 17 heures et commence par accueillir Mme Valérie Dumoulin, nouvellement élue membre correspondant, qui prend séance ce soir.

Émilie Nadal rend compte ensuite de la correspondance « manuscrite ». Il s'agit pour l'essentiel d'un courrier de M. Didier Delhoume, Conservateur régional de l'Archéologie, qui propose le classement des deux statues-menhirs que notre Société possède dans ses collections. Cette offre suscite parmi la Compagnie diverses réactions : pour Nicole Andrieu, une telle mesure pourrait permettre de bénéficier, en cas de restauration, d'une éventuelle subvention ; pour Daniel Cazes, ces pièces appartiennent à la collection constituée par la Société Archéologique, qui s'est, entre autres missions, donné celle de « collecter et conserver » des monuments du passé, ce qu'elle continue de faire ; pour Maurice Scellès, un classement de ces objets entraînerait pour un déplacement l'obligation de solliciter l'avis des Monuments Historiques, et de manière plus générale tous les inconvénients liés à une double gestion. Le Directeur juge en outre que notre Société assure dans ses locaux la meilleure des protections, puis il rappelle que, si la Société venait à disparaître, ses collections seraient dévolues aux musées de la Ville de Toulouse. Par ailleurs, on se souvient de ce que les deux statues-menhirs en question ont déjà fait naguère l'objet d'une demande de mise en dépôt au Musée Fenaille de Rodez.

Passant à la correspondance « imprimée », Émilie Nadal fait circuler un ouvrage offert pour notre bibliothèque, dont le texte a été rédigé par Mme Élodie Cassan : *Les granges du Lot de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, série « Patrimoines du Lot », Luzech, 2018, 64 p.

La parole est à Jean-Charles Balty pour la principale communication du jour, intitulée *Le « Sarcophage aux Époux » de Quarante (Hérault) : typologie, décor et iconographie, datation, réutilisation*, publiée dans le t. LXXVIII, 2018, de nos *Mémoires*.

Consécutivement à la visite de la Société Archéologique du Midi de la France à Minerve et Quarante, le 16 juin dernier, la présente communication se propose de revenir sur le sarcophage dit « des flamines » de l'abbatiale Sainte-Marie de Quarante et sur l'atelier romain qui l'a produit, mais surtout sur l'iconographie de son médaillon central et sa signification, sur la date des transformations qui y ont été apportées et les véritables liens de ce monument avec l'abbaye.



QUARANTE (HÉRAULT), « Sarcophage aux Époux ». Cl. Christian Douillet.

La Présidente remercie M. Balty pour l'enquête qu'il a menée sur l'étonnant sarcophage de Quarante, que nous avons découvert le 16 juin lors de notre journée foraine en Minervois. Son exposé captivant, qui a sans cesse ménagé le suspense, aboutit à des conclusions éclairantes.

Émilie Nadal ose une question de « novice » : qui étaient les flamines ? Jean-Charles Balty explique qu'il s'agissait de prêtres, et qu'il en existait plusieurs sortes : à Rome, très haut dans la hiérarchie, il y en avait six, consacrés au culte de Jupiter ; dans les colonies provinciales, comme Nîmes ou Narbonne, on trouvait des flamines (hommes) et des flaminiques (femmes) municipaux.

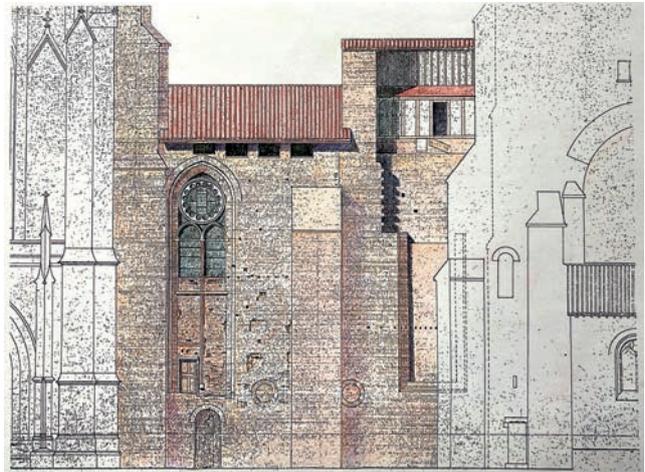
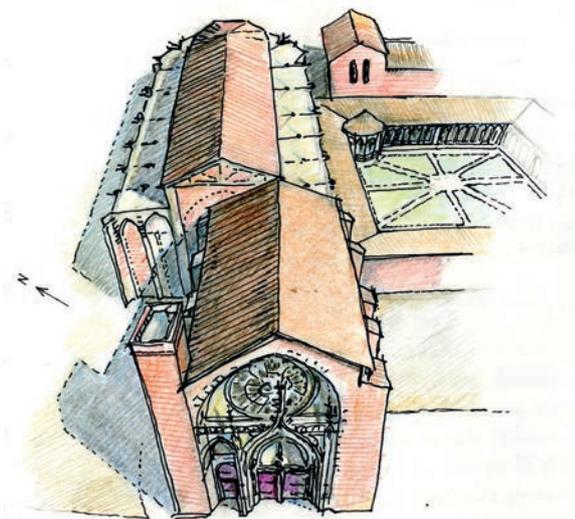
Daniel Cazes se dit fasciné par la démonstration magistrale de notre confrère : « C'est lumineux ! », puis il signale qu'en Languedoc la réutilisation de tombeaux venus d'Italie n'était pas chose rare. M. Balty ajoute que les sarcophages ainsi récupérés voyageaient par mer. Après quoi il fait observer que, malheureusement pour nous, les érudits se sont longtemps préoccupés des seules inscriptions, tel l'ingénieur narbonnais Pierre Garrigues autour de 1600, avant de s'intéresser aux monuments sculptés : le premier dessin du sarcophage de Quarante n'a été publié qu'en 1870 par l'archéologue biterrois Louis Noguier.

Maurice Scellès se demande si la signification du vêtement que porte le personnage masculin du médaillon était connue du commanditaire pour lequel le sarcophage a été remis en œuvre et le portrait retaillé. Jean-Charles-Balty répond par la négative. La signification de la *toga picta*, toge consulaire que l'on trouve représentée à partir du III<sup>e</sup> siècle, n'est effet jamais apparue clairement avant la publication, en 1990, d'une thèse allemande sur les toges.

Guy Ahlsell de Toulza s'interroge sur la coexistence d'un type de vêtement aussi particulier et emblématique avec un portrait en bosse non terminé. M. Balty note que l'inachèvement des portraits qui se constate sur nombre de sarcophages a été diversement interprété. Ainsi, à la fin des années 1930, Henri-Irénée Marrou y voyait-il l'indice d'une superstition, d'une crainte d'ordre magique à se faire représenter sur son monument funéraire...

Bernard Sournia hasarde quant à lui l'hypothèse qu'un tombeau préparé n'ait pu recevoir qu'au dernier moment la personnalisation laissée en attente.

Au titre des questions d'actualité, Jean-Louis Rebière et Anne Bossoutrot présentent **une série d'observations et quelques découvertes** qu'ils ont pu faire récemment dans la nef « raymondine » de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse :



TOULOUSE, CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE. Croquis donnant un aspect possible de la cathédrale au XV<sup>e</sup> siècle, avant les travaux de Bernard du Rosier, et élévation nord de la cathédrale en 1948, d'après Pillet, montrant l'état de la façade avant sa réorganisation au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. *Dessin J.-L. Rebière, et dessin colorié par J.-L. Rebière.*

1. Sous le badigeon qui couvre actuellement les murs et les voûtes des trois travées se révèle une fausse coupe de pierre, datable du XV<sup>e</sup> siècle (sinon, par places, du premier quart du XVII<sup>e</sup>).
2. Dans la troisième travée (la plus orientale), sur la paroi nord et sous l'enduit du XV<sup>e</sup> siècle sont apparus une peinture figurant une tête nimbée ainsi qu'un fragment d'inscription peinte (*DOCT*).
3. Dans les trois travées, les disques des « clefs de voûte » sont des éléments rapportés, fixés dans la maçonnerie par des tenons de fer.
4. Parmi les 24 chapiteaux visibles à la naissance des trois grands arcs doubleaux, certains sont des œuvres romanes remployées, d'autres sont des pastiches sculptés au début du XIII<sup>e</sup> siècle.
5. À la base de la baie méridionale de la troisième travée, la maçonnerie actuelle a englobé la partie inférieure du meneau central de la baie du XIII<sup>e</sup> siècle.
6. Dans la loge du carillonneur se trouvent remployés des éléments d'un plafond peint de l'époque de Louis XIV.
7. Au pied du pilier dit d'Orléans, l'accès au caveau des Riquet a varié selon les sols successifs, dallage puis pavement.
8. Dans la deuxième travée, dans la baie nord, existe un arc de décharge qui montre que l'obturation moderne de cette baie a pu n'être que partielle à un moment donné.
9. Plusieurs documents iconographiques permettent de restituer la disposition des tableaux qui se voyaient accrochés dans la nef au XIX<sup>e</sup> siècle.

La Présidente remercie les deux intervenants pour les nouveautés qu'ils viennent de nous révéler, dont la découverte de la peinture murale du XIV<sup>e</sup> siècle qui l'a tout particulièrement intéressée.

Jean-Louis Rebière précise à propos des fausses coupes de pierre que le décor du XV<sup>e</sup> siècle a dû être repris à la suite de l'incendie survenu en 1609. Une discussion s'engage entre Virginie Czerniak, Bernard Sournia et M. Rebière à propos de l'ambiguïté des expressions « fausse coupe de pierre », « faux appareil »...

Guy Ahlsell de Toulza s'enquiert du type de décor que pouvait présenter la nef de la cathédrale avant la simulation d'une maçonnerie de pierre. Jean-Louis Rebière évoque la peinture murale à personnage, mais il ne lui est pas possible d'en dire beaucoup plus ; en tout cas, il lui paraît exclu que la maçonnerie de brique n'ait pas été enduite dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Le projet de restauration s'oriente aujourd'hui vers la suppression du dernier badigeon et un retour à l'appareil simulé.

Nicole Andrieu voudrait savoir s'il est question de replacer des tableaux dans la nef. Jean-Louis Rebière indique que tel serait le souhait de l'actuel clergé de la cathédrale.

Daniel Cazes déclare que l'observation faite sur les disques rapportés aux croisées des ogives des trois travées de la nef lui paraît très importante pour résoudre le problème posé par la datation de la sculpture qu'ils portent. En étudiant le décor sculpté de la « clef » médiane, il était en effet parvenu à la conclusion troublante que celui-ci présentait une grande analogie avec des œuvres du troisième atelier de la Daurade, mais il n'avait jusqu'ici pu s'expliquer la concordance stylistique et la discordance chronologique.

### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Scellès, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligray, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Cassagnes-Brouquet, Cazes, Fourmié, Jaoul, Sénard, Watin-Grandchamp, MM. Balty, Cazes, Garrigou Grandchamp, Macé, Peyrusse, Sournia, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Balty, Krispin, Vène, MM. Penent, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mmes Czerniak et Haruna Czaplicki, MM. Marquebielle et Tollon.

Invité : M. Yoan Solirene, étudiant en Histoire médiévale.

La Présidente ouvre la séance avec la lecture d'un courrier envoyé par Mme Annette Laigneau, faisant suite aux échanges signalés dans les procès-verbaux des 9 octobre et 6 novembre, et ayant pour objet les **réunions programmées pour l'élaboration du secteur sauvegardé de la ville de Toulouse**. Ce dernier message nous annonce qu'une autre association toulousaine ayant accepté les conditions de tenue de ces réunions, la présence de notre Société n'est plus nécessaire. Tout le monde y voit une réponse déguisée à l'affaire des morceaux de marbre de Saint-Sernin. Une telle riposte ne saurait en aucun cas affaiblir la vigilance de la Société à l'égard du patrimoine toulousain ou la dissuader de poursuivre son combat pour sa protection.

Notre confrère Laurent Macé a apporté à la Société un mémoire de master 2 qu'il a dirigé et qu'il propose pour le concours prochain. Il s'agit du travail de Margaux Lemaire, intitulé *La famille Barrau, parenté et réseaux à Toulouse (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, soutenu en juin 2018.

Dans le cadre des acquisitions de notre bibliothèque, la Présidente signale :

- l'achat du catalogue d'exposition *Naissance de la sculpture gothique, 1135-1150, Saint-Denis, Paris, Chartres*, Paris, 2018 ;

- le don par Maurice Scellès de deux ouvrages de Jean Duvernoy, *Le registre d'inquisition de Jacques Fournier*, Toulouse, 1965 (3 volumes), *Le registre d'inquisition de Jacques Fournier (traduction)*, Paris, 1977 (trois volumes).

Puis elle donne la parole à Maurice Scellès pour la lecture du compte rendu de la candidature d'Émeric Rigault comme membre correspondant. Il est procédé au vote : Émeric Rigault est élu membre correspondant de notre Société.

On passe ensuite à la lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes, qui sont adoptés après ajout de quelques précisions.

La Présidente donne la parole à Laurent Macé pour sa communication longue : ***Aux origines du plain héraldique au XIII<sup>e</sup> siècle : Aimeri III, vicomte de Narbonne ; Olivier III, seigneur de Termes***, publiée dans ce volume (t. LXXIX, 2019) de nos *Mémoires* :

Le dossier présenté permet de revenir sur les origines de l'adoption d'une forme héraldique assez rare dans le domaine des pratiques sigillaires, à savoir le plain, lequel se caractérise par sa totale monochromie. Deux exemples méridionaux de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle seront abordés : celui des armoiries portées par les vicomtes de Narbonne de la dynastie de Lara ; celui d'un seigneur des Corbières, le célèbre Olivier de Termes. Héraldique et sigillographie constituent, dans ces deux cas, des angles d'approche qui permettent d'interroger les questions d'identité, de mémoire et de représentation sociale.

Émilie Nadal remercie le conférencier et passe la parole à Patrice Cabau. Celui-ci déclare être d'accord de façon générale avec l'analyse faite par Laurent Macé, mais il se pose des questions au sujet du sceau de Sanche VI de Navarre, sur les types anciens de sceaux qui ne relèvent peut-être pas encore de l'héraldique : à un stade pré- ou proto-héraldique, il peut être illusoire d'essayer de reconnaître des couleurs. Laurent Macé répond qu'on peut déjà parler d'héraldique à Barcelone en 1140 et qu'à cette époque, on n'est plus dans une période de transition. Dominique Watin-Grandchamp ajoute qu'à partir du moment où ces représentations deviennent l'identifiant d'un individu et que celui-ci s'en sert pour marquer des actes officiels, on n'est plus dans une représentation fantaisiste. Elle ne croit pas en l'existence d'une proto-héraldique. En guise de réponse, Patrice Cabau promet à l'assemblée de faire un exposé sur le sujet. Concernant le jeu de mots à l'origine du plain d'Olivier de Termes, Dominique Watin-Grandchamp note encore que c'est le prénom qui a la référence héraldique et qu'en toute logique, c'est lui qui aurait dû être transmis ; or on remarque que ce n'est pas le cas. Pierre Garrigou Grandchamp observe enfin que l'origine de la figure du *flying*, figure dite « de cabriole » dans laquelle sont représentés les chevaux sur les sceaux, provient de la cavalerie de combat. Laurent Macé remercie notre confrère pour cette information.

La parole est donnée à Valérie Dumoulin pour une ***Enquête sur le commanditaire de trois manuscrits à Toulouse au XV<sup>e</sup> siècle***.

Émile Nadal remercie notre nouvelle consœur pour l'exposé de cette enquête et passe la parole à Patrice Cabau. Concernant la famille Buisson, celui-ci demande si la piste des Récollets (Sainte-Marie-des-Anges, couvent largement financé par Jean Buisson) a été explorée. Valérie Dumoulin répond qu'il ne s'agit pas de la même famille et qu'elle ne connaît pas les armes de cette dernière. Elle fonde beaucoup d'espoir dans la visite de la maison des Buisson de la rue des Changes et cherche à savoir s'il existe des inventaires après décès. Sophie Cassagnes-Brouquet lui propose de consulter les registres de notaires du quartier. Dominique Watin-Grandchamp fait remarquer que des éléments d'iconographie qu'elle a présentés pourraient également constituer une piste. Valérie Dumoulin confirme la prise en compte de ces éléments puisqu'elle explore la documentation portant sur les eaux et forêts.

La Présidente donne ensuite la parole au Trésorier pour une seconde question portant sur l'acquisition de deux œuvres par l'Union des Académies et Sociétés savantes de l'Hôtel d'Assézat :

- une peinture à l'huile de E. Bouillière représentant la cour de l'Hôtel d'Assézat ;  
- un plâtre ou étude préparatoire de Jean Rivière pour la statue de Clémence Isaure ainsi que trois dessins préparatoires pour le même projet.

### SÉANCE DU 18 JANVIER 2019

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Scellès, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligny, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Cazes, Fournié, Merlet-Bagnéris, Pradalier-Schlumberger, Watin-Grandchamp ; MM. Boudartchouk, Cazes, Garland, Garrigou Grandchamp, Lassure, Macé, Peyrusse, Testard, membres titulaires ; MM. Peloux et Rigault, membres correspondants.

Excusés : Mmes Balty, Lamazou-Duplan et Sénard ; MM. Balty, Marquebielle, Suzzoni et Tollon.

La Présidente présente l'ensemble des travaux proposés au concours de notre Société et indique les noms des membres chargés d'en rendre compte devant la Compagnie.

L'ouvrage de Pierre Funk, *Les Grandes Heures de Rabastens*, 2018, n'a pas été accepté pour le concours, car il est publié ; il sera néanmoins pris en compte pour une éventuelle médaille d'encouragement.

Laurent Macé demande dans quelle mesure il sera possible d'apprécier le travail d'un master face à celui d'une thèse. Maurice Scellès répond que le problème se pose tous les ans et que la Société l'a toujours résolu. Il rappelle que nous avons la possibilité de donner des prix de la Société Archéologique s'il faut récompenser plusieurs travaux.

Émilie Nadal remercie les rapporteurs pour le temps qu'ils consacreront à la lecture des travaux et à la rédaction de leur recension.

Elle accueille Émeric Rigault, nouvellement élu membre de notre Société, puis donne la parole à Quitterie Cazes pour son compte rendu sur la candidature d'Oriane Pilloix. Les vingt-et-un membres titulaires présents votent : Oriane Pilloix est élue membre correspondant de notre Société.

On poursuit par la lecture des procès-verbaux du 4 et du 18 décembre, adoptés avec un petit ajout.

La Présidente donne la parole à notre confrère Fernand Peloux pour sa communication : *Exupère ou la fabrique d'un saint toulousain de l'Antiquité au Moyen Âge. Réflexion à propos d'un texte inédit d'un manuscrit de La Haye (XI<sup>e</sup> siècle)*, publiée dans ce volume (t. LXXIX, 2019) de nos *Mémoires*.

Émilie Nadal remercie le conférencier et demande si l'identification d'Exupère sur la châsse du Musée Paul-Dupuy qu'il a présentée repose sur la présence du calice que le personnage tient dans la main, et si l'objet est daté. Fernand Peloux confirme que c'est l'attribut qui permet en effet de reconnaître l'évêque toulousain ; quant à la datation, la fin du XII<sup>e</sup> ou le XIII<sup>e</sup> siècle est la fourchette habituellement donnée par les historiens de l'art, mais la scène de la défense de la ville peut servir selon lui à situer la fabrication de l'objet après 1219. Dominique Watin-Grandchamp se demande s'il n'y a vraiment aucune possibilité de lire autrement la scène représentée sur la châsse. Michelle Fournié intervient à propos des peintures présentées et demande si la date qu'il a indiquée est bien celle de 1340. Fernand Peloux confirme cette information et renvoie à la publication de Maria Luisa Melero Moneo sur le sujet.

Patrice Cabau revient sur la datation du manuscrit de La Haye, estimant que l'on pourrait en remonter la date au-delà du XI<sup>e</sup> siècle. Fernand Peloux n'est pas d'accord avec cette hypothèse : la présence des abréviations interdit une datation trop haute et le texte apparaît clairement postérieur au légendaire de Moissac. Patrice Cabau compare ensuite ce passage du manuscrit de La Haye au texte du manuscrit 477 de Toulouse, notant qu'il y manque des mots et qu'il y a des fautes qui ne sont pas dans le manuscrit toulousain. Puis il invite notre conférencier à citer la donation de la Daurade aux Clunisiens en 1077, où se trouve la première mention médiévale toulousaine de saint Exupère, dans un rappel de la série des plus anciens évêques de Toulouse empruntée à l'*Opuscule* relatant la Passion et la Translation de saint Saturnin. Fernand Peloux remercie notre confrère pour cette information et ajoute qu'il lui reste encore à examiner les manuscrits hispaniques.

Daniel Cazes revient sur le reliquaire du Musée Paul-Dupuy et reconnaît que l'objet est mal connu et mal étudié ; il s'étonne d'ailleurs qu'une œuvre provenant des ateliers d'émaux de Limoges soit d'aussi mauvaise qualité. Il confirme que la datation donnée est la plus plausible et qu'aucun autre critère ne peut être utilisé. Il évoque les lectures qui ont pu être faites d'un des petits côtés de la châsse : une rencontre avec les représentants d'Ambroise ou encore Exupère présentant deux objets à la vente pour nourrir les pauvres après le passage des Vandales. Fernand Peloux remarque que cette lecture iconographique ne trouve aucun écho dans les récits médiévaux. Dominique Watin-Grandchamp propose au conférencier de consulter les authentiques du reliquaire, qui pourraient donner une image intéressante du personnage d'Exupère.

Au titre des questions diverses, Maurice Scellès nous présente un petit morceau (10 cm x 10 cm, épaisseur : 1,8 à 2 cm) de marbre saccharoïde trouvé dans une vigne **près de Laure-Minervoise** (Aude) : il s'agit d'un fragment d'une **plaque ornementale** provenant du site d'une *villa*. Le décor conservé se compose d'une bordure, semble-t-il, et de petites feuilles lancéolées taillées en méplat, assez semblables aux décors mis au jour à Valentine et qui sont caractéristiques du IV<sup>e</sup> siècle. Daniel Cazes pense que le marbre pourrait bien provenir de Saint-Béat.



LAURE-MINERVOIS (Aude), fragment d'une plaque ornementale.  
Cl. M. Scellès.



VALENTINE (Haute-Garonne), détail d'une plaque ornementale de la villa romaine. Cl. C. Soula, *Inventaire général, Région Occitanie*.

### SÉANCE DU 22 JANVIER 2019

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Scellès, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligny, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Bessis, Cazes, Fournié, Haruna-Czaplicki, Jaoul, Pradalier-Schlumberger, Sénard, MM. Catalo, Cazes, Garrigou Grandchamp, Peyrusse, Sournia, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Jiménez, Krispin, Pilloix, MM. Marquebielle, Penent, Rigault, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mmes Andrieu, Balty, Czerniak, Dumoulin, Lamazou-Duplan, Queixalós, Merlet-Bagnéris, Vallée-Roche, Watin-Grandchamp, MM. Balty, Garland, Julien, Macé, Tollon.

La Présidente accueille notre nouvelle consœur Oriane Pilloix, qu'elle présente à l'assemblée.

Elle rappelle qu'en ce début d'année tous les membres doivent s'acquitter de leur cotisation, afin d'assurer la publication de nos *Mémoires*, puis elle déclare ouverte l'Assemblée générale.

#### *Rapport moral de la Présidente*

Au terme de ma première année de mandat, j'ai le plaisir d'ouvrir cette Assemblée générale par un rapport général sur nos activités. Ce n'est pas tant ici le rapport de la Présidente que le rapport de tous nos membres, tant la Société Archéologique fonctionne sur un collectif de personnes fortement motivées et impliquées. La Société Archéologique compte aujourd'hui pas moins de 124 membres : membres titulaires, membres honoraires, membres libres et membres correspondants.

Malheureusement, nous avons dû déplorer cette année deux disparitions successives. D'abord celle de Louis Latour, au début du mois de février. Instituteur, promoteur du patrimoine d'Auterive, et longtemps Bibliothécaire-archiviste de la Société, Louis Latour venait à peine de célébrer son jubilé, après 50 ans comme membre de notre Compagnie. Quelques semaines plus tard, c'est Bernard Montagnes qui nous a quittés. Frère dominicain, spécialiste reconnu de l'histoire de son Ordre à l'époque moderne, il était pour nous une figure familière. Avec Louis Latour et le Père Montagnes, ce sont hélas deux membres précieux de notre Compagnie qui s'en sont allés, auxquels nous continuons de penser. Mais cette année a vu aussi l'arrivée de sept nouveaux membres correspondants : Fernand Peloux, Sophie Duhem, Julien Foltran, Benjamin Marquebielle, Valérie Dumoulin, Émeric Rigault et Oriane Pilloix. Enfin, Bernard Sournia est passé membre titulaire, Michel Roquebert a été élu membre honoraire et Monique Gilles est devenue membre libre.

La Société Archéologique est donc riche de ses membres et du temps qu'ils acceptent de lui donner. Louons d'abord l'activité incessante des membres du Bureau. Citons d'abord notre Bibliothécaire-archiviste,

Christian Péligny, qui est aidé par Jacques Surmonne, Geneviève Bessis, Michèle Pradalier et Georges Cugullière. Il va tout à l'heure détailler son activité, mais nous savons déjà toute l'implication qu'il met dans ses fonctions, avec la mise à jour du catalogue de nos collections, et aussi la création d'un catalogue des collections manuscrites jusqu'ici non répertoriées. Que dire de notre Trésorier, Guy Ahlsell de Toulza ? Figure indispensable de notre Société, qui s'occupe non seulement d'acheter les galettes pour la nouvelle année, mais qui nous assure aussi de comptes bien tenus, condition première de notre indépendance, et qui est également impliquée dans la vie de l'Union des Académies et Sociétés savantes de l'Hôtel d'Assézat, laquelle permet notre hébergement dans les meilleures conditions. Il faut d'ailleurs à ce sujet remarquer toute l'efficacité et le professionnalisme de la gardienne de notre Hôtel, Lidia, qui accomplit un travail remarquable.

Parmi les membres du Bureau, il faut saluer le travail de nos deux Secrétaires, Patrice Cabau, Secrétaire général, et Anne-Laure Napoléone, Secrétaire-adjointe, toujours fidèles au poste pour mettre par écrit les comptes rendus de séance. Indispensable garde-mémoire de nos discussions et de nos débats, leur travail ingrat mais essentiel pourrait à l'avenir recevoir avec profit l'aide ponctuelle d'autres membres, et toute proposition en ce sens est bienvenue.

Enfin, une mention toute spéciale pour Maurice Scellès, notre Directeur de publication, qui achève son mandat aujourd'hui. J'ai à ce sujet quelque appréhension, car il est un fin connaisseur de notre règlement et de nos statuts, et j'espère qu'il restera dans les parages pour nous apporter ses lumières. Grâce à lui, nous avons non seulement le plaisir d'avoir un site Internet modernisé et efficace, sur lequel travaille également Françoise Galés, mais encore de voir paraître cette année le volume 76 des *Mémoires*, qui correspond à l'année 2016. Nous avons encore du retard dans nos publications, mais ce retard est compensé grâce au travail acharné de nos directrices de publication, Adriana Sénard qui s'occupe du volume de 2017, et Anne-Laure Napoléone qui s'occupe de celui de 2018 ; sans mentionner les nombreux volontaires qui se sont manifestés pour assurer les relectures des articles. Il reste encore à améliorer l'organisation de cette publication, pour essayer de limiter les délais justement, et c'est un des chantiers des années à venir.

En 2018, la vie de la Société a tourné autour de nos séances, à travers les communications programmées et aussi les questions diverses, et de plusieurs sorties. En commençant par l'Antiquité, Jean-Charles Balty a fait une présentation magistrale du sarcophage aux époux de Quarante, suite à notre journée foraine de Minerve, au cours de laquelle ce fameux sarcophage antique avait suscité beaucoup d'intérêt et de questions. C'est cependant le Moyen Âge qui a suscité le plus d'interventions. Fernand Peloux nous a entraînés dans les arcanes de la fabrication d'un saint toulousain, saint Exupère, à travers les textes manuscrits conservés. Virginie Czerniak a proposé une nouvelle interprétation des peintures romanes du croisillon septentrional de Saint-Sernin de Toulouse. Cette communication fut suivie d'une intervention de la restauratrice de ces mêmes peintures, Marie-Lys de Castelbajac, qui a donné lieu à un débat animé avec Jean-Marc Stouffs, également restaurateur. Anaïs Charrier nous a présenté ses travaux en cours sur l'ensemble cathédral roman de Cahors. Laurent Macé nous a montré les origines du plain héraldique au XIII<sup>e</sup> siècle sur les écus d'Aimeri III, vicomte de Narbonne, et d'Olivier de Termes. Enfin, Sophie Brouquet a présenté l'environnement musical à Toulouse à la fin du Moyen Âge, tandis que Diane Joy, venue en compagnie de Pierre-Jean Trabon, a exposé l'actualité de la recherche sur l'architecture médiévale de Rodez.

La période moderne a vu se succéder plusieurs communications d'une grande diversité. Françoise Merlet-Bagnéris nous a conduits dans les coulisses de la cathédrale Saint-Étienne et de la Daurade pour nous parler des mises en scène du Montement de la Vierge dans ces deux édifices. Colin Debuiche a présenté les séjours de l'architecte et ingénieur Dominique Bachelier en Aragon à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Jean Penet a évoqué les fantômes de la Renaissance toulousaine, c'est-à-dire ces peintres toulousains des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles dont les œuvres ne sont connues que par des copies. Christian Péligny nous a parlé de François Filhol, chanoine hebdomadier de la cathédrale de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle, détaillant longuement ses collections, notamment son incroyable cabinet de curiosités. Bernard Sournia a retracé le parcours des frères Mazzetti, sculpteurs et stucateurs lombards actifs dans le Sud-Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin Xavier Barral i Altet nous a rappelé les étapes toutes médiévales de la translation d'une relique de l'évêque de Comminges saint Bertrand en septembre 1733.

Mais les séances ce sont aussi tout l'imprévu et la richesse des questions diverses, bien illustrées par la dernière intervention de Maurice Scellès, qui nous a apporté un fragment de marbre antique trouvé à Laure-Minervois par un de ses voisins. Plusieurs questions diverses ont eu trait à Saint Sernin : avec Michelle Fournié qui nous a relaté l'ouverture de la châsse de saint Jacques le Majeur conservée dans la crypte, Patrice Cabau qui a détaillé le contenu de deux épitaphes encastrées dans les murs de la basilique, dont l'une est désormais effacée, et Virginie Czerniak, qui est revenue sur les dessins de cosmologie médiévale de cette même église. Anne Bossoutrot et Jean-Louis Rebière ont présenté les travaux de diagnostic en cours dans la nef de la cathédrale de Toulouse. Les manuscrits ont également été à l'honneur. Valérie Dumoulin a ainsi montré l'état de son enquête en cours sur le riche

et mystérieux commanditaire d'un manuscrit toulousain du XV<sup>e</sup> siècle. Nous avons suivi la vente d'un livre d'Heures toulousain issu de la collection de Georges Ousset et, quelques semaines plus tard, Christian Péligré a présenté une autre vente, celle d'une copie de 1908 d'un feuillet enluminé toulousain du XV<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui perdu. La copie de 1908 n'a pas été acquise par la Bibliothèque de Toulouse ; en revanche, le livre d'Heures, manuscrit remarquable peint par le maître des Heures de San Marino, un artiste toulousain bien connu du XV<sup>e</sup> siècle, a été acheté par la Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine de notre ville, grâce au dynamisme de sa conservatrice, Magali Vène, qui est également une de nos membres.

Les travaux de restauration ou de création autour du patrimoine intéressent toujours les questions diverses. Ce fut le cas avec le projet de nouvelle entrée du Musée des Augustins, qui fut abordé par Guy Ahlsell de Toulza, puis par Anne Bossoutrot. Guy Ahlsell de Toulza nous a également parlé du spectaculaire avancement des travaux du château de Bournazel, vers lequel nous organiserons peut-être une sortie l'an prochain.

Enfin, il y a eu des échanges sur l'histoire de notre médaille, à l'initiative de Maurice Scellès. Les recherches ont déjà commencé, menés par Bernard Fournié, membre d'une association de numismates de la Haute-Garonne, qui s'est prêté au jeu, et par Françoise Merlet-Bagnéris, qui nous parlera prochainement de Jules Ganot, le graveur de cette médaille, qui fut professeur à l'École des Beaux Arts de Toulouse.

L'exposition sur la Renaissance à Toulouse a marqué l'actualité culturelle de l'année 2018, et elle ne fut pas absente de nos activités. Outre la conférence donnée par Pascal Julien lors de la séance publique, nous avons visité les deux sites de l'exposition, d'abord à la Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine, sous la direction de Magali Vène, puis au Musée des Augustins, sous la direction de Pascal Julien. Quelques mois plus tard, le 16 juin, nous allions à Minerve. Sous l'égide de Marie Vallée-Roche, nous sommes venus nombreux pour découvrir ou redécouvrir non seulement Minerve, mais encore l'église de Quarante. Enfin, le 13 octobre, une journée foraine a eu lieu à Lagrasse, sous la conduite de Julien Foltran, qui nous a fait faire une visite détaillée du bourg, puis de Nelly Pousthomis, qui nous a guidés dans l'abbaye.

La séance publique du mois de mars est toujours l'occasion de faire connaître nos activités au plus grand nombre, et aussi de récompenser et de faire connaître les travaux des jeunes chercheurs. Rappelons que le concours de l'an dernier a rassemblé sept candidats, dont quatre ont été primés. Nicolas Minvielle-Larousse a reçu le prix Ourgaud pour sa thèse sur les *Mines dans le Languedoc médiéval*, et un grand prix spécial de la Société a été créé pour distinguer la thèse de Myriam Tessariol sur la *Diffusion des schémas décoratifs dans la peinture romaine*. Par ailleurs deux prix spéciaux de la S.A.M.F. ont été attribués à Anaïs Comet pour sa thèse sur les *Villages et bourgs de la Gascogne à la fin du Moyen Âge*, et à François-Xavier Carlotti pour sa thèse sur l'*Oratoire de Jésus aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans la France du Midi*. Trois médailles d'encouragement furent également décernées. Cette année, le concours a vu l'arrivée de neuf candidatures. Celles-ci seront étudiées en séance le 19 février prochain. Cet afflux de candidats est très encourageant : il montre que la Société Archéologique est une institution reconnue, et connue aussi des jeunes chercheurs.

La salle Clémence-Isaure a d'ailleurs été prêtée très largement pour de nombreux événements, tels que colloques et journées d'études, qui permettent d'élargir le public habituel de la Société Archéologique et de faire connaître nos activités aux laboratoires de recherche toulousains. Citons notamment la journée d'études sur les plafonds peints médiévaux, qui a vu l'accueil d'un public nombreux au début de l'année universitaire, ou, plus récemment, le séminaire sur le réchauffement climatique, qui a permis de faire connaître l'existence de notre Société à des champs de recherche scientifique que nous fréquentons habituellement peu. C'est également dans la salle Clémence-Isaure que nous accueillerons la Société française d'Archéologie pour ses journées « Ville d'art », le 11 octobre 2019. L'organisation de ces journées a été confiée à Virginie Czerniak, qui nous transmettra le programme définitif quand celui-ci sera approuvé.

Notre action en faveur de la protection et de la conservation du Patrimoine a pris plusieurs formes. Le 12 mai 2018, nous nous sommes rendus à La Salvetat-Saint-Gilles afin de remettre au maire une médaille d'argent de notre Société destinée à récompenser l'action de la municipalité en faveur de son patrimoine monumental, le château fondé au temps des comtes de Toulouse ayant été courageusement acheté par la commune en 2016. Jean-Louis Rebière nous a ensuite permis de visiter une partie du monument, du moins les espaces qui n'étaient pas encore sur le point de s'effondrer. À l'initiative de Daniel Cazes, nous avons cette année décidé d'apporter notre soutien aux activités de l'Association des Amis de l'abbaye de Grandselve, en remettant une médaille non seulement à l'association, pour son activité remarquable en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine de l'abbaye, mais aussi à Patrick Froidure, fondateur de cette association – malheureusement décédé cet automne. Lors de la séance publique, une médaille sera remise au président de l'association, et l'autre décernée à Patrick Froidure, à titre posthume.

Mais l'essentiel de notre action en faveur de la conservation du Patrimoine s'est concentré sur les travaux menés autour de la basilique Saint-Sernin de Toulouse. En dépit de nos avertissements, des vestiges archéologiques ont bien été découverts par les pelles mécaniques, qui ne devaient pourtant pas atteindre la « couche archéologique ». C'est ainsi que Patrice Cabau et Daniel Cazes nous ont parlé pour la première fois, le 20 novembre 2018, des tronçons de la colonne antique réemployée comme couverture d'une tombe maçonnée qui étaient abandonnés au milieu des matériaux du chantier. Nous avons déjà raconté comment ces éléments, laissés pendant des jours sans protection, se sont brisés, puis ont été en partie rassemblés sur une palette de récupération, avant d'être enfin pris en charge par le Service archéologique de Toulouse Métropole, après que nos protestations aient connu quelques médiatisations. Cette affaire est toujours en cours et ne fait qu'illustrer la nécessité pour la Société Archéologique de conserver une vigilance de tous les instants autour du chantier de Saint-Sernin.

Au terme de ce premier rapport annuel, je crois qu'on peut se réjouir de l'état de notre Société, qui ne fait pas ses 188 ans ! L'arrivée de nouveaux membres, les excellents candidats qui se présentent à notre concours, la publication régulière de nos *Mémoires* sont autant de garanties d'avenir pour notre Compagnie. Par ailleurs, la diffusion de l'affaire de la colonne antique a montré notre capacité à mobiliser l'attention, à défaut d'être entendus par la municipalité. Alors même que le Patrimoine est un sujet de plus en plus considéré comme secondaire, et que les jeunes chercheurs sont de plus en plus installés dans la précarité, la Société Archéologique reste un havre, qui peut sembler utopique, mais qui fonctionne, mêlant les spécialités, les âges et les bonnes volontés, au service d'une même idée du Patrimoine et de ce qu'il faut faire pour le défendre et le préserver.

Émilie NADAL

Émilie Nadal donne ensuite la parole à Christian Péligny pour la lecture du **rapport d'activité de la bibliothèque et des archives** :

La parution d'un nouveau tome des *Mémoires* témoigne, chaque année, de l'activité scientifique déployée par notre Compagnie ; les exemplaires du volume 76 correspondant à l'année 2016 nous ont été livrés vers la mi-septembre : sans plus tarder nous les avons mis sous enveloppe à l'intention des membres de la Société, qu'ils soient résidents ou correspondants, puis nous avons préparé les envois à destination des 135 sociétés savantes, académies ou institutions (françaises ou étrangères) qui échangent avec nous leurs propres publications. Un rendez-vous est désormais sollicité auprès de la Poste, qui nous envoie un véhicule afin de prendre livraison de ces paquets en partance vers toutes les régions de l'Hexagone, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la Roumanie, la République tchèque, l'une des 46 adresses européennes qui figurent dans notre fichier ; nous avons aussi des relations régulières avec la Suisse et le Maroc. Cette politique d'échanges reste la source principale de l'enrichissement de nos collections de périodiques et permet de faire rayonner au loin la Société Archéologique du Midi en diffusant les travaux publiés par ses membres. Un grand merci à Guy Ahlsell de Toulza pour son efficace collaboration.

Mais la bibliothèque a reçu également des fascicules qui viennent compléter de façon très heureuse les séries qu'elle possède déjà, comme la *Revue du Tarn* ou *L'Écho de Rabastens*, grâce à la générosité de notre Trésorier ; on vient même d'enrichir le fonds de périodiques de trois nouvelles revues. La première, donnée par Jean-Luc Boudartchouk, est aujourd'hui conservée dans moins de dix bibliothèques françaises : il s'agit du *Bulletin du groupe de recherches historiques et archéologiques de la vallée de la Sumène*, qu'a publié, entre 1973 et 2011, une association localisée à Antignac, une petite commune du Cantal. La seconde revue, offerte par Nicole Andrieu, n'est autre que la *Revue du Louvre*, de façon plus précise les numéros compris entre 1976 et 2016, soit quarante ans de publication. La troisième, intitulée *La Grande galerie*, destinée à un plus large public, apparaît comme une émanation de la *Revue du Louvre*.

Les dons d'ouvrages ont été nombreux tout au long de l'année qui vient de s'écouler. Il ne me semble pas utile ici d'en rappeler les titres, car notre Présidente ne manque jamais de vous les présenter et de les faire circuler parmi vous, lors de chaque séance. Je me contenterai simplement de remercier les donateurs : Bernard Sournia, Maurice Scellès, l'Association des Amis de Saint-Exupère, Anne Bossoutrot et Jean-Louis Rebière, Virginie Czerniak, Pierre Garrigou Grandchamp, Guy Ahlsell de Toulza, Stéphane Piques, Lourdes de San José Llongueras, Nelly Pousthomis, Bruno Saunier, Jacques Surmonne, Élodie Cassan, ainsi que les deux membres de notre Société dont je citais les noms il y a un instant : Jean-Luc Boudartchouk et Nicole Andrieu. N'oublions pas, pour terminer, le don fait par Louis Peyrusse d'une lithographie représentant le cloître des Augustins en 1831, et celui de M. Jacques Rives, le 6 juillet dernier, d'un manuscrit rédigé par l'abbé Marius Milhau, curé de Pin-Balma puis de Gargas, membre correspondant de la Société dans les années 1909-1926.

L'essentiel de nos efforts, depuis la dernière Assemblée générale, a porté sur le catalogue qui comporte environ 14 000 notices. Jusqu'en janvier 2018, nous disposions d'un logiciel qui permettait de consulter ce catalogue en interne, dans la salle de lecture ; mais grâce à une convention passée avec la Direction du Service informatique de la Ville de Toulouse, nous faisons également partie du réseau des bibliothèques municipales, ce qui donnait un peu plus de visibilité à nos collections. Jacques Surmonne avait pu saisir quelque 3 000 notices dans l'espace qui nous était ainsi réservé. Il nous a semblé cependant que cette convention ne constituait pas le meilleur environnement pour développer notre projet qui consiste à mettre en valeur les ressources de la bibliothèque, à les faire connaître, à les rendre plus visibles hors les murs, à les rendre plus accessibles non seulement aux membres de la Société Archéologique mais aussi à un large public d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants ; en outre, le logiciel que nous utilisions, malgré ses incontestables mérites, avait atteint ses limites car il ne permettait pas une consultation en ligne. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative, avec Jacques Surmonne, après avis favorable du Bureau, de résilier la convention qui nous liait à la Ville de Toulouse depuis le 25 avril 2008, de récupérer toutes les notices qui figuraient dans le réseau Symphony, et d'entreprendre la refonte du catalogue en adoptant un nouveau système informatique. Après l'avoir testé pendant deux mois, ce logiciel conçu pour les établissements de petite taille, reconnu par le cabinet d'expertises « Tosca consultants » et recommandé par l'École nationale supérieure des Bibliothèques, nous a séduits. Il comporte deux modules bien distincts : l'un réservé au catalogage, l'autre destiné à la consultation en ligne. Chacun pourra donc désormais y avoir accès à travers le site de la Société Archéologique. Le nouveau logiciel nous permet de dériver d'excellentes notices à partir de réservoirs importants, celui de la Bibliothèque nationale de France par exemple, ou celui du Sudoc, il nous offre la possibilité de dépouiller les recueils de Mélanges ou les Actes de colloques, il facilite la recherche en permettant aux usagers d'effectuer des interrogations plus fines, et il fournit, en réponse à toute requête, une liste unique des documents conservés dans notre bibliothèque, quelle que soit leur nature, sans que l'on ait l'obligation de sonder successivement plusieurs bases ; je prendrai un seul exemple : si vous cherchez les documents dont le titre contient le mot « Carcassonne », vous trouverez à ce jour, dans notre base, 34 notices qui correspondent, toutes catégories confondues, à des monographies, des thèses, des articles ou des tirés-à-part, des manuscrits, un plan lithographié et même un portefeuille de dessins. Mais vous pouvez aussi sélectionner la catégorie de documents qui vous intéresse : livres, périodiques, manuscrits, dessins, estampes, cartes et plans, tirages photographiques. Notre tâche consiste désormais à alimenter la nouvelle base de données avec les notices de l'ancienne, jusqu'à ce que la première se remplisse complètement ; cela prendra du temps, car la mise en ligne du catalogue suppose de notre part une grande rigueur : nous ne saurions mettre en effet à la disposition du public des notices qui n'auraient pas été au préalable vérifiées, revues, complétées ou même corrigées. Avant que ce travail ne soit achevé (trois ou quatre ans), nous tenions néanmoins à vous faire bénéficier des résultats auxquels nous sommes parvenus après avoir adopté, il y a tout juste un an, ce logiciel qu'utilisent aujourd'hui plus de 200 bibliothèques et qui n'a rien coûté puisqu'il était libre de droits sur le marché. On ne peut que féliciter et remercier Jacques Surmonne pour avoir su dénicher cet outil qui va nous servir, nous l'espérons, pendant longtemps.

Alors, que trouve-t-on actuellement dans notre catalogue en ligne ? Près de 4 000 notices, soit un tiers de nos ressources : des monographies, une partie des imprimés de la réserve, plusieurs centaines de thèses, tous les titres de périodiques, tous les articles publiés depuis les origines dans les *Mémoires* de la Société Archéologique du Midi, des articles publiés dans la *Revue historique de Toulouse*, tous les livres du fonds ancien (une bonne centaine), la totalité des manuscrits (250) déjà répertoriés en tant que tels mais nécessitant un nouveau catalogage, enfin un certain nombre de documents en feuilles qui n'avaient jamais été décrits : dessins, aquarelles, gravures, lithographies, tirages photographiques (près de 200 pièces) ; il n'y a pas encore de cartes, mais cela ne saurait tarder. Jacques Surmonne a très largement contribué à l'enrichissement de ce nouveau catalogue que nous inaugurons à l'aube de l'année 2019. Geneviève Bessis, qui avait réexaminé les livres anciens, vient d'entreprendre la description des documents graphiques. Je tiens à remercier Michèle Pradalier et Daniel Cazes qui m'ont apporté leur aide pour l'identification des tirages photographiques et Maurice Scellès qui a créé un lien, sur le site de la Société, pour que l'on puisse désormais accéder aux ressources de notre bibliothèque via le portail qui vous est proposé. La perfection n'existe pas ; il y a, dans le nouveau système, des fonctionnalités sur lesquelles nous n'avons pas de prise et qu'il nous est difficile de modifier, du moins facilement et rapidement, parce que cela ne dépend pas de nous ; mais nous espérons qu'il vous donnera, dans l'ensemble, beaucoup de satisfaction ; en outre, si vous découvrez dans notre catalogue en ligne, malgré notre vigilance, des inexactitudes, des oublis, des précisions ou des corrections à apporter, nous vous serions reconnaissants de nous le signaler.

J'attirerai votre attention sur les manuscrits que j'ai eu le loisir de répertorier. Il s'agit pour la plupart de mémoires adressés au Président ou au Secrétaire de la Société dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en vue de l'obtention d'un prix ou d'une médaille. Les auteurs de ces travaux qui ont été récompensés viennent donc compléter, en amont, la liste des lauréats établie récemment par Vincent Geneviève pour la période 1990-2018. Ces mémoires, rédigés (je

devrais dire calligraphiés) sur des cahiers d'écolier, le plus souvent par le curé ou l'instituteur, quelquefois par le médecin, le vétérinaire ou le pharmacien, constituent autant de témoignages émouvants qui prouvent l'intérêt que l'on manifestait à l'égard des trouvailles archéologiques, des curiosités naturelles, du patrimoine, de l'histoire du village, du petit pays dans lequel vivaient et travaillaient ces figures emblématiques d'une société profondément rurale. À titre d'exemple, je citerai Firmin Galabert, curé d'Aucamville, de Monclar-de-Quercy puis de Montpezat-de-Quercy, l'abbé Jean Barbier, directeur du petit séminaire de Pamiers, l'abbé Barthélémy Taillefer, curé de Caussade puis de Cazillac, l'abbé Saturnin Ariès, l'abbé Guillaume Lafforgue, curé de Croix-Daurade, l'abbé Raymond Corraze, curé de Lardenne ; parmi les nombreux instituteurs, on retiendra les noms d'Albert Carrière, qui exerça à Peyreleau, dans l'Aveyron, de Louis Tourte, qui enseigna dans le Volvestre, d'Étienne Guillou, à Thil (Haute-Garonne), de Gaston Gayrard, à Albi. Nous assistons là aux balbutiements de l'histoire locale. La qualité des recherches est sans doute très inégale, mais certains mémoires, tout à fait remarquables, furent à juste titre publiés peu après leur consécration. Il m'a semblé intéressant de noter, par ailleurs, l'émergence des femmes qui ont sollicité un prix de la Société Archéologique, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle ; Léonie Maury (la première, à ma connaissance) présenta en 1911 une Histoire de Revel ; Marie-Thérèse Porte signa un travail sur les débuts de la Réforme à Pamiers, en 1927 ; Marguerite Vidal, qui devait publier le volume de la collection Zodiaque consacré au Quercy roman, en 1959, concourait dès 1933 avec un mémoire sur un essai de classification des chapiteaux du cloître de Moissac ; Françoise Larrieu étudia en 1937 une famille de peintres toulousains : les Rivalz ; Cécile Canal étudia, en 1941, la cathédrale Saint-Alain de Lavaur ; Janine Lunet mena une enquête sur les clochers-murs de la Haute-Garonne, en 1952. Toutes ont obtenu les plus hautes récompenses décernées par la Société Archéologique du Midi de la France. Je suis persuadé que ce fonds de manuscrits, bien que modeste par le nombre, ne manquera pas de susciter la curiosité des universitaires qui recherchent pour leurs étudiants des sujets de master. Sur le plan matériel, ces précieux documents font l'objet de soins attentifs, puisque chacun d'entre eux sera protégé désormais par une chemise en papier neutre, grâce à Georges Cugullière, qui regroupe ensuite les manuscrits dans des boîtes de conservation achetées récemment chez un fournisseur spécialisé (Atlantis).

Juste un mot en terminant : soucieux de faire connaître les ressources de notre bibliothèque, nous avons mis tout en œuvre pour que les notices de ces manuscrits puissent rejoindre CALAMES, c'est-à-dire le Catalogue en Ligne des Archives et des Manuscrits de l'Enseignement Supérieur. C'est quasiment chose faite : en liaison avec l'ABES (Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur) et le Comité des Travaux historiques et scientifiques, une vacataire rémunérée par ce dernier travaille aujourd'hui dans les locaux de la Bibliothèque Mazarine pour que les notices de manuscrits que nous leur avons adressées dans le format d'échanges habituel soient traitées de façon adéquate, soient intégrées dans CALAMES et puissent ainsi bénéficier de la diffusion assurée, au niveau national, par une grande base de données.

Christian PÉLIGRY

C'est enfin au tour de notre Trésorier, Guy Ahlsell de Toulza, de commenter, tableaux à l'appui, le **bilan financier** de la Société pour l'année qui vient de s'achever.

Pierre Garrigou Grandchamp demande des informations sur l'augmentation du coût des *Mémoires*. Notre Trésorier répond que le prix du papier a augmenté, ainsi que les frais de mise en page et d'impression. Maurice Scellès précise que le volume qui vient d'être publié est de surcroît plus épais que celui de l'année précédente.

Les rapports sont ensuite approuvés à l'unanimité des membres présents, et quitus est donné au Trésorier pour sa bonne gestion.

À l'issue des votes, le Trésorier et la Secrétaire-adjointe sont reconduits dans leurs fonctions, et Adriana Sénard est élue Directrice en remplacement de Maurice Scellès, qui n'a pas souhaité renouveler sa candidature.

Émilie Nadal donne enfin la parole à Daniel Cazes pour une communication, préparée avec Maurice Scellès, sur *L'ancien réfectoire des Grands-Augustins de Toulouse*, publiée dans ce volume (t. LXXIX, 2019) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie Daniel Cazes pour cette seconde version de son exposé, qu'il a enrichie par rapport à celle qu'il avait présentée en 2013. Elle note que l'aveuglement des autorités locales vis-à-vis du patrimoine toulousain ne date pas d'aujourd'hui. Maurice Scellès tient à préciser que le plan des vestiges mis au jour en 1980 a été réalisé avec Daniel Cazes, alors qu'il était lui-même en stage au Musée et faisait ses premiers pas dans la technique du relevé ; les photographies prises à cette occasion avaient été déposées au Musée, où elles étaient devenues introuvables [les clichés en noir et blanc ont été retrouvés depuis]. L'édifice avait déjà fait l'objet de nombreux travaux, notamment dans le cloître, sans qu'aucune fouille ne soit jamais prescrite, regrette Daniel Cazes, alors que l'existence d'une *domus* romaine avait pourtant été reconnue. Il ne faut pas oublier, conclut-il, que la Circonscription des Antiquités historiques de Midi-Pyrénées, dont Michel Labrousse était alors le directeur, n'avait que deux employés.

Louis Peyrusse et Jean Catalo annoncent que la Société devrait recevoir la somme de 5 500 euros provenant d'une association qui vient d'être dissoute. Celle-ci avait été fondée après l'opération de fouilles sur le site du Palais de Justice de Toulouse, sous la direction de Jean Catalo, et avait pour but de mettre la crypte en valeur grâce à un projet muséographique comprenant de nombreuses images et reconstitutions 3D projetées sur écrans. Malheureusement, après l'arrivée d'un nouveau magistrat, le projet a été arrêté pour des raisons de sécurité, alors qu'il était très avancé. L'association, devenue sans objet, a donc été dissoute, sans qu'il ait été possible de récupérer les images de la muséographie pour les utiliser dans un autre cadre. Louis Peyrusse a rappelé aux membres de cette association que la Société Archéologique du Midi de la France était reconnue d'utilité publique et qu'elle pouvait, avec l'aide de Jean Catalo, employer ces fonds de façon intelligente.

Au titre des questions diverses, Guy Ahlsell de Toulza nous montre des photographies de la **maison n° 3 de la rue des Changes**, en cours de travaux. L'arrachement de l'enduit dans les parties basses a fait apparaître des ouvertures recouvertes d'un linteau en bois au rez-de-chaussée et le départ de pans de bois à l'étage. Les murs latéraux sont maçonnés. On peut reconnaître une maison du XV<sup>e</sup> siècle en pans de bois, avec ses piliers en rez-de-chaussée, les moulures caractéristiques des croisées basses qui devaient ouvrir sur un entresol. La façade a été recouverte d'un enduit de plâtre décoré, caractéristique de l'époque de la monarchie de Juillet.



TOULOUSE, N° 3 RUE DES CHANGES. Façade sur rue avant et après les travaux de restauration. Cl. G. Ahlsell de Toulza.

#### SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligré, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Bessis, Cazes, Jaoul, Vallée-Roche ; MM. Cazes, Garrigou Grandchamp, Lassure, Peyrusse, Testard, membres titulaires ; Mme Dumoulin, MM. Foltran, Marquebielle, membres correspondants.

Excusés : Mme Sénard, Directrice, Mme Balty, MM. Balty, Garland, Macé, Scellès et Tollon.

Émilie Nadal annonce le décès de notre consœur Marie-Bernadette Bruguière, à laquelle Louis Peyrusse rend hommage :

### **Marie Bernadette Bruguière (1944-2019)**

Nous avons appris le 23 janvier dernier la mort de notre consœur Marie Bernadette Bruguière, à l'âge de 74 ans. Il est sans doute des lieux où son éloge funèbre retentira plus fortement, je songe à l'Université des Sciences sociales et peut-être à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. S'achève ainsi une longue carrière d'enseignante de l'histoire du Droit et des Institutions à l'Université de Toulouse. Reçue très jeune à l'agrégation des Facultés de Droit, elle a d'abord travaillé à une thèse de doctorat, publiée tardivement : *Littérature et droit dans la Gaule du V<sup>e</sup> siècle*, P.U.F., 1974. Dans la lignée de Pierre Courcelle, elle y analyse les sources littéraires et juridiques du temps. Cet angle de vue a inégalement convaincu les historiens de l'Antiquité tardive. Marie Bernadette Bruguière n'a pas persévéré dans ce champ de recherche. Elle a donc enseigné aux côtés de Germain Sicard, d'Henri Gilles, Jean-Louis Gazzaniga, puis de Jacques Poumarède et d'André Cabanis. Nombre d'entre eux ont siégé dans notre Compagnie.

Dans ses publications, on notera un *Manuel d'histoire du droit* (avec Sicard et Gilles) et beaucoup d'articles dont l'éclectisme reflète une vaste curiosité, depuis « Le Nouveau Testament et les droits de l'Antiquité » (1975), « Homère a-t-il inventé le régime mixte ? » (2010) à « Jules Verne et la colonisation », « Germanophilie et germanophobie en France au XIX<sup>e</sup> s. ». On y trouve aussi des hommages, un salut à ses maîtres, Paul Ourliac, Jean Dauvillier, Romuald Szramkiewicz et des directions de colloque comme *Prendre le pouvoir, force et légitimité* en 2002. Sa grande originalité est d'avoir proposé une lecture de l'opéra, ce chaudron de sorcière des amours, des interdits, des pulsions, des passions, opéra, vu au-delà de la dramaturgie et de la musicologie, sous le prisme du Droit. Ses collègues et amis lui ont offert en 2014, peu après sa retraite, un volume de mélanges où ont été regroupés ses articles : *Opéra, politique et droit*, le volume d'hommage le plus inattendu publié par les P.U.S.S., très vite épuisé.

Femme de fortes convictions, elle n'imposait aucune opinion, à la différence de nombre de ses collègues, respectueuse de la liberté de chacun, très attentive à ses étudiants, totalement dévouée à l'institution universitaire. Cette longue carrière de professeur appelle l'éloge provocateur de Fontenelle à propos d'un confrère enseignant : « Il travaillait à se rendre inutile. » À la mesure des nombreuses générations d'étudiants passés par ses cours et ses conseils, c'est là le plus beau des hommages.

Louis PEYRUSSE

La Compagnie observe une minute de silence en mémoire de notre consœur disparue.

Concernant l'affaire des **travaux en cours à Saint-Sernin**, notre Présidente nous informe ensuite qu'une réponse à la lettre que nous avons envoyée à Didier Deloume nous est parvenue, et elle en donne lecture. Le document, probablement rédigé par les Services de la DRAC, n'est pas signé par le conservateur ; on ne voit donc pas très bien qui est notre interlocuteur. Quitterie Cazes remarque que le souhait de valorisation du site est évoqué à la fin de la lettre et que l'on pourra peut-être à l'avenir s'appuyer sur cet écrit. En effet, la mise en valeur de la place revient à la Ville et il n'est pas certain qu'elle désire faire de grands investissements dans ce sens.

Émilie Nadal présente ensuite un nouveau volume des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, dans lequel est publié un article de notre confrère Guy Ahlsell de Toulza : « Un nouveau regard sur les hôtels toulousains de la Renaissance » (vol. 180, 19<sup>e</sup> série, tome IX, 2018, p. 185-193).

Puis elle donne la parole à Benjamin Marquebielle pour une communication intitulée *Toulouse et la préhistoire : le Midi comme terre de (re)définition du Mésolithique*.

La Présidente remercie notre confrère pour cette communication très intéressante et demande si ce sont bien les données environnementales qui définissent le début de cette période. En effet, confirme Benjamin Marquebielle, le climat se réchauffe et les chronozones botaniques, alignées sur la période géologique de l'Holocène, permettent de reconnaître les sites mésolithiques. Cependant, poursuit-il, les choses ne sont pas aussi simples : les changements commencent bien plus tôt et il reste actuellement difficile de cerner la genèse de cette période, dont peu de sites témoignent. Il n'y a pas de révolution mésolithique, mais c'est une époque qui a vraiment ses caractéristiques propres. Les microlithes que l'on trouve sur les sites

étaient fixés sur des supports en bois. Il ne s'agit pas de petites armatures pour petit gibier, mais de plusieurs microlithes montés sur un support en bois qui étaient aussi bien utilisés pour la chasse du gros gibier. Cette technique permettait une meilleure rentabilisation des matériaux de qualités variables et une plus grande souplesse dans la production. Martine Jaoul demande si le changement de végétation a eu des incidences sur la production des outils. Benjamin Marquebielle répond que l'outillage a en effet évolué, mais qu'aucun vestige de bois n'est conservé dans le Midi ; l'artisanat du bois reste donc en grande partie inconnu. Daniel Cazes se dit enchanté par l'exposé que notre confrère a fait sur l'histoire de la discipline et regrette qu'après les travaux du Muséum d'Histoire naturelle de Toulouse, on ait pris le parti de faire disparaître la galerie des cavernes ou de la Préhistoire, alors qu'il s'agit du plus ancien Musée de Préhistoire de France. Benjamin Marquebielle répond qu'il reste malgré tout au Muséum une petite pièce consacrée à la Préhistoire, mais le parti a effectivement été pris de montrer les temps géologiques, où l'humanité n'a qu'une part restreinte. Il signale enfin qu'en 2020 la ville de Toulouse accueillera un grand congrès intitulé MESO 2020, qui regroupera tous les mésolithiciens d'Europe.

Émilie Nadal donne la parole à notre consœur Marie Vallée-Roche pour une seconde communication : ***Découverte d'un manuscrit inédit à La Livinière (Hérault) : une enquête de 1269***, publiée dans ce volume (t. LXXIX, 2019) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie la conférencière pour l'exposé de l'enquête qu'elle a menée autour de ce document. Marie Vallée-Roche précise qu'elle voudrait la poursuivre pour répondre à un certain nombre de questions. Elle s'étonne par exemple du prix élevé du fournage, qui s'élève à 1/6<sup>e</sup>, ce qui est loin d'être la norme. Quitterie Cazes voudrait savoir s'il existe beaucoup d'enquêtes de ce genre ; la conférencière répond qu'on en trouve un certain nombre, mais pas dans la région. Par ailleurs, ce document est de toute première importance pour le village de La Livinière car c'est le plus ancien document de la commune. Il a sans doute appartenu aux archives municipales et a dû être récupéré par un particulier lorsque celles-ci ont brûlé. Cependant, dans la mesure où il n'existe plus d'inventaire, le fait reste difficile à prouver. Par ailleurs, on ne sait pas ce que peut devenir un tel document dans les mains d'un non spécialiste qui n'a pas conscience de sa valeur scientifique. On peut supposer enfin que d'autres morceaux de ce manuscrit se trouvent disséminés chez d'autres particuliers. La seule façon de préserver le témoignage historique de ce document, déclare Louis Peyrusse, c'est de le publier ; cela pourrait encourager ceux qui ont des documents chez eux à le faire savoir, suggère pour finir Guy Ahlsell de Toulza.

Au titre des questions d'actualité, Daniel Cazes nous apprend le décès, le 22 janvier dernier, de Jean-Maurice Rouquette, ancien conservateur des musées d'Arles.

#### **Jean-Maurice Rouquette (Arles, 1931 - Arles, 2019)**

Celui qui fut pour moi le plus grand conservateur du patrimoine du Midi de la France, et peut-être de France, que j'aie connu dans ma vie, Jean-Maurice Rouquette, est décédé à l'âge de 87 ans à Arles, sa ville natale, le mardi 22 janvier 2019. Un hommage exceptionnel, à la mesure de son œuvre, lui a été rendu le vendredi 25 février en l'hôtel de Ville d'Arles, en présence d'une assemblée impressionnante, avant que celle-ci ne se déplace ensuite dans l'église Saint-Trophime voisine pour la messe de funérailles. Tous les conservateurs et archéologues (ses petits, disait-il) qu'il avait mis en place dans les divers musées et monuments de la ville étaient là, prononçant dans la plus grande émotion des paroles qui allaient au cœur. Nombre de chercheurs de l'Université et du C.N.R.S. étaient aussi venus. Au milieu de cette foule silencieuse, comme stupéfaite de la disparition inimaginable d'un homme qui déployait encore une impressionnante activité malgré sa retraite, évoluaient des Arlésiennes en costume traditionnel de deuil.

Viscéralement Arlésien, au point qu'il se présentait habituellement en lançant à ses interlocuteurs : « Rouquette d'Arles », Jean-Maurice Rouquette fut le disciple de l'archéologue Fernand Benoît, et suivit à l'Université d'Aix-en-Provence les enseignements de Georges Duby et de Jean-Rémy Palanque. Il s'y spécialisa dans les domaines de l'histoire de l'art paléochrétien et médiéval. Mais aucune période de l'histoire d'Arles et de sa chère Provence (dont il donna une description éblouissante et mémorable dans le volume I de la *Provence romane* des éditions Zodiaque, la nuit des temps, 1974) ne lui fut étrangère et l'Antiquité romaine dans son ensemble, partout présente à Arles, le passionnait tout autant. Nommé conservateur des musées d'Arles en 1956, il occupa sans cesse ce poste clef jusqu'en 1995. Parti de peu de chose, il réussit à en multiplier l'action, multiforme, prenant en compte l'ensemble du patrimoine arlésien.

Dès ses débuts, chose assez rare, alors que la ville était pour l'essentiel connue pour ses antiquités romaines et ses richesses médiévales, il se tourna aussi vers l'art contemporain, établissant des relations étroites avec Picasso, organisant des expositions temporaires consacrées aux sculptures de Germaine Richier et de César,

ou aux peintures de Nicolas de Staël. Conscient de l'image positive que cela pouvait donner de sa ville, non pas endormie au bord du Rhône, mais ouverte, comme toujours, aux créations artistiques venues d'ailleurs, il fonda en 1970, avec Lucien Clergue, les célèbres « Rencontres internationales de la photographie d'Arles », auxquelles le Toulousain Jean Dieuzaide adhéra immédiatement. Le Musée des Beaux-Arts Réattu, dans l'ancien prieuré de Malte, était alors le centre de son activité. Il le rénova, l'enrichit considérablement et y organisa de nombreuses expositions que l'on venait voir de loin.

Les arts et traditions populaires ne le laissèrent pas indifférent et on lui doit le parc naturel régional et le musée de la Camargue (ce dernier créé à une dizaine de kilomètres d'Arles). Une autre célèbre institution, le Museon Arlaten, attira toute son attention, bien qu'autonome et dépendant d'une commission émanant du Félibrige. Il la défendit toute sa vie, ce qui devrait prochainement déboucher sur sa complète rénovation. Autre institution traditionnelle de la ville, l'Académie d'Arles fut présidée par lui pendant cinquante ans, à partir de 1965. En 2015, il céda cette présidence à l'archéologue de renom Marc Heijmans, qu'il avait accueilli à Arles chaleureusement, comme tant d'autres de ses collaborateurs, entraînés dans son sillage.

C'est à Jean-Maurice Rouquette que l'on doit le développement extraordinaire de l'archéologie dans sa ville, avec la création d'un service spécifique, parfaitement équipé en matériel, salles d'étude, de conditionnement, de restauration des objets découverts de toute sorte. Pour lui, ce patrimoine caché de la ville devait nécessairement être remis au jour, à l'occasion des divers travaux urbains ou de fouilles programmées, et le plus souvent possible mis en valeur *in situ* et rendu accessible au public. Il était à ses yeux aussi important que les monuments et collections déjà reconnus, non seulement comme l'objet des recherches menées par des spécialistes du monde entier, mais parce que « les pierres de nos ancêtres seront le pain de nos enfants » (propos rappelé par le conservateur Claude Sintès). Sa vision du Patrimoine, comme partie intégrante de la vie d'une ville et un atout capital pour son image, son tourisme intelligent, avec ses retombées économiques, était vraiment prospective. De nombreux élus le reconnurent lors de l'hommage officiel rendu à Jean-Maurice Rouquette, qui fit d'Arles un laboratoire d'idées dans ce domaine, vers lequel bien d'autres élus français et étrangers ou professionnels du Patrimoine tournèrent et tournent encore leurs regards.

Tout cela était le quotidien de notre cher conservateur, qui jamais ne ménagea sa peine pour défendre ses projets, convaincre élus et administrations, associer l'ensemble de la population de sa ville en l'informant sans cesse. Ses conférences, servies par un talent oratoire hors du commun, une langue riche et imagée, des anecdotes fourmillantes de vie, ont laissé partout des souvenirs inoubliables. Chaque fois qu'il vint en donner une à Toulouse, dans le cadre des activités du Musée Saint-Raymond, musée des Antiques, qu'il aimait beaucoup, la salle était pleine à craquer et l'enthousiasme du public débordant.

La réalisation qui sans doute le fit le plus connaître dans le monde entier fut celle du nouveau Musée de l'Arles antique, qu'il fonda en 1988 au bord du Rhône, dans la perspective des vestiges du cirque romain. Il fut inauguré en 1995, en mettant un terme prestigieux à la carrière de Jean-Maurice Rouquette. Ce fut pour lui un projet d'une incroyable envergure, dont il peaufina le programme muséologique avec expérience et talent, le défendant aussi avec acharnement face à tous ceux qui le croyaient pharaonique alors qu'il correspondait strictement aux besoins réels. C'est sur la base de sa réflexion que l'architecte Henri Ciriani put mettre en œuvre l'impressionnant bâtiment du « musée bleu de Jean-Maurice Rouquette ». L'idée qui en sous-tendait la nécessité était de rassembler là toutes les collections archéologiques protohistoriques et romaines (jusque-là dispersées en différents lieux de la ville), enrichies par les nombreuses découvertes faites pendant des années sur le territoire d'Arles, en intégrant au musée non seulement tous les services indispensables (accueil de tous les publics, auditorium, salle d'exposition temporaire, bibliothèque, conservation, documentation, réserves, ateliers...) mais aussi le centre de recherche archéologique avec toutes ses composantes. Chose peu courante, son projet prévoyait aussi les extensions futures du musée, ce qui permit très récemment la greffe parfaitement logique d'une nouvelle galerie consacrée à la navigation sur le Rhône et au commerce. Cette vision dynamique du musée, comparable à celle d'une entreprise ou d'une usine prospères qui augmentent leur activité, rejoignait bien l'idée qui était la sienne que le Patrimoine est un enjeu capital pour la vieille Europe de demain.

Rappelons enfin son rôle déterminant dans la restauration des monuments de sa ville (celle de la façade et du cloître de Saint-Trophime notamment), dans le classement d'Arles au Patrimoine de l'UNESCO et dans de nombreuses publications. En 2008 il eut l'immense plaisir de voir paraître, réalisé par l'Imprimerie nationale, un ouvrage collectif « monumental » (1300 pages...) dont il avait pris l'initiative et la direction: *Arles : histoire, territoires et cultures*. Peu de villes bénéficient du privilège d'un tel livre, à la mesure de leur patrimoine, magnifiquement mis en page et illustré.

Tel était ce personnage « solaire, enthousiaste, passionné » (Dominique Séréna, conservateur du Museon Arlaten), « l'âme de sa ville » avec une voix « magnétique, habitée, nourricière, qui en un clin d'œil savait mettre l'auditeur au cœur du récit » (Michèle Moutashar, conservateur des musées d'Arles), qui illustra, au-delà de sa

Provence, l'ensemble de notre Midi. Tous ceux qui l'ont approché et connu sont aujourd'hui à la fois honorés de l'avoir rencontré et profondément attristés par son départ vers l'autre rive du Rhône, vers ce cimetière de Trinquetaille où sa forte présence a rejoint celle de tant d'Arlésiens et du martyr chrétien Genès. Tout en s'associant aux condoléances exprimées *urbi et orbi*, la Société Archéologique du Midi de la France se devait de rappeler la stature hors du commun de Jean-Maurice Rouquette, avec une pensée particulière pour son épouse, madame Jacqueline Rouquette, qui, tout au long d'une vie intense, sut le soutenir et partager avec lui une mission si bien remplie.

Daniel CAZES

Daniel Cazes poursuit en nous informant qu'**une partie de la muraille des Hauts-Murat s'est effondrée**. Celle-ci avait été élevée au XIV<sup>e</sup> siècle mais les parties hautes dataient du XVII<sup>e</sup>. Elle était propriété publique, mais elle avait été cédée à un promoteur qui avait pour projet de construire des logements contre elle. La grue implantée contre les parements a ainsi provoqué l'effondrement du mur. Daniel Cazes craint que la construction de la résidence ne finisse par cacher entièrement la muraille, et que l'on se retrouve ainsi dans le même cas de figure que sur le site de Larrey.

### SÉANCE DU 19 JANVIER 2019

Présents : Mmes Nadal, Présidente, Sénard, Directrice, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligray, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Bessis, Cazes, Jaoul, MM. Balty, Boudartchouk, Cazes, Macé, Pradalier, Scellès, Sournia, Surmonne, membres titulaires ; MM. Marquebielle, Penent, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mmes Balty, Czerniak et Pradalier-Schlumberger, MM. Balty, Garland, Garrigou Grandchamp, Julien et Tollon.

Cette séance étant consacrée à la lecture des rapports des travaux présentés au concours, la Présidente donne tout de suite la parole aux rapporteurs.

**Célia Oulad El Kaïd, *L'exploitation des matières osseuses au paléolithique inférieur et moyen : l'exemple de la grotte du noisetier (Fréchet-Aure, Hautes-Pyrénées)***, mémoire de master 1 sous la direction de J.-M. Pétillon (CNRS – UMR5608 TRACES) et S. Costamagno (CNRS – UMR5608 TRACES), Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, 2016.

Rapporteur : Benjamin Marquebielle.

Célia Oulad el Kaïd soumet au concours 2019 son mémoire de master 1, soutenu en 2016, composé de deux volumes : un volume de texte de 162 p., organisé en deux grandes parties, et un volume d'annexes de 43 p., comportant de nombreuses photographies en couleurs. La lecture générale du mémoire est très agréable, le style est clair et précis, les illustrations choisies sont pertinentes, les fautes et coquilles sont absentes, les renvois bibliographiques sont nombreux et pertinents, montrant une vraie maîtrise de la documentation disponible.

L'auteure aborde avec ce mémoire un sujet complexe et peu traité par la communauté des préhistoriens, à savoir la question du travail des matières osseuses (os, bois animal, dent) par les populations humaines du Paléolithique inférieur et du Paléolithique moyen. Ce thème est central dans les questionnements autour de ce qui définit la « modernité » des comportements humains. En effet, le travail régulier des matières osseuses est l'un des marqueurs du début du Paléolithique supérieur en Europe (aux alentours de 35 000 ans av. n. ère), avec l'arrivée des populations d'humains anatomiquement modernes, l'émergence d'un art figuratif animalier, un mode de débitage lithique particulier (dit laminaire), etc.

Célia Oulad el Kaïd introduit son travail par une introduction très claire, qui lui permet de présenter immédiatement les intérêts et les difficultés du sujet, en en délimitant déjà les contours. Sa première partie comporte une présentation des termes et méthodologies d'études disponibles. L'auteure précise les termes de description des matières osseuses, des modalités de travail de ces matières, des classifications typologiques existantes et des types d'outils. Cette présentation est claire et les choix terminologiques et méthodologiques finalement effectués sont discutés et justifiés.

Célia Oulad el Kaïd réalise ensuite une dense et complète synthèse des recherches sur le travail des matières osseuses par les populations humaines du Paléolithique inférieur et du Paléolithique moyen. Elle rappelle que, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, des vestiges osseux aux formes évocatrices ont été interprétés comme le résultat de transformations volontaires de matières osseuses en outils par des populations humaines ou pré-humaines (industrie ostéodontokératique de R. Dart, attribuée à des australopithèques, ou Paléolithique alpin de E. Bachelier, attribué à des Néandertaliens). Le développement des approches taphonomiques (c'est-à-dire l'étude des processus affectant

les vestiges au moment de et pendant leur enfouissement) viendra par la suite mettre à mal ces interprétations, en montrant que les prétendus outillages ne sont, pour certains, que le résultat de l'action de facteurs naturels (carnivores, qui brisent les os, par exemple). Depuis, et Célia Oulad el Kaïd le souligne bien, c'est avec une certaine méfiance que sont considérés tous les outillages osseux potentiellement antérieurs au Paléolithique supérieur. Finalement, il n'y a quasiment que les retouchoirs en os (outil servant à façonner les pièces lithiques) qui soient considérés largement comme des véritables outillages utilisés avant le Paléolithique supérieur. Mais que dire de toutes les autres pièces, suspectes, mais peu évidentes à interpréter ? C'est justement ce à quoi s'intéresse Célia Oulad el Kaïd dans son travail. À l'issue de cette remarquable synthèse historiographique, le lecteur dispose de tous les éléments nécessaires pour apprécier son travail et comprendre comment il s'intègre dans les enjeux actuels de la recherche.

Pour la suite de son travail, Célia Oulad el Kaïd s'appuie, sur un corpus récent, principalement issu des fouilles de V. Mourre (INRAP – UMR5608 TRACES) à la grotte du Noisetier, cavité dominant la Neste d'Aure, à proximité immédiate du village de Fréchet-Aure (Hautes-Pyrénées). Il s'agit d'un site témoignant d'une fréquentation montagnarde par des populations néandertaliennes, dont les fouilles récentes ont bien mis en évidence les multiples et complexes facteurs de remplissage. Si une belle série de retouchoirs issue des fouilles avait déjà été publiée, un lot de pièces avait été mis de côté au fil de l'avancement de l'étude des restes fauniques, principalement effectuée par S. Costamagno.

Célia Oulad el Kaïd s'intéresse donc à ces pièces problématiques : elle construit toute une méthodologie de description des stigmates visibles sur ces pièces, de manière à tenter d'évaluer si leur morphologie est due à des causes uniquement naturelles ou si une part d'intervention humaine peut être perceptible. Les limites de l'étude sont très clairement présentées par l'auteure : il ne s'agit pas d'une étude tracéologique complète (qu'elle appelle de ses vœux en conclusion), mais d'une première étape de construction méthodologique originale, nécessaire à élaborer, de manière à pouvoir appréhender des possibles outillages peu évidents à identifier. L'application de cette méthodologie, solide et pertinente, est réalisée très clairement : les textes de description, les tableaux de synthèses de données et l'iconographie se complètent parfaitement pour laisser au lecteur toute latitude de se forger son propre avis face à l'analyse, tout a fait convaincante, de Célia Oulad el Kaïd. Ces pièces peuvent paraître de prime abord bien peu spectaculaires, mais l'auteure embarque son lecteur de manière très sûre dans leur étude, et un certain suspense monte au fil de la lecture : s'agit-il ou non d'outils néandertaliens ? Les conclusions finales sont prudentes, on sent que l'auteure hésite à formuler des réponses catégoriques. C'est une qualité, pour un travail de recherche, mais cette attitude est ici poussée à son paroxysme, et le lecteur reste un peu sur sa faim : c'est bien le seul reproche important que l'on pourrait formuler sur ce travail, très bien mené de bout en bout mais qui pêche par excès de prudence.

En conclusion, Célia Oulad el Kaïd montre avec ce travail sa totale maîtrise d'un sujet difficile à appréhender et sa très complète intégration des tenants et des aboutissants d'un travail de recherche scientifique. Ce mémoire, qui constitue un travail de master amené à de futurs développements (des pistes sont soulignées en nombre par Célia Oulad el Kaïd), mérite d'être encouragé et ses résultats diffusés auprès de la communauté.

**Paul Saussez, *Du sanctuaire païen au castrum comtal. Essai sur l'origine et l'évolution du bourg de Rennes-le-Château du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles***, chercheur indépendant, membre de la Société d'Études scientifiques de l'Aude.

Rapporteur : Jean-Luc Boudartchouk.

**Joséphine Obrecht, *La communauté monastique de Conques, 801-1031 : échanges, liens sociaux, réseaux d'amitiés***, mémoire de master, Université de Paris.

Rapporteuse : Quitterie Cazes.

**Margaux Lemaire, *La famille Barrau. Parenté et réseaux à Toulouse (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s)***, mémoire de master 2 sous la direction de Laurent Macé, Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès, 2018.

Rapporteur : Patrice Cabau.

Margaux Lemaire vient de passer deux années de sa vie à étudier un groupe familial qui joua quelque rôle à Toulouse au Moyen Âge : la famille Barrau.

Le sujet n'est pas neuf : John Hine Mundy a déjà consacré aux *Barravi* de Toulouse une magistrale monographie de 19 pages (Toronto, 1985, p. 136-154). Margaux Lemaire s'est plus particulièrement attachée à suivre les trois groupes de la famille résidant dans la Cité, pour lesquels elle a pu enrichir les schémas de filiation établis par l'historien américain, et tenter, conformément à une tendance contemporaine, une approche en termes de « réseaux ».

Son mémoire consiste en un fort volume de 379 pages. L'étude se fonde essentiellement sur un *corpus* documentaire de 95 actes, tirés du fonds de Malte (Archives départementales de la Haute-Garonne) et presque tous inédits (123 pages - 214-336). Les résultats de la recherche sont organisés en trois grandes parties, de longueur croissante : *Les contours d'un groupe familial* (31 pages - 21-51), *Les Barrau en famille* (67 pages - 53-119), *Les Barrau dans leur réseau* (76 p. - 121-196).

La *Conclusion* (6 pages - 195-200) part du constat que « John Mundy avait vu juste sur tous les plans » ; « il est peu de familles dont il est aussi difficile de suivre les traces que les *Barravi* » (Mundy 1985, p. 99), « dans leur individualisme cellulaire, si cette expression est propre à en rendre compte, les *Barravi* apparaissent finalement comme caractéristiques des familles bourgeoises patriciennes parmi lesquelles ils vivaient et avec lesquelles ils se mariaient » (Mundy 1985, p. 153).

D'origine certainement locale, bien que non élucidée, le clan des Barrau de la Cité s'est enrichi au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles par des opérations foncières, commerciales et financières, a fourni des dirigeants aux institutions religieuses (priorats à l'Hôpital et à la Daurade) et politiques (consulat), si bien que ses membres ont fini par appartenir à une sorte de catégorie intermédiaire dans les « élites urbaines » de Toulouse. Enfin, un Barrau sera anobli par le roi en 1347.

Portant le même patronyme et des prénoms récurrents (Bernard, Arnaud, Pierre ou Raymond), les Barrau de la Cité sont capables de montrer la solidarité de leurs groupes, mais ils restent d'ordinaire relativement indépendants les uns des autres : les liens existent surtout au sein des familles nucléaires, assez peu entre les membres des différentes lignées.

Les Barrau confortent leur position par des alliances matrimoniales avec d'autres familles consulaires, qui s'accompagnent de services réciproques (témoignages, prêts). Ils sont ainsi très proches des Toulouse : voisinage, mariages, héritiers communs, soutiens mutuels.

À la fois clients et patrons, les Barrau savent se rendre utiles aux puissants : le comte de Toulouse, à qui ils apportent un appui politique, le seigneur de L'Isle-Jourdain, qu'ils soutiennent financièrement ; aux pairs ou dépendants, ils fournissent terres, argent, protection, en échange de redevances et de marques de loyauté. Implantés sur le front fluvial de la Cité, dans les paroisses et capitoulats de la Dalbade et de la Daurade, ils étendent leur influence autour de Toulouse, surtout à l'ouest du « contado ».

Les archives du prieuré toulousain de Saint-Jean-de-Jérusalem illustrent particulièrement bien l'insertion des Barrau dans les relations socio-économiques, avec de nombreuses ventes et inféodations réciproques. Mais il est aussi des actes qui montrent que certains d'entre eux, voués à Dieu, ont eu avec les Hospitaliers des liens d'une autre nature.

Au terme de cette enquête s'esquissent des questions et des problématiques dont le traitement suppose d'élargir et de diversifier le *corpus* des sources, ainsi que de croiser des approches relevant de diverses disciplines. Par exemple, pourquoi les Barrau ne sont-ils pas parvenus au consulat avant les années 1180, alors que l'institution capitulaire existait déjà depuis au moins trois décennies ? L'étude approfondie des modalités d'accès au consulat pourrait être un bon point de départ pour définir la catégorie intermédiaire des élites toulousaines des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ; il s'agirait de « questionner l'origine sociale de ces familles, leurs activités, les lieux de leur ancrage urbain et suburbain, leurs choix religieux, leurs structures familiales, ainsi que les réseaux auxquels ils appartiennent et leurs stratégies d'adaptation aux événements politiques... »

On comprend par là que Margaux Lemaire forme le projet de se lancer dans cette entreprise. On ne peut que l'y encourager. Son travail de master témoigne en effet des qualités requises par la recherche, pour l'analyse et pour la synthèse. Il faut souligner l'importance de l'effort accompli, la pertinence de la réflexion, la clarté de l'exposition. Malgré la complexité et l'austérité de son sujet, le mémoire terminal, agréablement présenté et alertement rédigé, se lit avec intérêt.

Il me faut maintenant, en toute bienveillance, signaler à l'auteure et à son directeur quelques rectifications utiles :

- il est illusoire d'interpréter le mot *magister* qui suit dans deux actes de 1216 et de 1220 le nom d'un Pierre Barrau (*Petrus Barravus magister*) comme un titre de diplômé et d'y voir l'indice d'une « formation universitaire poussée » (p. 61, 62) : *magister* ne peut avoir ce sens que s'il est antéposé, comme c'est le cas en 1209 pour le juriste *magister Bernardus* (p. 281) ;

- les moines de Sainte-Marie la Daurade étaient soumis à la règle saint Benoît, mais pas les chanoines de Saint-Étienne, qui suivaient celle de saint Augustin (p. 160) ;

- la rue des meuniers dite d'Arnaud Barrau mentionnée en 1255 (et non pas en 1234) ne doit pas être confondue avec la rue de Bernard (ou Bertrand) Barrau (p. 68) : celle-ci aboutissait à l'ancienne place de la Daurade et correspondait, selon Jules Chalande et Pierre Salies, à l'actuelle rue Jean-Suau ; celle-là, comme l'a montré Marie-

Humbert Vicaire d'après le traité de Guillaume Pelhisson reproduit par Bernard Gui, se trouvait sur l'emplacement du deuxième couvent des Frères Prêcheurs (Jacobins) ;

- la datation des documents dont la transcription est proposée en annexe est à reprendre : s'agissant des actes 1, 2 et 3, la mention « (a. st.) » paraît superflue ; cette précision est erronée pour la charte 4, datée « [...] mense marcii, feria IIII, [...] anno M°C°LXXX°I° ab incarnatione Domini [...] », pour laquelle est indiqué « 1181, 4, 11, 18 ou 25 mars (a. st.) », alors que, suivant le calcul florentin du commencement de l'année alors en usage à Toulouse, cette pièce est soit du mercredi 25 mars 1181, soit du mercredi 3, 10, 17 ou 24 mars 1182 (nouveau style) ; etc.

**Emmanuelle Meunier, *Évolutions dans l'exploitation minière entre le second âge du Fer et le début de la période romaine dans le Sud-Ouest de la Gaule. Le cas du district pyrénéen à cuivre argentifère du Massif de l'Arize***, thèse de doctorat sous la direction de Béatrice Cauuet et de Jean-Paul Métailié, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, 2018.

Rapporteur : Vincent Geneviève.

**Laura Viaut, « Fecimus concordiam ». *Les mécanismes de gestion des conflits dans l'espace aquitain au Haut Moyen Âge (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.)***, thèse de doctorat sous la direction de Jacques Péricard, Université de Limoges, 2018.

Rapporteur : Fernand Peloux.

Comme le titre l'indique très clairement, ce travail a pour but de comprendre comment une société aussi éloignée de nous que celle du haut Moyen Âge a géré les conflits qui surgissaient nécessairement entre ses membres. Autant le dire d'emblée, le résultat de cette enquête est impressionnant, solidement établi, d'une érudition tout à fait remarquable et montre l'importance du patrimoine écrit relatif au droit dans le Midi de la France : car si le cœur de son étude est une « petite Aquitaine » (Poitou, Saintonge, Angoumois, Limousin et Périgord), elle propose de nombreuses incursions dans d'autres espaces de la grande Aquitaine : en Auvergne, dans le Berry, mais aussi dans l'Albigeois. Un examen approfondi des manuscrits juridiques prouve de manière absolument indéniable la vigueur du droit antique jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle : jusqu'à cette date, non seulement on copie des manuscrits de droit antique ou barbare, mais on les annote également, on « revitalise » les textes juridiques. Ce phénomène n'a jamais été mis en lumière car les historiens du droit ne sont jamais remontés aux manuscrits et se sont appuyés sur des éditions qui ont fixé des textes qui n'ont jamais circulé tels quels et ont effacé les variantes et les marges qui prouvent justement la vitalité de ce droit antique dans les régions méridionales.

D'où le premier des quatre chapitres de ce travail consacré justement au travail des scribes : en fait, « chacun de ces manuscrits est un support unique dont les compositions varient ». À l'appui d'une telle démonstration, l'auteur déploie une érudition incroyable, visible notamment dans le volume d'annexes : analyses codicologiques, paléographiques (l'auteure est une des rares spécialistes au monde à être capable de décrypter les fameuses notes tironiennes : voir p. 192 notamment). Tout est inspecté : agencement des manuscrits, signes de renvois, chapitres, marges. Dès que nécessaire, elle édite des textes inédits, recherche systématiquement leurs sources, et les traduit ensuite en français. Un tel travail force l'admiration. Tous les manuscrits juridiques sont passés au crible, qu'il s'agisse de droit « public » ou de droit canon, en particulier les collections de canons de conciles, si utiles aux historiens. 24 manuscrits de ce dernier type sont conservés pour l'Aquitaine : le rôle fondamental d'Albi dans cette histoire est alors restitué. Dans d'excellentes pages, l'auteur montre l'intérêt d'Adémar de Chabannes pour le droit et retrouve sa main sur un certain nombre de manuscrits et appelle « à la nécessité d'un décloisonnement disciplinaire » pour appréhender son œuvre, essentielle ; je rappelle qu'il aurait eu accès – mais la preuve mérite encore d'être apportée – à des textes relatifs à Saturnin de Toulouse apôtre pour promouvoir l'apostolicité de son saint Martial. Les allusions au droit dans la documentation contemporaine, en particulier dans les chartes sont finement traquées et mises en regard des observations faites sur les manuscrits. Au terme de la lecture de ce chapitre, on ne voit plus des livres juridiques qui dorment dans des bibliothèques, mais tout un monde de scribes et de juristes particulièrement actif qui veille au bon fonctionnement de la société : cette étude n'est pas seulement une mise en lumière inédite des pratiques de l'écrit, mais bien une analyse très poussée des modes de règlement des conflits : jamais ce fil n'est perdu par l'auteure.

Preuve en est un deuxième chapitre consacré aux assemblées chargées de régler les conflits, que ce soit le tribunal public (*mallus*) ou bien la justice ecclésiastique. À chaque fois, l'auteure étudie leur périodicité ainsi que les lieux de leur réunion et s'intéresse surtout à ceux qui y siègent dans leur diversité, depuis le portier (*ianitor*) jusqu'aux comtes et évêques, en passant par les assesseurs et les professionnels de l'écrit, scribes et notaires qui en ont enregistré les traces. Après l'an mil apparaissent des transformations profondes avec notamment l'émergence d'une justice privée. En traquant toutes les traces de l'exercice de la justice, l'auteure voit aussi apparaître de nouveaux lignages qui exercent cette justice. Avec plusieurs arbres généalogiques, elle tente de les reconstituer

et montre bien qu'après la période carolingienne « l'effondrement des structures, bien réel, n'est pas synonyme de chaos » puisque de nouvelles structures judiciaires, réagencant parfois les anciennes apparaissent. Le mouvement des conciles de la Paix de Dieu, puis l'émergence des *convenientiae*, ces pactes féodaux sont alors successivement analysés en suivant le même principe, appuyé sur la même érudition. Ce faisant, Laura Viaut analyse un fameux document, le *Conventum*, une sorte de notice narrative produite vers 1030 autour d'Angoulême et rapportant plusieurs arrangements féodaux : là encore, et alors que ce document fait l'objet de nombreux débats, elle part du témoignage des manuscrits qui le portent.

L'ouvrage aurait pu s'arrêter là et aurait déjà mérité d'être couronné par notre Société, mais finalement l'auteure n'est pas encore entrée au cœur de la société telle qu'elle se déploie au moment du « jeu judiciaire » auquel le troisième chapitre est consacré. À l'appui de cartes, de graphes et de textes soigneusement traduits et présentés, elle montre comment le conflit se règle, par le poids de la conciliation entre les acteurs qui se fait en présence d'un tiers et donne lieu à des médiations ou à des arbitrages. Une telle approche lui permet de reconstituer l'espace social des conflits, notamment par l'étude des témoins, qui donne lieu à des analyses très poussées permettant de restituer toute la richesse de la gestion des conflits. Dans une perspective d'anthropologie juridique, elle analyse ce faisant les ordalies (fer et eau brûlants, jet au fond d'un lac ligoté...), à l'appui notamment de quelques représentations iconographiques contemporaines, et s'intéresse aux duels, toujours solidement replacés dans leur contexte politique, social et documentaire. Elle montre ainsi une société où le temps judiciaire est « long et discontinu, composé de moyens préventifs, de révisions de jugement, de convictions et surtout de paroles ».

Cependant, et c'est son dernier chapitre, il s'agit aussi d'une société qui contraint pour maintenir la paix. Plutôt que d'esquisser une typologie de cette contrainte, Laura Viaut cherche à comprendre le système idéologique qui la sous-tend et revient donc sur la notion même de paix, promue contre les violences de l'aristocratie laïque avec l'investissement du sacré par le champ judiciaire (à moins que cela ne soit l'inverse). L'analyse des clauses comminatoires des chartes du cartulaire de Solignac, dont on comprend que Laura Viaut achève en ce moment l'édition, est très précieuse et convaincante. Suit une analyse du rapport de forces entre les différentes autorités qui rendent la justice et donc exercent la contrainte, avec notamment la question des pouvoirs pontificaux et royaux et l'existence de solidarités familiales ou de liens confraternels entre les différents établissements monastiques car « on ne peut comprendre les enjeux et les modalités des conflits et de leur gestion qu'au prisme des relations qui lient les autorités entre elles ». Pour promouvoir la paix, l'écrit est une arme et l'inflation documentaire constatée au XI<sup>e</sup> siècle est bien le signe de nouvelles pratiques. Laura Viaut s'engage alors ni plus ni moins dans un inventaire et une analyse de tous les cartulaires produits en Aquitaine dans des pages très denses dans lesquelles elle déploie toute sa maîtrise de la codicologie et de la paléographie (voyez, aux p. 652-653, l'édition synoptique) et évidemment de la diplomatique : après les cartulaires vient l'analyse des pancartes et des rouleaux, d'une technicité admirable. Enfin, que serait l'écrit sans les sources littéraires qui cherchent aussi à diffuser des normes et sont donc tout à fait essentielle pour saisir la manière dont une société entend régler les conflits qui peuvent s'y tenir ? Hagiographie, historiographie, œuvres des troubadours en témoignent.

Bref, cet immense travail dépasse largement la seule histoire du droit car étudier comment une société cherche à gérer les conflits, c'est étudier cette société elle-même comme un ensemble. C'est donc un très bel essai d'histoire globale que propose Laura Viaut et il est bien difficile d'en restituer toute la richesse. Elle donne une leçon à tous en rappelant que seule une érudition patiente (ouvrez et admirez le volume d'annexes), une réflexion qui se méfie de toutes les théories à la mode et un usage intelligent des apports de toutes les disciplines permettent l'écriture de cette histoire globale.

Qu'un historien du droit travaille sur la manière dont les conflits sont résolus pourrait paraître banal, mais l'angle d'attaque défendu ici est tout à fait original et convaincant car pluridisciplinaire. Laura Viaut refuse une approche strictement institutionnelle et juridique de son objet et prône un décloisonnement intellectuel salutaire : comprendre les mécanismes de gestion des conflits, ce n'est pas seulement s'intéresser au droit mais bien faire de l'histoire et de l'anthropologie. Elle en a tout à fait conscience en écrivant que « pour les praticiens du haut Moyen Âge, le droit n'était qu'un élément parmi d'autres, d'égale valeur, pour gérer un conflit » (p. 286). S'intéresser aux VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles en priorité, c'est quitter les rivages du droit antique et barbare auquel de nombreux travaux ont été consacrés pour s'intéresser à un monde dont les historiens ont des représentations parfois radicalement opposées. S'intéresser qui plus est au Midi, c'est se confronter à des sources disparates, mal datées, mal éditées, mal localisées. Bref, le sujet est en réalité tout à fait original car pensé de manière globale, et pour tout dire franchement risqué, ce qui mérite d'être récompensé.

La méthodologie développée est absolument admirable et explique la solidité des résultats acquis. Contre les habitudes des historiens du droit et alors que les historiens sont encore majoritairement frileux à se plonger dans une documentation qu'on laisse traditionnellement aux paléographes, diplomatistes ou aux philologues, Laura

Viaut ouvre son étude avec un chapitre uniquement consacré aux manuscrits juridiques conservés : il s'agit d'une part essentielle du patrimoine graphique du haut Moyen Âge méridional qui n'avait jamais été exploré en tant que tel. C'est désormais chose faite et, au-delà des datations proposées, c'est non seulement l'histoire du livre dans le Midi du haut Moyen Âge qui a enfin trouvé sa spécialiste mais plus largement toute la culture juridique et ses traces que l'auteure a pistées depuis les originaux jusqu'aux copies modernes, délaissant avec raison les traditionnelles éditions, fort rassurantes certes, mais éloignées de la réalité matérielle et sociale. Par ce choix méthodologique et l'immense érudition qu'il nécessite, on ne peut que récompenser ce travail (et on se déshonorerait à ne pas le faire). Chose rare, l'auteur est aussi à l'aise dans un cartulaire que dans un livre et ses analyses sont toujours mises au service de son projet initial. Jamais, elle ne dévie. Ajoutons à cela l'usage admirable qui est fait de la cartographie et de l'analyse des réseaux, qui permet de reconstituer par exemple le monde des professionnels de l'écrit judiciaires (p. 342).

Le sujet est maîtrisé car les sources qui permettent de le traiter le sont parfaitement. L'historiographie de tout ce qui touche au règlement des conflits dans le Midi et au-delà aux époques carolingiennes et féodales me semble tout à fait maîtrisée, et en tout cas toujours discutée avec finesse et humilité (et ce quelle que soit la langue de la dite historiographie : allemand et italien notamment). On signalera quand même une curieuse faiblesse dans l'approche historique, notamment des « invasions barbares », qualifiées de « déferlement », à l'appui de l'ouvrage de Pierre Courcelle qui ne fait heureusement plus autorité aujourd'hui. D'un point des sources hagiographiques, l'analyse est trop sommaire (mais peut-on lui reprocher après avoir si admirablement traité l'ensemble de la documentation ?), non seulement les problèmes posés par les éditions anciennes sont au moins identiques à la situation des textes juridiques et des cartulaires mais il manque surtout la référence à la grande synthèse sur l'hagiographie d'Aquitaine parue dans le volume VI d'*Hagiographies* (2014) sous la plume d'A.-M. Bultot-Verleysen.

Le propos est très clair et sobre, à l'exception de quelques maladroites. On ne trouve pas une phrase inutile : Laura Viaut va à l'essentiel et, une fois de plus, la solidité des résultats acquis par sa recherche parle d'elle-même : nul besoin de lyrisme ou d'un style emphatique, les faits sont là, très clairement exposés, et avec retenue. Les illustrations, les cartes, les graphes, les transcriptions sont d'une qualité irréprochable, toujours utiles et guident agréablement le lecteur dans une mise en page aérée. Des schémas, plus utiles que des développements écrits, rendent compte régulièrement de manière très didactique des résultats des recherches. Une relecture plus attentive aurait permis d'effacer des coquilles (espaces manquants entre mots, noms propres parfois mal orthographiés), mais l'auteur de ce rapport est bien placé pour savoir qu'une thèse rapidement terminée et qui aurait mérité une relecture au calme peut tout à fait recevoir le plus haut prix que délivre notre Société. Vous l'avez compris, c'est bien mon souhait.

**Jean Berger, *Droit, société et parenté en Auvergne médiévale (VI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) : les écritures de la basilique Saint-Julien de Brioude***, thèse de doctorat sous la direction d'Alain Dubreucq, Université Lyon 3, 2016.

Rapporteur : Jean-Luc Boudartchouk.

Plan sommaire de l'ouvrage

**1<sup>er</sup> volume** : Mémoire (647 p.)

1<sup>ère</sup> partie : Révision du dossier documentaire brivadois.

2<sup>e</sup> partie : Les enseignements de la diplomatie brivadoise : usufruit et succession cognatique (dont un chapitre sur la question très complexe de Théodechilde et Basolus).

3<sup>e</sup> partie : Les fortunes du patronage de Julien, de l'administration provinciale aux ordres monastiques.

**2<sup>e</sup> volume** : Recueil de pièces justificatives (624 p.)

Parmi les pièces, l'on notera en particulier :

- nouvelle édition des tables du *Liber de honoribus* du chapitre Saint-Julien de Brioude ;

- l'usufruit dans les compilations romano-germaniques de droit romain (Bréviaire d'Alaric, Code d'Euic, Loi Romaine des Burgondes) : texte et traduction ;

- formules d'Auvergne, édition critique et traduction ;

- « Testament de Théodechilde », édition critique ;

- pré-édition du plus ancien martyrologe-obituaire et fragment du premier « Livre du chapitre » de Saint-Julien de Brioude (totalement inédit).

**3<sup>e</sup> volume** : Le *Liber viridis* ou Petit cartulaire (548 p.) : édition critique intégrale du *Liber viridis* ou « petit cartulaire » du chapitre Saint-Julien de Brioude (AN, 273 AP 199), auparavant inédit.

**4<sup>e</sup> volume** : Appendices (344 p.)

Appendice n°1 : Révision de la liste des dignitaires du chapitre Saint-Julien de Brioude (IX<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles).

Appendice n° 2 : Livre de la Passion et Miracles de saint Julien de Brioude, martyr (BHL, n° 4541) par Grégoire, évêque de Tours, et *Passio prior* (BHL n°4540) par un Anonyme : traduction annotée.

Appendice n°3 : *Carta reliquiarum ecclesiae Sancti Juliani Brivatensis*.

Appendice n° 4 : *Calendarium ecclesiae Sancti Juliani Brivatensis*.

Appendice n° 5 : Poème liturgique de Saint-Julien à la gloire du duc d'Aquitaine, Guillaume, par Frédégaud de Cantorbéry.

Appendice n° 6 : Essai de synthèse sur la numismatique médiévale ancienne du *vicus* arverne de Brioude et de son église Saint-Julien.

Annexe n° 1 : D'*Indiciacum* ou de Saint-Flour : la question de la présence d'un atelier en Planèze.

Annexe n° 2 : À propos de l'analogie du motif brivadois « à la main levée » avec une émission de Touraine remarquable.

L'auteur livre ici un travail de recherche monumental et un matériau en grande partie inédit ou encore imparfaitement édité. Il s'agit d'un considérable dossier documentaire, parfaitement collecté, étudié dans ses moindres détails et mis en perspective à l'aide d'une très grande érudition et d'approches multiples (anthropologie du droit, prosopographie, généalogie, hagiographie, numismatique...). Dans la droite ligne – revendiquée – des travaux de Christian Lauranson-Rosaz, disparu il y a peu, l'auteur scrute, sur la (très) longue durée, la fin progressive de l'Antiquité et la mise en place, en parallèle, du féodalisme auvergnat, le fil conducteur étant Brioude, ancien *vicus* devenu bourg monastique. La thèse proprement dite, nourrie d'un fonds documentaire exhaustif, est contenue dans le premier volume. Elle s'appuie sur les trois autres volumes, constitués de pièces justificatives collationnées avec une rare précision, et d'« appendices » qui sont des dissertations concernant des sujets particulièrement complexes ou problématiques. Ces trois volumes de matériaux sont pour l'historien et l'archéologue une mine d'informations nouvelles, qui permettent une vision rendue plus nette et parfois renouvelée du haut Moyen Âge auvergnat. L'érudition remarquable de l'auteur, qui maîtrise totalement son sujet et connaît en détail le moindre document, permet une mise en perspective féconde de ces nouveaux éléments, sans pour autant qu'il ne conclue de manière définitive, laissant la porte ouverte au débat historique. Parmi d'autres, deux dossiers que nous connaissions par ailleurs ont été considérablement renouvelés grâce au recoupement d'informations provenant de sources éloignées, art dans lequel l'auteur excelle : la question de Basolus et Théodechilde à Mauriac et l'atelier monétaire de Saint-Flour. Par ailleurs, au sein de ce corpus documentaire foisonnant, plusieurs documents majeurs inédits gagneraient à être édités rapidement sous forme monographique.

Plus de deux mille trois cents pages couvertes de petits caractères serrés et quasiment sans illustration ; rien que dans le vol. 1, on trouve plus de 2 500 notes érudites, elles-mêmes rédigées. Un vocabulaire très riche et une langue élaborée concourent à une lecture captivante, gênée parfois par quelques coquilles et de rares apories découlant de raisonnements sans doute trop complexes, défauts qui pourront aisément être corrigés ou dépassés.

Ce beau et impressionnant travail mérite sans nul doute d'être couronné par notre Société.

**Lei Huang, *L'abbatiale Sainte-Foy de Conques (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)***, thèse de doctorat, sous la direction de Florence Journot et de Quitterie Cazes, Université Paris 1, 2018.

Rapporteur : Emmanuel Garland.

Passionnant de bout en bout ! C'est ainsi que je qualifie sans hésitation le mémoire de thèse de doctorat en Histoire de l'Art et Archéologie du Moyen Âge que Lei Huang soumet aux membres de notre Société dans le cadre de son concours annuel.

Ce mémoire se répartit en deux volumes. Le premier comprend près de 400 pages d'un texte dense et fluide auquel s'ajoutent une bibliographie bien ajustée (en ce sens qu'une bibliographie exhaustive sur Conques remplirait à elle seule un volume entier, mais qu'il n'y manque aucun des travaux antérieurs essentiels) et un index très complet des noms de lieux cités. Dans le second volume, plus volumineux encore que le premier, Lei Huang nous présente un corpus des 2 500 marques lapidaires qu'il a repérées dans l'abbatiale, un corpus descriptif des tous les chapiteaux de l'abbaye, 715 illustrations en couleur (toutes référencées et utilisées dans le texte) ainsi qu'une grande planche sur laquelle figurent, placées l'un au-dessus de l'autre, le développé extérieur de l'abbatiale avec la répartition des matériaux utilisés pour la construction de l'abbatiale, celle des techniques de taille, et au final le phasage de la construction, tel que Lei Huang le déduit au cours de son étude.

Qu'est-ce qui distingue le travail de Lei Huang et mérite à coup sûr que la Société Archéologique du Midi de la France le récompense ? À dire vrai, on ne sait trop ce que l'on doit admirer le plus dans ce travail : la forme, la méthode, les résultats, l'esprit qui les anime ?

La forme est excellente, avec très peu de coquilles (sauf une, récurrente), un vocabulaire précis, des phrases claires, des paragraphes bien articulés, des chapitres qui mènent logiquement vers la conclusion. Lei Huang est chinois, mais son français est bien meilleur que celui de nombre de nos compatriotes diplômés.

Lei Huang abordait un sujet, un monument, sur lequel de nombreux historiens de l'art, et non des moindres, s'étaient déjà penchés. Son étude des travaux passés est remarquable. Sans idée préconçue et sans jamais céder au moindre parti pris, il a su tirer le meilleur de chacun d'entre eux, réhabilitant les travaux de Jacques Bousquet et de Marcel Aubert (si tant est que ce dernier ait jamais été réellement oublié). Cette façon de faire son miel des travaux antérieurs, avec un regard critique très aiguisé – mais jamais condescendant et sans la moindre once de dénigrement – est à elle seule une leçon d'historiographie.

Pour analyser le bâti de Conques, Lei Huang ne disposait pas de moyens techniques qui lui auraient permis de procéder à des prélèvements ou à des analyses de mortiers ou dendrochronologiques. Qu'à cela ne tienne : Lei Huang a des yeux, une bonne paire de jumelles, et une rigueur qui démontrent que rien ne remplace le temps passé à observer un monument, pierre à pierre. C'est ainsi qu'il a non seulement identifié la nature des matériaux utilisés, mais également minutieusement observé, partout où cela était possible, la taille de la pierre ; qu'il a repéré, déniché, plus de 2 500 marques lapidaires dans l'abbatiale, dont plus de 90 % étaient inconnues jusqu'à présent. Mieux, il a su les faire parler. C'est sur la base de ces observations – et de beaucoup d'autres, qu'il serait beaucoup trop long d'énumérer ici – qu'il a proposé un phasage de la construction de l'abbatiale. Et c'est seulement une fois ces bases solidement établies qu'il a entrepris l'analyse de la sculpture, avec une égale rigueur, et un même sens de l'observation des détails signifiants (dont certains n'avaient pas été perçus par ses devanciers, et dont d'autres n'avaient pas été exploités avec le même discernement), montrant combien le développement de la sculpture était en cohérence avec le phasage de la construction. Cela lui permet de tordre (définitivement ?) le cou à de nombreuses hypothèses émises par le passé.

Et c'est ainsi que Lei Huang obtient des résultats spectaculaires, non pas en révélant de nouveaux documents, de nouvelles œuvres, mais en transformant les hypothèses de ses maîtres en certitudes. Certains fins connaisseurs de Conques ne verront peut-être là que la confirmation de leurs intuitions, mais quelle confirmation, preuves à l'appui ! De fait, cela représente une véritable avancée dans la connaissance de l'abbatiale, de l'histoire de sa construction, de l'intention de ses commanditaires. On peut imaginer que sur tel ou tel point, certaines de ses observations seront critiquées ou remises en cause. Probablement, mais sans atteindre l'ensemble ni l'apport considérable de son travail. Et puis, cerise sur le gâteau que le titre de son mémoire ne laisse pas deviner, l'étude de l'abbatiale de Conques conduit Lei Huang à s'intéresser de près aux églises romanes de la région, de l'Auvergne en particulier, et cela le conduit à reconsidérer la chronologie de ces édifices, avec des arguments solides, imposant un nouveau regard sur celles-ci, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles recherches.

En résumé, le travail accompli par Lei Huang est exceptionnel, et ce n'est pas sans raison que l'ensemble des membres de son jury de thèse a tenu à le féliciter publiquement. Il ne fait aucun doute que notre Société s'honorerait de récompenser le travail de Lei Huang, pour sa qualité, pour ce qu'il apporte à l'histoire du chantier de Conques, et pour les pistes qu'il ouvre. Personnellement, je considère qu'il mérite sa plus haute récompense.

**Pauline Bouchaud, *Le chanoine limousin Étienne Maleu († 1322), historien de son église*, thèse de doctorat sous la direction de Dominique Barthélemy, École Pratique des Hautes Études (Paris), 2018.**

Rapporteuse : Émilie Nadal.

Comme son titre l'indique, cette thèse de doctorat entend montrer l'intérêt du travail d'historien d'Étienne Maleu, qui fut chanoine de l'église collégiale de Saint-Junien, dans le diocèse de Limoges, et qui a composé en 1316, la chronique de son église de l'an 500 jusqu'en 1316. Le travail comprend 4 tomes. Un volume de synthèse qui fait 558 pages, incluant la bibliographie. Un volume d'annexe, qui propose quelques cartes des lieux évoqués dans la thèse, le détail de certaines sources dépouillées, la liste des chanoines de Saint-Junien sous la prévôté de Gaucelme de Jean (1313-1337), c'est-à-dire à l'époque où écrit Maleu, entre 1313 et 1337. Les deux autres tomes de la thèse sont dédiés respectivement à l'édition en latin du *Liber chronicarum ecclesiae S. Juniani*, et à sa traduction en français. Il faut noter que la traduction française est dotée d'un riche commentaire placé dans les notes de bas de page, ces dernières constituant presque une seconde thèse, organisée cette fois au fil du texte et non par thématique.

Le volume de synthèse est organisé en trois parties, un peu inégales. La première partie présente l'auteur, Étienne Maleu, par ailleurs bien connu grâce aux informations qu'il donne lui-même dans le prologue de son œuvre. Chanoine de Saint-Junien, il n'est alors âgé que de 34 ans quand il termine ses chroniques. Pauline Bouchaud a creusé autant que faire se peut la question des origines familiales des Maleu et de leurs possessions, famille qui se révèle bien implantée dans le chapitre cathédral de Limoges depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. À partir des indices laissés

dans le texte, elle cherche à deviner la formation de son auteur, mais sans piste substantielle. Elle suppose qu'il a pu être chargé de la garde des reliques de Saint-Junien. Elle reprend ensuite tout ce que l'on sait de l'histoire du chapitre de Saint-Junien, jusqu'à l'époque d'Étienne Maleu. En effet, celui-ci écrit à un moment particulier, alors que le prévôt du chapitre nouvellement nommé s'appelle Gaucelme de Jean, parent du pape Jean XXII qui l'a lui-même nommé. Par ailleurs auditeur des causes du palais apostolique puis diplomate, nommé cardinal peu après la fin de la rédaction du texte de Maleu, Gaucelme de Jean ne réside pas à Saint-Junien. Son arrivée marque donc une évolution dans le fonctionnement du chapitre : les prévôts ne sont plus élus par les chanoines, les chanoines ne se cooptent plus entre eux, c'est le pape qui prend la main sur la communauté. La chronique de Maleu prend place dans ce contexte et a donc, comme le démontre l'auteur, vocation à revendiquer l'autonomie du chapitre désormais mise en péril.

Après cette présentation, l'auteure se lance avec une grande érudition et une rigueur remarquable dans les méandres de la tradition manuscrite de l'œuvre de Maleu. Car le manuscrit original de Maleu s'est perdu (et avec lui toutes les archives de Saint-Junien). Son travail s'appuie donc sur une connaissance très fine du travail des érudits des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui ont fait des copies du manuscrit : Claude Estiennot, Léonard Bandel, l'abbé Nadaud. Elle dissèque leurs méthodes de travail, afin de se rapprocher le plus possible des éditions les plus fidèles du texte original. L'étude des différents manuscrits, et leur description codicologique, est un outil précieux pour tous les chercheurs qui souhaiteront travailler sur l'histoire médiévale du Limousin.

La deuxième partie présente l'historien au travail. La chronique de Saint-Junien est organisée en deux blocs ainsi déterminés par E. Maleu : d'abord les origines « mythiques » de Saint-Junien autour de l'arrivée des ermites saints Amand et saint Junien, puis le développement d'un monastère alors appelé Comodoliac jusque vers la fin du X<sup>e</sup> siècle. Puis une deuxième moitié, qui relate la vie du monastère désormais devenu collégiale séculière, avec un chapitre de chanoines, la chronique étant rythmée par les dix-huit prévôts qui se succèdent. La documentation rassemblée par Maleu est disséquée par l'auteure : outre quelques rares témoignages oraux, qu'elle ne prend qu'avec des pincettes, Maleu se distingue surtout parce qu'il cherche les sources écrites, les seules dignes de confiance selon ses dires. Pauline Bouchaud reconstitue les voyages d'études de Maleu qui consulte les livres de sa collégiale, mais aussi ceux de l'évêque de Limoges, des monastères de Saint-Martial, ou de Saint-Augustin, et même au dehors puisqu'il se rend dans le diocèse de Périgueux. L'auteure ne se limite pas à rechercher les sources mentionnées par Maleu, mais retrace aussi les sources non identifiées de l'historien et notamment Bernard Gui, qu'il ne cite pas, mais qu'il utilise abondamment en particulier pour l'histoire du Limousin, mais aussi l'histoire générale du temps. Deux autres points rendent le travail de Maleu remarquable : 1. il copie *in extenso* dans sa chronique 27 actes diplomatiques ; 2. il utilise enfin des sources épigraphiques et monumentales qu'il a observées lui-même (mais le point a déjà été étudié dans la thèse d'Éric Sparhubert, 2008, *Commandes artistiques à Saint-Junien du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> s.*).

Pauline Bouchaud s'attache ensuite à montrer le travail critique de Maleu sur ses sources. Elle prouve par plusieurs exemples qu'il corrige à plusieurs reprises des sources fausses, ou fait des choix éclairés quand deux sources se contredisent. Par ailleurs, il a sa propre interprétation de l'histoire. Ainsi Pauline Bouchaud montre comment le titre d'« archevêques » accolés aux dix-huit premiers évêques de Limoges est une forme de revendication de la primatie du Limousin (dans la lignée de l'apostolicité de saint Martial affirmée depuis le XI<sup>e</sup> siècle).

La dernière partie du volume de synthèse, plus réduite que le reste avec un peu moins de 100 pages, entend montrer la signification de l'œuvre de Maleu, et sa portée dans le contexte général de l'époque. Pauline Bouchaud reprend ici des éléments déjà abordés dans les deux premières parties pour prouver une fois pour toutes le rôle de la Chronique qu'elle considère comme étant un « livre officiel du chapitre » : il s'agit bien sûr pour Maleu d'apporter du prestige à Saint-Junien, en passant sous silence les éléments moins glorieux de son histoire ; mais surtout de défendre les droits du chapitre, comme le prouve bien la copie des 27 documents diplomatiques, qui selon l'auteure rapprochent cette chronique d'un véritable cartulaire. Maleu fait de cette chronique un inventaire des biens fonciers du chapitre, mais aussi un manifeste pour la défense de ses libertés et en particulier de son autonomie (ainsi Maleu indique toujours que les prévôts sont élus par le chapitre, même quand c'est faux).

Abordant ensuite la question de l'impact de l'œuvre de Maleu, Pauline Bouchaud fait preuve d'une grande honnêteté en reconnaissant le caractère somme toute très limité de cette portée. La diffusion quasi nulle de l'œuvre (aucun autre témoin médiéval connu), une faible réception des chanoines eux-mêmes (puisque la chronique ne fut guère poursuivie dans les siècles qui suivent, malgré ce que recommandait Maleu) et enfin les centres d'intérêt géographiquement très restreints de Maleu sont mis en évidence : les noms de lieux sont tous situés dans un rayon de 30 km autour de Saint-Junien, très peu de noms de rois ou de prélats, et même la vie de la commune de Saint-Junien ne l'intéresse pas. En dépit de son profil original comme historien (il est un chanoine séculier, ce qui est

exceptionnel parmi les historiens de la période) son histoire manque donc singulièrement d'ampleur même s'il faut lui reconnaître, avec Pauline Bouchaud, une méthode savante, identique à celle de Bernard Gui.

Cette thèse est remarquablement écrite, elle est très claire et agréable à lire. Pauline Bouchaud semble avoir fait sien l'adage d'Étienne Maleu selon lequel une langue simple est *amica veritatis* : l'« amie de la vérité ». On peut simplement regretter la présentation de la table des matières peu aérée et repoussée en fin de volume. Par ailleurs les cartes reproduites dans le volume des annexes, pour certaines obtenues à partir de photos d'autres livres, sont moins convaincantes.

La méthode employée par Pauline Bouchaud est rigoureuse et s'articule autour d'une bonne connaissance des enjeux de son sujet. On suit facilement le déroulement de sa pensée, au travers des nombreuses petites conclusions qu'elle insère à la fin de chaque chapitre, puis de chaque grande partie. La méthode est simple mais efficace, étude du personnage, tradition manuscrite de l'œuvre, analyse de son contenu et signification de celui-ci.

Le sujet est clairement maîtrisé, comme le prouve la lecture de l'édition et de la traduction du *Liber chronicarum*. Et en particulier les nombreux commentaires de l'édition et de la traduction qui témoignent du travail de fourmi qui dû être nécessaire pour non seulement établir le texte à éditer, mais aussi disséquer chaque passage de l'œuvre de Maleu. On peut saluer une maîtrise qui concerne tant la question des historiens du Moyen Âge, que celle de l'érudition des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Après toutes ces louanges, c'est sur l'originalité du sujet qu'il semble possible d'émettre quelques réserves. Comme le reconnaît avec une grande honnêteté intellectuelle Pauline Bouchaud, il est clair que le personnage n'apporte pas de grandes révélations sur l'histoire du Limousin. Certes il est chanoine et historien, et sa méthode historique est rigoureuse, mais il se place en cela dans les pas de son aîné Bernard Gui, dont le travail d'historien a déjà été bien étudié par Anne-Marie Lamarrigues. On peut donc regretter le manque d'élément inédit et le caractère très localisé de cette étude, mais qui sont là uniquement dus au sujet choisi.

On n'y trouvera donc pas de révélations sur ce qui était déjà su de la période, et la conclusion n'ouvre pas non plus vers de nouveaux horizons de recherche. Il s'agit néanmoins d'une très bonne thèse, bien menée et bien rédigée, un travail intelligent et rigoureux dont il faut saluer le contenu, et qui mérite d'être récompensé par notre Société car il apporte un éclairage complet et inédit sur Étienne Maleu, sur l'histoire de Saint-Junien et sur l'érudition limousine des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Après de brèves discussions, il est décidé d'attribuer :

- le **Prix de Champreux** (1 000 euros) à M. Lei Huang ;
- le **Prix de Clausade** (1 000 euros) à Mme Laura Viaut ;
- le **Prix de Clausade** (1 000 euros) à M. Jean Berger ;
- le **Prix spécial de la S.A.M.F.** (500 euros) à Mme Pauline Bouchaud ;
- le **Prix spécial de la S.A.M.F.** (500 euros) à Mme Célia Oulad El Kaïd ;
- le **Prix spécial de la S.A.M.F.** (500 euros) à Mme Margaux Lemaire.

## SÉANCE DU 5 MARS 2019

Présents : Mmes Nadal, Présidente, Sénard, Directrice, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe ; Mmes Andrieu, Bessis, Pradalier-Schlumberger ; MM. Balty, Cazes, Garland, Garrigou Grandchamp, Peyrusse, Scellès, Sournia, Surmonne, Testard, Tollon, membres titulaires ; Mmes Balty, Dumoulin, Munoz, M. Rigault, membres correspondants.

Excusés : M. Péligny, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Cazes, Czerniak, Galés et Jaoul.

La Présidente présente à l'assemblée l'affiche annonçant la séance publique du 24 mars, et elle invite chaque membre à en prendre, ainsi que des cartons d'invitation, pour les diffuser largement. Puis elle fait circuler le programme des journées de Saint-Michel-de-Cuxa, qui ont pour thème cette année *L'image à l'époque romane*. Elle donne ensuite lecture d'une lettre envoyée par Patrick Leroux, relecteur extérieur de nos *Mémoires*, qui nous transmet par ce courrier des félicitations pour notre publication, en particulier pour le dernier volume, qu'il vient de recevoir.

Deux ouvrages édités par l'Inventaire Occitanie nous sont donnés par Maurice Scellès : *Saint-Sever-de-Rustan* et *L'art de la guerre*.

La parole est à Michèle Pradalier-Schlumberger pour la lecture du rapport sur l'ouvrage de **Pierre Funk**, *Les grandes heures de Notre-Dame du Bourg de Rabastens*, présenté au concours de notre Société :

L'ouvrage de Pierre Funk, *Les Grandes Heures de Notre-Dame du Bourg de Rabastens* a été publié à l'occasion de l'exposition, dont Pierre Funk a été commissaire, organisée au Musée du Pays rabastinois de juin à novembre 2018. Le beau livre qui en a résulté, édité par la maison Escourbiac, se présente en deux parties, une première partie thématique et un catalogue de 230 œuvres judicieusement choisies, accompagnées de notices abondantes.

La première partie fait la synthèse d'une historiographie très riche, dont les nombreuses publications de Guy Ahlsell de Toulza, et retrace l'histoire de l'église de Rabastens depuis le prieuré bénédictin de Saint-Amans rattaché à Moissac jusqu'à l'installation, au XII<sup>e</sup> siècle, d'une église au centre du bourg neuf. La reconstruction de l'église au XIII<sup>e</sup> siècle commença par une nef unique qui en fit un jalon essentiel du gothique méridional et se poursuivit en 1318 par l'ajout d'un vaste chœur entouré de chapelles. Les grandes dates de l'histoire de Notre-Dame du Bourg sont la création d'un chapitre en 1547 et son rattachement au collège des Jésuites de Toulouse en 1583. L'église souffrit des guerres de religion et de la Révolution, le XIX<sup>e</sup> siècle fut donc le temps des restaurations, de César Daly pour la façade, de Louis-Victor Gesta pour les vitraux et de Joseph Engalière pour les peintures murales gothiques redécouvertes sous les badigeons.

L'étude archéologique de l'église est convaincante. Notons celle du très complexe massif occidental, avec également de bonnes observations sur la chronologie des voûtes de la nef, et de la structure du chœur. L'auteur analyse les chapelles du chœur et les peintures murales, distinguant les parties authentiques et les restaurations ; il donne cependant moins de place aux vitraux. Il a par contre particulièrement développé la reconstitution de la chapelle d'axe et de ses autels successifs, depuis le maître-autel à deux étages du XV<sup>e</sup> siècle, orné d'un retable d'albâtre dont les plaques sont conservées au Musée des Augustins et qui figuraient dans l'exposition. Véritable « sanctuaire dans le sanctuaire », la chapelle d'axe recevait tous les deux ans les cérémonies de l'Assomption de la Vierge, dites du Montement, dont Pierre Funk analyse la machinerie. Il s'appuie sur un dessin de 1911 conservé à la médiathèque de l'architecture et du patrimoine et présent dans l'exposition, pour décrire le délicat mécanisme construit au XVI<sup>e</sup> siècle : autour de la statue de la Vierge, deux grandes roues de bois portant 14 figurants costumés en anges tournaient en sens inverse, le tout monté par un système d'élévation avec vis et poulies particulièrement complexe. L'auteur rappelle la richesse et la longévité de la confrérie du Montement, fondée au XIII<sup>e</sup> siècle et qui dura jusqu'à la Révolution. L'un des points forts de l'exposition a été la présentation du très célèbre diptyque de Rabastens, prêté par le Musée de Périgueux, un petit retable gothique de parchemin collé sur bois représentant quatre scènes sous des remplages, deux scènes de la Passion du Christ, la Flagellation et la Crucifixion, et deux scènes mariales, la Dormition et le Couronnement de la Vierge. Peint par un peintre toulousain, le diptyque rappelle par son inscription la fondation de la Confrérie de l'Assomption de la Vierge en 1286.

Les chapelles de la nef, moins connues, ont fait l'objet d'une enquête attentive portant sur leur histoire, leurs aménagements, peintures et mobilier. L'auteur s'est livré à un inventaire très documenté de l'orfèvrerie et l'exposition rend compte de la richesse de ces objets provenant du trésor et pour quelques œuvres, du Musée. Statues et tableaux (en particulier le beau *Saint Jérôme dans le désert* du Musée) ont figuré dans l'exposition et l'auteur s'est attaché au regroupement d'une importante collection de manuscrits et de livres provenant de la bibliothèque prieurale, puis canoniale.

Il faut enfin noter que l'auteur ne s'est pas contenté de l'étude stricte de l'église Notre-Dame, mais qu'il a élargi son propos aux bâtiments claustraux et aux paroisses rurales : Saint-Amans de Pradméja, une église préromane dont il a fait une monographie très réussie, Saint-Jean de Puycheval et Saint-Pierre de la Peyrière.

En conclusion, on ne peut que louer l'exceptionnel catalogue de l'exposition rabastinoise. Grâce à la grande érudition de Pierre Funk et à sa grande curiosité, on sait désormais tout sur Notre-Dame du Bourg, son orgue, ses tableaux, ses statues, son mobilier, ses ornements liturgiques, son trésor (même les pièces volées), ses cloches, son luminaire... Ce livre me semble tout à fait mériter d'être distingué par la Société Archéologique du Midi de la France.

Michèle PRADALIER-SCHLUMBERGER

La Présidente propose de remettre une **médaille d'argent de la Société à Pierre Funk** pour saluer son travail. La proposition soumise au vote est acceptée à l'unanimité.

La Secrétaire-adjointe donne lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, qui sont adoptés après quelques modifications.

Émilie Nadal nous annonce qu'elle vient d'apprendre le décès de Jacques Bousquet, membre libre de notre Société, auquel nous rendrons hommage lors de la séance prochaine.

Puis elle donne la parole à notre confrère Bruno Tollon pour une communication sur *La fenêtre dans la Renaissance méridionale* :

Mettre en avant le rôle de la baie dans l'architecture méridionale à l'époque de la Renaissance c'est faire le constat de l'apport plastique essentiel joué par les portes et les fenêtres dans l'organisation des façades par opposition à la travée rythmée. Partant, leur rôle majeur dans la définition de la Renaissance méridionale.

La Présidente remercie le conférencier, puis elle donne la parole à Bernard Sournia. Celui-ci déclare qu'il y a longtemps, réfléchissant sur la grande façade à l'antique du château d'Uzès, il a eu à se pencher sur quelques compositions apparentées, languedociennes ou provençales, des années 1540, et il remercie Bruno Tollon de s'en être souvenu dans sa communication. Il était alors surtout intrigué et intéressé par la position paradoxale de ces maîtres maçons et architectes locaux qui connaissaient manifestement par cœur leurs traités vitruviens, mais qui entremêlaient ce répertoire de citations tirées des antiquités romaines de Nîmes ou Arles, en privilégiant dans ces modèles ce qu'ils trouvaient de plus capricieux et de moins canonique, tel l'ordre dorico-corinthien d'Arles, comme s'ils avaient voulu inventer une alternative nationale, inspirée des sources disponibles sur place, aux normes des théoriciens d'outre Alpes. Il n'a pas approfondi cette intuition, dit-t-il enfin, mais pense qu'il y aurait matière à creuser la question. Bruno Tollon approuve ces remarques et ajoute que l'on a par exemple tendance à se référer à la vis étroite du Vitruve du XVII<sup>e</sup> siècle, reprise par tous les manuels, alors que la liberté était très grande et le goût de la variation témoigne de l'imagination des artistes. Il faut donc résister, conclut-il, au classement et à la simplification exigée par la pédagogie pour présenter l'art de la Renaissance. Olivier Testard revient sur la Maison des Trois nourrices de Narbonne dont la fenêtre et la façade principale ont été évoquées, et il précise que c'est selon lui la vision d'angle qui a été privilégiée sur cet édifice : il n'y a donc pas de hiérarchie entre les deux façades. Pierre Garrigou Grandchamp dit que cet exposé lui a évoqué de nombreux parallèles dans une région plus élargie au Nord, jusqu'à Périgueux et Clermont-Ferrand. Bruno Tollon avoue avoir limité sa zone d'étude, mais il confirme que l'on pourrait aussi multiplier les exemples en Provence et en Espagne. Olivier Testard revient sur le bail à besogne de Bachelier pour l'Hôtel de Bagis qui a été évoqué durant la communication. Celui-ci mentionne deux pièces en retour qu'il ne situe pas. Selon Bruno Tollon, Bachelier avait beaucoup de chantiers dont il s'occupait peu ; ces pièces n'auraient sans doute pas été faites. Daniel Cazes demande enfin ce qu'il en est de la conservation des œuvres et des hôtels de la Renaissance à Toulouse, qui lui semblent dans un grave état d'abandon. Les sculptures du portail de l'Hôtel de Buet-Bernuy rue de la Pomme, par exemple, sont lamentablement ruinées par la maladie de la pierre et le manque d'entretien. En évoquant les interventions effectuées sur l'Hôtel du Vieux-Raisin, il s'indigne de l'utilisation de méthodes abrasives comme le sablage pour le nettoyage, faisant disparaître l'épiderme de la pierre et rendant la sculpture illisible. Toujours dans le même édifice, il rappelle que l'on a remplacé des sculptures par des copies, alors que cela ne s'imposait pas, et que les originaux ont été laissés sur place dans la cour, gisant aux côtés des poubelles. On se demande alors à qui revient le contrôle des Monuments Historiques. Maurice Scellès affirme que la DRAC n'a qu'un rôle de contrôle et qu'il revient à la municipalité d'agir dans un cas comme celui-ci. Daniel Cazes répond que la DRAC a un rôle de conseil auprès des élus. Maurice Scellès déplore qu'il n'y ait pas de suivi des Monuments Historiques et que les interventions ne soient effectuées que lorsqu'un problème survient. Pierre Garrigou Grandchamp pense qu'il ne faut pas généraliser et dit connaître certains centres urbains où les architectes font des suivis des monuments qu'ils visitent régulièrement. Guy Ahlsell de Toulza pense que nous avons une vision de la DRAC d'il y a 30 ans, avec beaucoup de personnels qui avaient un réel pouvoir, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Daniel Cazes répond que l'organigramme de la DRAC montre qu'il y a toujours beaucoup de personnel.

Émilie Nadal propose de compléter notre site avec une page dédiée aux bâtiments en péril comme nous l'avons fait pour Saint-Sernin, en utilisant des photographies anciennes et récentes pour illustrer la dégradation des édifices. L'idée est largement approuvée par les membres.

La Présidente donne la parole à Guy Ahlsell de Toulza, qui a représenté notre Société le 27 février dernier à la journée dédiée à la **signature d'une convention entre La Salvétat, la Fondation du Patrimoine et TERREAL**, entreprise qui a fait don des tuiles **pour la restauration du château**. À l'heure actuelle, tout l'édifice est échafaudé, des charpentes et des tuiles sont posées ; deux corps de bâtiments sont hors d'eau. Des poutres peintes ont été découvertes dans les combles, ce qui laisse penser qu'ils étaient habités. On a découvert également de petits carreaux de terre cuite vernissés verts et décorés d'estampages. À ce jour, il reste à remonter l'aile effondrée.

## SÉANCE DU 19 MARS 2019

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligray, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Bessis, Fournié, Haruna-Czaplicki, Jaoul, Pradalier-Schlumberger,

MM. Cazes, Garland, Garrigou Grandchamp, Peyrusse, Sournia, Stouffs, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mme Czerniak, MM. Marquebielle, Mattalia, Penent, Rigault, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mme Sénard, Directrice, Mmes Balty, Cazes et Vène, MM. Balty, Scellès et Tollon.

Invités : M. Thomas Falmagne (Bibliothèque nationale du Luxembourg), Mme Imma Lorès (professeur à l'Université de Lérida).

La Présidente donne la parole à Louis Peyrusse pour un hommage à Jacques Bousquet, membre libre de notre Société, décédé il y a quinze jours :

### Jacques Bousquet (1923-2019)

Le 26 février dernier, on annonçait à Rodez la mort de notre confrère Jacques Bousquet dans sa 96<sup>e</sup> année. Le Rouergue perd un de ses enfants les plus attachés à leur province natale. Né en 1923, il fait ses études à Rodez et à Toulouse avant d'intégrer l'École des chartes et de suivre en parallèle l'enseignement de l'École du Louvre. Sorti premier de sa promotion, il passe trois ans au palais Farnèse à l'École française de Rome (1948-1950). Il soutient à son retour devant l'École du Louvre une thèse très neuve : *Recherches sur le séjour des peintres français à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle*, qui est toujours utilisée. L'auteur, partant des *stati d'anime* des fonds de l'Académie de Saint-Luc, de Saint-Louis des Français, documente les artistes, travail qui retentit sur l'histoire sociale et la connaissance précise des carrières.

De retour à Rodez, il devient archiviste en chef et le reste jusqu'en 1967. Il installe un musée pédagogique des archives pour lequel il rédige un guide copieux de 324 pages. Grâce à l'entregent de Jean Alazard, doyen de la Faculté des Lettres et conservateur du Musée des Beaux-arts d'Alger, il est nommé à titre bénévole conservateur du Musée Denys Puech, fait affecter à Rodez des œuvres de la Récupération artistique et développe, autant que faire se peut, le fonds régional, mais pas seulement. Jean Alazard, qui sollicite des dons pour le Musée d'Alger, se fait accompagner dans les ateliers d'artistes par Jacques Bousquet qui, à son tour, en sollicite pour Rodez.

Même si le musée dépourvu de tout moyen vivotait, Jacques Bousquet reçut comme une gifle la transformation de l'établissement en musée d'art contemporain sans qu'on daigne l'en prévenir ni lui adresser une lettre de remerciement pour le travail accompli.

Son travail d'archiviste à Rodez a été très abondant. On peut en juger par les articles donnés à la *Revue du Rouergue* dirigée par Pierre Carrère. On peut y lire les prémices d'une étude sur la sculpture entre Rouergue et Albigeois au XV<sup>e</sup> siècle. Mais Jacques Bousquet n'est pas un érudit confiné dans son dépôt d'archives. Son goût très vif pour l'art lui fait organiser des expositions, même dans des lieux inattendus, comme en 1961 dans la Foire-Exposition du pays rouergat : un pavillon des arts accueillait 162 œuvres de 59 artistes rouergats et autres, allant de l'art traditionnel à l'abstraction sage (sans Soulages).

Dans l'hôtel des archives naissent trois ouvrages. Une publication de textes, dans la tradition chartiste, *Enquête sur les commodités du Rouergue en 1552* (Privat, 1969). Un montage savant de textes, tirés d'un procès pour la fixation de l'impôt dû par la province, occupe 113 pages contre 127 pages d'une « introduction » qui constitue en fait un vigoureux plaidoyer pour la reconnaissance d'un pays ouvert, non enclavé. Jacques Bousquet utilise la dialectique savante entre texte et note infra-paginale, note dans laquelle s'avance parfois l'idée essentielle. Viennent ensuite deux thèses d'État sous la direction de Marcel Durliat, soutenues à Toulouse en 1972 : *La sculpture à Conques au XI<sup>e</sup> siècle*, un millier de pages, et la thèse complémentaire, qui n'était plus obligatoire, *Le Rouergue aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Les pouvoirs, leurs rapports, leurs domaines*. Pour l'auteur, cette dernière étude devait servir l'histoire de l'art : la montagne avait connu un âge d'or avec de vastes troupeaux, elle était animée de courants d'échanges, conditions favorables à la création artistique. La thèse principale, très polémique envers les datations de son directeur, remontait fortement la chronologie des ateliers de Conques, remettant l'abbaye en accord temporel avec les grands centres créateurs. Parenthèse : la thèse fut très mal reçue, mais je constate que dans la monographie publiée par le Congrès archéologique de l'Aveyron en 2009, Henri Pradalier et Éliane Vergnolle ne sont plus très loin des dates de Jacques Bousquet, pas plus que notre lauréat de 2019, M. Lei Huang.

Jacques Bousquet est nommé en 1967 chargé d'enseignement, puis professeur d'Histoire de l'Art médiéval à l'Université de Montpellier. Il y arrive avec les turbulences de mai 1968 et la difficulté d'un métier nouveau alors qu'est déjà installé à l'Université Paul-Valéry un médiéviste reconnu, Robert Saint-Jean. Bousquet y enseigne durant vingt ans jusqu'en 1986, donnant beaucoup d'études (surtout des thématiques formelles) aux Journées romanes de Saint-Michel de Cuxa, sans désertier pour autant l'érudition rouergate, une trentaine de communications à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Depuis la maison de retraite ruthénoise, il écrit à 89 ans pour un site électronique *Artifex in opere* une réflexion sur sa surprenante carrière.

Jacques Bousquet fut un grand savant, passionné par l'archive, rouergate ou romaine, passionné par le Rouergue dont il regrettait qu'il ne fût pas apprécié à sa juste place, la première. Chaleureux, volubile, il s'intéressait

à tous les domaines, de la préhistoire aux caravagesques, des sculpteurs romans et gothiques à Denys Puech, au graveur Viala ou aux tableaux du XIX<sup>e</sup> siècle envoyés à la cathédrale de Rodez. Regrettons qu'il ait été trahi par l'édition. La thèse de l'École du Louvre déposée dans deux bibliothèques en 1951, utilisée par tous les chercheurs internationaux, n'a été imprimée qu'en 1970, grâce à des amis réunis dans une association *ad hoc*. L'étude sur Conques, photocopiée par l'Atelier des thèses de Lille III, fut condamnée à une diffusion confidentielle. *Le Rouergue aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles* fut édité dans les « Archives historiques du Rouergue » en 1992-1994 par la vaillante Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Vingt ans après. Aujourd'hui, avec la diffusion des textes par l'internet, le rayonnement de Jacques Bouquet aurait été sans doute plus grand, et toujours mérité.

Louis PEYRUSSE

Émilie Nadal présente un dépliant publié par la mairie de Cahors sur les chantiers archéologiques menés dans la ville en 2018, que l'auteur, notre consœur Anaïs Charrier, donne à la bibliothèque de la Société.

Au titre des courriers reçus, elle nous signale la tenue d'un colloque sur le monachisme féminin qui se tiendra les 4 et 5 avril prochains à la Bibliothèque de l'Institut d'Études méridionales, rue du Taur.

Puis elle donne la parole à la Secrétaire-adjointe pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Présidente introduit la première communication du jour, *Naissance d'un fonds : plus de quatre cents nouveaux fragments manuscrits identifiés à la B.É.P. de Toulouse*, en lisant le texte de présentation de Magali Vène, malheureusement empêchée ce soir, puis elle donne la parole à Thomas Falmagne :

Le recensement des fragments à la Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine de Toulouse a été mené en deux phases différentes, dans les reliures de manuscrits et d'incunables d'une part et dans les reliures d'ouvrages imprimés du XVI<sup>e</sup> siècle de l'autre.

Plus de 400 unités codicologiques différentes ont pu être ainsi isolées à ce jour et réparties selon la provenance des livres-hôtes. Je propose, après avoir exposé la démarche, de présenter les grandes catégories de sources concernées par les fragments, puis de montrer, qu'à côté du cas des Dominicains qui a fait l'objet d'une publication particulière, il existe d'autres fonds qui concentrent à certaines périodes plusieurs manuscrits démembrés, principalement les Augustins et les Franciscains. Je dirai ensuite un mot de la documentation restante, qui a sans doute davantage à voir avec les manuscrits dépecés dans les cercles des imprimeurs-reliureurs qu'avec l'histoire des bibliothèques toulousaines.

Émilie Nadal remercie le conférencier pour son exposé passionnant, témoignant d'un travail spectaculaire. Guy Ahlsell de Toulza s'étonne de voir que trois mots suffisent à reconnaître un texte. Thomas Falmagne répond que de nombreuses bases de données sont désormais disponibles, permettant très souvent de retrouver la source textuelle. Les textes les plus difficiles à reconnaître sont les écrits juridiques et médicaux, mais au moins est-il possible de savoir de quoi ils traitent. On peut effectuer une analyse fine ou globale, poursuit-il, passer plus ou moins de temps, mais le type de texte peut être facilement défini car la typologie est assez simple. Dans un ensemble de manuscrits comme celui de Toulouse, il reste environ dix pour cent de fragments non exploitables. Louis Peyrusse remarque les comparaisons effectuées par le conférencier entre les fonds de Toulouse et du Luxembourg et demande si ce type de travail a été fait ailleurs. Thomas Falmagne dit avoir effectué ce type de recherche aux archives de Trèves, de Bar-le-Duc, sur l'ensemble des sources cisterciennes de Clairvaux et sur celles conservées à Troyes. Il mentionne également des entités provenant de différentes bibliothèques municipales, à Paris, ainsi que les sources de Cadouin et de Périgueux. Il note la raréfaction dans le sud de la France des registres susceptibles d'avoir réutilisé des manuscrits. Il précise enfin que les reliures sont rarement défaites et que les analyses sont faites sur les ouvrages tels qu'ils sont.

La Présidente enchaîne avec une communication sur *La bibliothèque des Dominicains de Toulouse. Catalogue des imprimés conservés*, publiée dans ce volume (t. LXXIX, 2019) de nos *Mémoires* :

En plus des 126 manuscrits provenant de la bibliothèque des Dominicains de Toulouse, il a été possible de repérer dans le fonds de la Bibliothèque municipale plus de 1 400 titres imprimés entre 1470 et 1783, ayant également appartenu aux Dominicains.

Usages des livres, Dominicains bibliophiles, marques de propriété diverses, recettes de tisanes... cette collection, bien que partielle, donne un aperçu remarquable sur la vie du couvent et sur les usages du livre au fil des siècles.

Thomas Falmagne relève quelques particularités du catalogue Laqueille, divisé en deux parties : celle de droite n'a de rayons que de A à D, et celle de gauche, jusqu'à S uniquement. Il propose de vérifier si les livres enchaînés sont les seuls à figurer dans le catalogue, car il lui paraît étonnant de constater l'absence de certains ouvrages dans cette liste.

Au titre des questions diverses, Hiromi Haruna-Czaplicki nous présente *La bible enluminée en quatre volumes de Moissac, inconnue, conservée à la BNF de Paris : manuscrit latin 37, fin XIII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle*.

Émilie Nadal remercie notre consœur et, devant les nombreuses pistes que présente ce document, estime qu'elle aurait matière à faire une communication longue suivie d'un article intéressant. Thomas Falmagne s'étonne que la conférencière limite son corpus aux bibles et demande si les artistes n'ont pas pu intervenir sur d'autres types de manuscrits. Hiromi Haruna-Czaplicki répond que ce choix facilite l'étude stylistique.

Virginie Czerniak présente une seconde intervention au sujet des restaurations effectuées sur les peintures murales du croisillon nord du transept de Saint-Sernin et récemment achevées : *Les peintures romanes de Saint-Sernin de Toulouse : une restauration qui laisse perplexe*.

La restauration d'une œuvre d'art, qu'elle soit mobilière ou monumentale, ancienne ou contemporaine, ne doit jamais être considérée comme une opération anodine. Toucher une œuvre, intervenir sur sa matérialité, c'est toujours prendre le risque de la dénaturer, de trahir la création initiale. Il conviendrait donc, dans une sorte d'absolu idéal, de le faire toujours avec la plus stricte prudence et en mobilisant toutes les compétences requises (restaurateur, historien de l'art, architecte et techniciens des matériaux et de l'environnement) dans le respect de l'œuvre telle qu'elle nous a été léguée, marquée par les altérations du temps et d'éventuels accidents. Un professionnel de la restauration compétent devrait dresser son protocole d'intervention après consultation de ces multiples forces vives et de leurs connaissances spécifiques, en s'interrogeant sur le bienfondé de son action, car une restauration peut ne pas se révéler forcément nécessaire. La pertinence des regards croisés est l'unique garantie d'une opération respectueuse de l'intégrité de l'œuvre que l'on se doit de pérenniser en veillant à réfléchir puis à appliquer des mesures de conservation destinées à prévenir d'éventuelles dégradations ultérieures. Une restauration peut viser l'embellissement, mais elle doit aussi s'appliquer à la conservation.

Il nous revient malheureusement de constater que la restauration des peintures du croisillon nord du transept de la basilique Saint-Sernin qui vient de s'achever (les échafaudages ont été démontés vers le 15 février) ne répond en rien à ce cahier des charges utopique. La collégialité ne fut pas de mise, alors même que deux historiennes de l'art, une suisse et une française, travaillent sur ces peintures<sup>11</sup>. On ne peut que le déplorer car leur expertise aurait évité la perte d'un témoignage exceptionnel du travail du peintre des années 1120-1130, un magnifique repentir, c'est-à-dire une erreur du peintre corrigée par ses soins, témoignage ô combien émouvant du geste créatif et de la dimension empirique de la création picturale en ce début du XII<sup>e</sup> siècle. Il est tout aussi regrettable que l'on ait gâché l'équilibre général de la composition peinte en soulignant de manière outrancière – sur quels critères ? Nul ne le sait – certaines parties des figures au détriment de l'ensemble. Par ailleurs, il ne nous est pas donné de savoir si l'on s'est interrogé sur les causes des altérations et les conditions de conservation actuelles.

Nous restons donc perplexes devant le déroulement de cette opération et ses résultats. La conservatrice du Musée Saint-Raymond expliquait que cette intervention n'avait pas pour but de recréer la peinture mais « de la nettoyer simplement du brouillard du temps »<sup>12</sup>. Cette restauration, sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques, n'a réussi qu'à brouiller la lecture archéologique de ces peintures, témoignages précieux de la décoration picturale d'origine de la grande basilique romane.

Michèle Pradalier-Schlumberger s'étonne de l'absence de comité constitué préalablement à ces restaurations alors qu'il en avait été formé un avant la restauration de la porte Miègeville. Daniel Cazes rappelle qu'il avait formé ce comité scientifique de haute lutte. Concernant la restauration des peintures du croisillon nord de Saint-Sernin, il recommande la prudence du jugement, tout en précisant que cette intervention est réversible. Il faut en tout cas, selon lui, replacer ce travail dans le contexte général du dossier actuel de Saint-Sernin : le plus grand monument de Toulouse et ses abords sont traités en fonction de considérations financières et électorales. On se demande à quoi sert la DRAC si elle n'exige ni ne favorise la

11. Natacha PIANO, « Saint-Sernin de Toulouse. Datation et étude documentaire des fresques de la Passion », *Bulletin Monumental*, 177-2, 2019, à paraître, et Virginie CZERNIAK, « Les peintures murales du croisillon nord de Saint-Sernin de Toulouse. Nouvelle lecture iconographique et nouvelle datation », publié dans ce volume des *M.S.A.M.F.*, t. LXXIX, 2019.

12. Article de *La Dépêche du Midi* du 6 février 2019.

constitution d'un véritable comité scientifique pour cette restauration. Il précise enfin que la commande passée par la Ville et le Musée Saint-Raymond aux architectes et restaurateurs était de rendre ces peintures plus lisibles par le public. On ne peut donc leur faire grief d'avoir réalisé une restauration en ce sens, dans la mesure où la déontologie professionnelle a été respectée. Pour Virginie Czerniak, les agents de la DRAC ne sont pas assez spécialisés pour suivre un tel chantier.

Louis Peyrusse rappelle que les restaurations de Pierre Bellin s'étaient limitées à une consolidation et au bouchement des piquetages, et qu'il n'avait effectué aucune retouche.



TOULOUSE, SAINT-SERNIN. Agneau en majesté sur la voûte d'arêtes de la première travée du collatéral ouest du croisillon nord avant restauration. Le repentir est distinctement visible au niveau de l'arrière-train. Après restauration : le repentir a disparu. *Cl. V. Czerniak.*



TOULOUSE, SAINT-SERNIN. Saint Jean le Baptiste dans la scène de la Déisis au registre supérieur du mur ouest, avant et après restauration. La partie supérieure du vêtement du dernier prophète a été accentuée tant au niveau du trait que de la couleur. Pourquoi ? *Cl. V. Czerniak.*

## SÉANCE DU 2 AVRIL 2019

Présents : Mmes Nadal, Présidente, Sénard, Directrice, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligray, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Bessis, Haruna-Czaplicki ; MM. Catalo, Cazes, Peyrusse, Scellès, Surmonne, Tollon, membres titulaires ; Mme Bossoutrot-Rebière, MM. Penent, Rebière, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mmes Cazes, Czerniak, Galés et Queixalós ; MM. Garland, Garrigou Grandchamp, Julien et Marquebielle.

La Présidente ouvre la séance à 17 heures et commence par faire état de la correspondance reçue par la Société.

C'est d'abord une lettre de M. François Baratte, professeur émérite à la Sorbonne, l'un des relecteurs de nos *Mémoires*, qui nous félicite pour la qualité du dernier volume paru (tome LXXVI) et nous fait part de son adhésion au projet de notre Société pour le réaménagement de la place Saint-Sernin.

C'est ensuite un courrier de M. Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, qui sollicite notre avis au sujet de l'abattage de deux arbres et de trois arbustes situés au chevet de la basilique Saint-Sernin.

Daniel Cazes intervient pour rappeler que divers arbres anciens ou d'intérêt botanique ont déjà disparu pendant les travaux et que notre Société a déjà indiqué la solution, d'ailleurs préconisée par plusieurs architectes en chef des Monuments Historiques, au problème que pose l'humidité des murs de la basilique : il s'agit de créer un drain au pied des maçonneries ; mais cela imposerait de faire des fouilles, ce dont la municipalité ne veut pas.

La Présidente fait circuler le petit catalogue, procuré par Louis Peyrusse, des titres publiés par les Éditions midi-pyrénéennes dans la collection « Cette année-là à Toulouse », puis elle présente cinq ouvrages offerts à notre bibliothèque par des membres de la Société :

- dons de Maurice Scellès : Paul Ourliac, *Les Pays de Garonne vers l'an Mil* ; *Livre des miracles de Saint-Gilles* (texte et traduction) ; Edmond Albe et Jean Rocacher, *Les miracles de Notre-Dame de Rocamadour* ;

- don d'Émilie Nadal : *Les Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, tome XLIX (2018), *Les grandes abbayes et l'art roman* ;

- don d'Hiromi Haruna-Czaplicki : *Le bréviaire d'amour* (Matfré Ermengaud de Béziers), traduction française d'Henri Barthès, 2018.

Émilie Nadal donne la parole à Jean Catalo pour une communication : ***La question de la faïence de Montauban sur un site archéologique.***

La région montalbanaise a connu un développement spectaculaire des faïenceries à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : à Montauban, Arduis ou Nègrepelisse... Les travaux de l'érudite Édouard Forestié, en 1876, sur ces manufactures servent encore de références pour les collectionneurs et les musées. Cependant, l'identification des produits de ces faïenceries reste très aléatoire.

L'archéologie, jusqu'ici, n'avait pas non plus livré d'éléments de comparaisons, ou des données susceptibles d'illustrer cette activité des manufactures montalbanaises. En 2016, la fouille préventive du site au 8 Allées Empereur à Montauban, dirigée par Laurent Grimbert (Inrap), a été l'occasion d'aborder cette question par la découverte d'ensembles de céramiques d'époque moderne. Il s'agit de deux lots de poteries totalisant 2 560 fragments. Leur examen a permis de rappeler, une nouvelle fois, l'intérêt de la confrontation entre sources documentaires et vestiges archéologiques.

La Présidente remercie notre confrère pour cette présentation intéressante et demande si cette fosse dépotier est celle d'une maison particulière et pourquoi, lorsqu'un objet est cassé, on ne retrouve pas tous les morceaux. Il est difficile de dire si une fosse correspond aux rejets d'une famille en particulier, répond Jean Catalo, et les objets cassés peuvent avoir une seconde vie, être réparés ou servir à autre chose.

Louis Peyrusse note que le site se situe hors les murs et demande au conférencier si la céramique donne une indication sur le niveau social des habitants de ce quartier. Cette zone se trouve dans un faubourg qui borde directement le centre, répond Jean Catalo ; c'est un quartier à la mode et en pleine expansion : il ne faut donc pas s'attendre forcément à y trouver des gens pauvres. De plus, précise-t-il, on a découvert des morceaux de faïence de très bonne qualité, mais en très petite quantité. La faïence décorée est certainement celle que l'on montre sur les vaisseliers, mais on ne l'utilise pas, ce qui statistiquement l'expose moins à la casse. Enfin, à cette époque, les faïenceries locales déclinent, car elles ne peuvent plus faire face à la concurrence des grands centres.

Maurice Scellès rappelle qu'Édouard Forestié avait récupéré un certain nombre d'objets dans une fabrique abandonnée. Avait-il également récolté des pièces ? Oui, répond Jean Catalo, mais il les avait attribuées à des fabriques



TOULOUSE, SAINT-SERNIN. Vue d'ensemble des trois registres supérieurs de la peinture venant d'être restaurée. En haut, les anges agenouillés adorant le disque céleste, au centre, la Déesis, le Christ en gloire entouré de sa Mère et de saint Jean le Baptiste, en bas, les prophètes de l'Ancien Testament agenouillés et contemplant la Déesis. Cl. Jean-François Peiré – DRAC Occitanie.

extérieures. Et notre confrère de reprendre : Doit-on conclure qu'Édouard Forestié avait « inventé » une faïencerie montalbanaise ? L'identification des faïenceries reste très difficile répond le conférencier ; elle paraît plus aisée quand les pièces sont décorées, bien qu'il y ait de nombreuses copies. Qu'en est-il de la récolte de ce type de faïence dans les autres sites fouillés à Montauban ? demande enfin Maurice Scellès. Il n'y a pas eu beaucoup de fouilles ni de récolte (deux morceaux uniquement), bien qu'on y fasse attention aujourd'hui, répond Jean Catalo, qui conclut en signalant qu'il n'y a pas de faïence montalbanaise au Musée Paul-Dupuy.

Guy Ahlsell de Toulza est étonné de cette représentation restreinte de la faïence et se demande où elle est passée. Le conférencier répond que le marché de la faïence est limité et qu'il faut considérer cette vaisselle comme exceptionnelle. Il prend l'exemple des pots à pharmacie, dont on ne trouve aucun fragment en fouille.

Jean-Louis Rebière demande enfin si des carreaux vernissés ont été trouvés. Jean Catalo répond que des vestiges ont en effet été récoltés, mais qu'il s'agit de productions de Martres-Tolosane.

La parole est alors à Bruno Tollon pour une seconde communication traitant de *La table d'attente de la Renaissance* :

L'expression m'est apparue dans un marché passé devant notaire en janvier 1574 et n'a cessé de m'intriguer. Elle est présente chez Serlio comme chez Philibert Delorme. L'étude va porter sur les variations auxquelles elle a donné lieu. L'usage, attesté très tôt à Toulouse, a marqué toute la production architecturale du temps, dont celle de Dominique Bachelier. De quoi susciter quelques réflexions sur l'intérêt de cette pratique.

La Présidente remercie notre confrère pour cet exposé et demande ce qui était représenté sur ces tables. Il pouvait y avoir plusieurs choses répond Bruno Tollon : des invocations, des dates, des écus ou des citations bibliques.

Dans le cadre des questions diverses, la parole est à Anne Bossoutrot-Rebière pour une présentation des restaurations des peintures du bras nord du transept de la basilique Saint-Sernin, présentation qui vise à apporter des réponses précises aux questions posées par Virginie Czerniak lors de la séance précédente.

### **La peinture du bras nord du transept de la basilique Saint-Sernin de Toulouse : une restauration raisonnée**

La restauration des peintures murales du bras nord du transept s'est inscrite dans un projet plus important traitant du massif occidental, tant ses salles intérieures que ses élévations et toitures, la façade nord de la basilique et l'assainissement de deux chapelles des cryptes.

La restauration des peintures du bras nord du transept, première opération de ce programme, fut engagée en juillet 2018 pour s'achever en février 2019. Ce chantier a fait suite à un important diagnostic qui nous avait été commandé par la Ville de Toulouse, soutenue par la conservation régionale des Monuments historiques. Ces dernières souhaitaient en effet, en ce qui concerne la peinture murale, assurer sa bonne conservation, et la rendre plus lisible par le public, puisqu'une lente opacification de la peinture en altérait l'observation.

#### **Les conditions de la commande et les objectifs**

C'est donc en 2016 qu'un diagnostic fut entrepris par une équipe pluridisciplinaire qui comprenait, outre les deux architectes auteurs de cet article, le bureau d'investigations archéologiques Hadès, B.M.I. (Brizot-Masse Ingénierie) bureau d'études structures, Anne Liégey, restauratrice de sculptures, Marie-Lys de Castelbajac, conservateur-restaurateur de peintures murales accompagnée du LERM (Laboratoire Études Recherche Matériaux) pour les analyses de peintures en laboratoire, et enfin Laurent Taillandier, économiste de la construction.

Un comité scientifique et technique fut mis en place dès le début de cette étude, qui en a suivi le parcours et les investigations ainsi que tous les développements. Le comité scientifique réuni par la Ville de Toulouse et était constitué d'Olivier Poisson, inspecteur général des Patrimoines, de Marie-Anne Sire, inspectrice générale des Monuments Historiques, de Marie-Suzanne de Ponthaud, inspectrice générale des Monuments Historiques, de représentants de la DRAC (Laurent Barrenechea, conservateur régional des Monuments Historiques, Catherine Gaich, conservatrice des Monuments Historiques), de représentants des services d'architecture et d'urbanisme de la Ville, des conservateurs des musées de la Ville (Axel Hemery, Charlotte Riou, Évelyne Ugaglia puis Laure Barthet, Marie Bonnabel), de la responsable de l'atelier de restauration des musées (Sophie Reynard-Dubis) et du Père Gallois. Ont également participé à ce comité scientifique, Andreas Hartmann-Virnich, professeur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie du Moyen Âge à l'Université Aix-Marseille, ainsi que Jean Deilhaes, historien de l'Art.

En ce qui concerne la peinture murale du bras nord du transept, l'objectif de ce diagnostic et du projet de restauration était double : d'une part assurer à ces peintures de bonnes conditions de conservation, et d'autre part en



TOULOUSE, SAINT-SERNIN. L'Agneau sur la voûte d'arête de la seconde travée du collatéral ouest du bras nord du transept, avant et après restauration. Le nettoyage et l'allègement du fixatif ayant été réalisés, la composition finale voulue par l'artiste de l'époque romane a été privilégiée et le repentir a volontairement été atténué par l'application d'un glacis aquarellé. Il reste cependant discernable à l'œil nu.

*Cl. Jean-François Peiré – DRAC Occitanie.*



TOULOUSE, SAINT-SERNIN. La figure de saint Jean le Baptiste s'est révélée être très bien conservée dans tous les détails de sa peinture. L'intervention du restaurateur s'est limitée à un nettoyage, allègement des fixatifs, et à atténuation des quelques piquetages d'enduit par mise en accord des tons avec les parties attenantes. *Cl. Laure Latane.*

améliorer la lecture. En effet, il avait été constaté depuis quelque temps déjà une lente opacification des peintures, qui se recouvraient d'un léger voile blanc.

#### **L'étude des peintures murales et de leur opacification**

Notre étude de diagnostic a permis, à l'issue d'un constat d'état de conservation des peintures, de comprendre que le fixatif employé par Pierre Bellin lors de la découverte de cette œuvre peinte, en 1973, était à l'origine de l'apparition de ce voile. Des investigations physico-chimiques ont été entreprises pour déterminer quel était ce produit. Nous n'avons pu le définir, sa composition ne répondant à aucun fixatif répertorié aujourd'hui. De plus, les archives que nous avons consultées ne nous ont pas livré de rapport de restauration émanant de Pierre Bellin. Les dossiers d'Yves Boiret, architecte en chef des Monuments Historiques qui avait alors en charge la basilique, ne comportaient qu'un dossier plus tardif relatif aux peintures du chœur.

Il a également été mis en évidence que ce fixatif avait été appliqué sur une peinture qui n'avait pas été nettoyée ni totalement mise au jour. Ainsi, poussière, dépôts des enduits et restes de badigeon avaient-ils été emprisonnés dans ce traitement de surface, contribuant à estomper la lisibilité de la peinture. Une très présente intervention de mise au ton fut alors menée sur les enduits de rebouchage et les solins.

Dans le cadre de notre diagnostic des essais d'allègement du fixatif, de nettoyage, de dérestauration, de réintégration picturale ont été réalisés et présentés au comité scientifique.

À l'issue de ces études, nous avons pu, sur la base des résultats acquis, définir un protocole de restauration et des objectifs de présentation validés par l'ensemble des parties.

Il est enfin apparu que l'état de conservation des peintures variait considérablement suivant les zones observées.

#### **La restauration et la déontologie d'intervention**

La restauration des peintures murales du bras nord du transept visait donc un triple objectif, d'une part la conservation (faire cesser la progression du blanchiment auquel nous assistions), d'autre part la mise au jour de l'entière de l'œuvre et enfin la restitution de la lisibilité de ce remarquable programme théologique et iconographique, sans jamais trahir l'œuvre romane primitive. L'intervention a donc été complexe pour mener à bien cette restauration qui a conjugué conservation, dérestauration et finition d'une restauration entamée il y a quarante-cinq ans pour transmettre cet ensemble pictural exceptionnel.

Pour cela, les opérations mises en œuvre ont été les suivantes : tout d'abord, un dépoussiérage à la brosse douce, suivi d'un allègement du fixatif et d'une opération de nettoyage. Les restes d'enduit et de badigeon ont été ôtés au bistouri sous loupe binoculaire. Les peintures ainsi dégagées montraient un grand nombre de lacunes ainsi que des zones extrêmement usées.

Un long et délicat travail de réflexion, au cas par cas, sur la surface picturale, a permis de déterminer les nécessités ponctuelles d'intervention pour permettre une lecture qui ne soit pas entravée par des heurts trop importants. Lorsque nous avons des lacunes sur toute l'épaisseur de l'enduit, laissant apparaître à vif la maçonnerie du support, ce qui constituait un véritable accident dans la peinture, il a été considéré comme nécessaire d'atténuer cette présence. Ainsi avons-nous procédé au comblement des grandes lacunes. Cette intervention a été réalisée de façon à remettre ces lacunes en très léger déport de la surface picturale. L'enduit appliqué a été maintenu apparent, de teintes neutres pour rétablir une continuité de lecture.

Les nombreuses petites lacunes dues au piquage de l'enduit avaient été reprises en 1974 par Pierre Bellin à l'enduit de chaux et de sable sans chercher une parfaite remise à niveau du support. Ils ont été conservés en l'état. Des ajustements ont été faits au droit des solins trop larges et débordants.

Ces multiples piquages réalisés pour l'accroche du nouveau corps d'enduit destiné à masquer la peinture murale, ont été atténués et réaccordés en ton local.

Des réintégrations chromatiques ont également été effectuées, permettant de ne pas avoir l'œil arrêté par des accidents de lisibilité et d'harmoniser les passages entre l'œuvre originelle et les mutilations de la peinture murale, tout en maintenant discernables nos interventions à l'examen rapproché. Ces réintégrations ont été réalisées en glacis d'aquarelle.

L'objectif final de cette restauration était de donner une lecture évidente et apaisée de la peinture, et d'estomper ce qui pouvait embrouiller visuellement l'œuvre peinte. Le travail des restaurateurs a été minutieusement conduit, pas à pas, s'interrogeant sur la pertinence de chaque geste afin de présenter la peinture originelle dans sa totale intégrité.

#### **Le déroulement du chantier**

Le chantier a duré sept mois, les échafaudages ayant été déposés à la fin du mois de février. La restauration a été réalisée par l'Atelier 32 et par Marie-Lys de Castelbajac.

Les travaux ont été entrepris en procédant de haut en bas suivant les différentes phases techniques. La voûte a donc été traitée dans un premier temps, les intrados des quatre arcs ensuite, puis les différents registres peints du mur, du tympan jusqu'au sol.

Quelques secteurs ont été l'objet d'une réflexion tout à fait particulière. Ainsi en a-t-il été de l'agneau pascal. La présence très marquée d'un repentir de *sinopia* (dessin préparatoire) formant par un important arc de cercle brun brochant sur l'arc-en-ciel, a amené l'ensemble du comité scientifique et des restaurateurs à s'interroger sur son plein maintien à la vue. En effet, maintenir ce repentir risquant de perturber la lecture de l'œuvre peinte, puisque le peintre de l'époque romane avait soigneusement recouvert ce repentir, que l'usure a fait réapparaître. Il a été décidé par l'ensemble du comité scientifique de recouvrir d'un voile d'aquarelle ce tracé primitif dans un ton d'accompagnement de la peinture, afin de respecter le geste de l'auteur de cette œuvre qui avait masqué ce premier tracé erroné. Ainsi, à vision rapprochée ou bien en prêtant une attention particulière à distance, le repentir reste visible, bien qu'ayant été estompé.

Le grand raffinement iconographique qui avait été conçu pour figurer l'agneau pascal pâtissait de la présence de ce premier tracé. Son atténuation permet de mieux appréhender le contenu théologique élaboré de ce symbole christique.

Les traitements de nettoyage seuls ont parfois amené à une spectaculaire mise en évidence de certains éléments de la composition. Nous avons dit plus haut en effet, d'une part que les niveaux d'usure étaient très variables d'une zone à l'autre, et d'autre part que le fixatif mis en œuvre par Pierre Bellin avait emprisonné des dépôts divers. C'est ainsi que le simple nettoyage de la figure de saint Jean-Baptiste et de son vêtement a révélé la très grande subtilité graphique et colorée de cette figure, qui nous est parvenue particulièrement bien conservée. Aucune retouche n'a été apportée sur cette figure, excepté la réintégration en ton local des lacunes de piquetage.

### **En conclusion**

Nous avons privilégié dans la restauration qui a été conduite de façon collégiale la maîtrise de la composition du peintre de l'époque romane plutôt que de mettre en évidence ses premières hésitations ou bien les altérations qui pouvaient gêner la lecture de son œuvre. Notre intervention, très mesurée, a mis en valeur les parties qui ont été très bien conservées, les faisant ressortir au détriment des parties plus usées. Ceci constitue la vérité de l'œuvre, car nous ne sommes, en effet, en aucun cas intervenus sur les zones plus usées, dans un total respect de la composition telle qu'elle nous est parvenue. Il est prévu, maintenant que cette peinture a été restaurée, l'étude d'un éclairage adapté qui permettra, de façon sensible et mesurée, de mettre en valeur cette remarquable peinture romane du début du XII<sup>e</sup> siècle.

Jean-Louis REBIÈRE et Anne BOSSOUTROT

Émilie Nadal remercie notre consœur et regrette que les restaurations aient masqué le repentir dans le dessin de l'Agneau figuré au centre de la voûte. Mme Bossoutrot-Rebière répond que ce choix a été fait par le comité scientifique en fonction des tendances actuelles sur la restauration des peintures murales. Maurice Scellès s'étonne que des années de réflexion aient amené au choix d'effacer ce repentir et regrette que le comité n'ait pas intégré des spécialistes internationaux. Notre consœur répond que la DRAC et la Mairie ont constitué ce comité, et que le contrat était de rendre ces peintures lisibles : ce contrat est donc rempli. Jean-Louis Rebière ajoute que ce repentir était apparu en 1973 parce que le décapage « énergétique » des maçonneries avait fait disparaître la couche picturale supérieure de l'enduit. Il a donc été décidé de redonner la qualité initiale du message.

### **SÉANCE DU 16 AVRIL 2019**

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire adjointe, M. Péligray, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Haruna-Czaplicki, Jaoul, Merlet-Bagnéris, Watin-Grandchamp, MM. Balty, Cazes, Garland, Lassure, Peyrusse, Scellès, Testard, membres titulaires ; Mme Balty, MM. Darles, Pousthomis, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mme Sénard, Directrice, Mmes Bessis, Cazes, Queixalós et Vène, MM. Garrigou Grandchamp, Marquebielle, Penent, Sourmia et Tollon.

La Présidente ouvre la séance en évoquant l'incendie de Notre-Dame de Paris survenu la veille. Elle souligne le sentiment de sidération ressenti par tous, même si l'état de l'édifice paraît ce matin moins grave que ce que l'on craignait. Les grands monuments traversent en effet les siècles et nous paraissent éternels. On se rend compte en fait qu'un simple incendie peut les faire disparaître. Émilie Nadal nous propose quelques secondes de recueillement.

Christian Darles signale que les spécialistes restent pessimistes et craignent l'effondrement de l'édifice à cause du plomb qui a fondu et qui pèse toujours sur les voûtes. Guy Ahlsell de Toulza ajoute que les voûtes n'ont que 25 cm d'épaisseur et qu'en plus du plomb elles ont reçu beaucoup d'eau, ce qui peut contribuer à les fragiliser. Il cite l'exemple de l'incendie de la cathédrale de Chartres.

Daniel Cazes se demande comment est organisée la sécurité dans le cadre d'un édifice pareil. D'après les informations qu'il a pu recueillir, une équipe de sécurité a donné l'alarme à 18 heures 20, les pompiers sont arrivés 20 minutes après, l'incendie avait déjà pris une grande ampleur ; selon lui, quelque chose n'a pas fonctionné. Il explique ensuite que dans un cas pareil, lorsque l'alarme est donnée, une équipe fait la visite complète du monument pour effectuer ce qu'on appelle une levée de doute. Pour redonner un peu d'optimisme à la discussion qui s'est engagée, Louis Peyrusse rappelle que les voûtes de la cathédrale de Nantes ont résisté à l'incendie qui a emporté sa charpente en 1972.

Il est ensuite procédé à la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Émilie Nadal donne la parole à Christian Darles et à Jean-Michel Lassure pour une communication intitulée *Le site du Turas à Dunes (canton d'Auvillar, Tarn-et-Garonne). Intervention archéologique*, publiée dans ce volume (t. LXXIX, 2019) de nos *Mémoires* :

La tour du « Turas » est établie à 2,5 km au sud-ouest de la bastide de Dunes (Tarn-et-Garonne), sur un promontoire dominant la vallée de l'Aurou. Des travaux de consolidation réalisés en 1988-89 par la commune qui venait de l'acquérir ont révélé qu'elle appartenait à un petit château dont la période d'occupation se situe entre le XIII<sup>e</sup> et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Un puits dans lequel, selon la légende, se seraient précipités des Templiers pour échapper aux Anglais, a été retrouvé à cette occasion. Creusé dans le calcaire, il mesure 2,50 m de diamètre à son ouverture pour une profondeur de 10 m. Son remplissage était constitué uniquement par de terre cendreuse et des galets. Un abondant matériel archéologique trouvé pendant les travaux se rapporte à la construction (éléments de huisserie, serrures et clés), aux occupations des habitants (outillage agricole et artisanal, céramiques) et à leur habillement (boucles de ceinture en alliage cuivreux doré et émaillé). Le site a aussi livré des témoignages liés à des activités religieuses (fragments d'un encensoir avec décor ajouré représentant des griffons), administratives (deux matrices de sceaux) et militaires (boulets de catapulte et carreaux d'arbalète).

Elle remercie nos deux confrères pour cette présentation intéressante et demande si les objets dont il a été question ont été récupérés. Jean-Michel Lassure précise que la municipalité de Dunes avait acheté le site et y a entrepris des travaux de décaissement, déversant les terres dans un champ voisin. L'équipe a donc effectué un travail de récolte dans ces déblais. D'autres objets ont été trouvés dans un puits ; tout a été déposé à la mairie. Maurice Scellès demande s'il a été trouvé des tessons modernes. Jean-Michel Lassure répond que le matériel est homogène d'un point de vue chronologique. Louis Peyrusse émet des doutes, car selon lui les fers à bœufs qui ont été présentés sont tardifs. Christian Darles ajoute que la tour se rattache aux modèles gascons décrits par Gilles Séraphin avec un rez-de-chaussée aveugle et une porte ouverte au premier étage nécessitant l'usage d'un escalier ou d'une échelle. Daniel Cazes revient sur les objets très intéressants qui ont été présentés, actuellement stockés dans les locaux de la mairie. Ils mériteraient selon lui de bénéficier des conditions de conservation d'un musée. Maurice Scellès pense qu'ils sont en effet en danger de dégradation voire de disparition ; il évoque le cas des objets rares du Musée de Minerve qui, faute de moyens corrects de conservation, sont actuellement en train de se détériorer. La solution serait peut-être de créer des musées départementaux. Daniel Cazes renchérit en évoquant les objets qui ont été jadis déposés à la mairie de Martres-Tolosane et qui ont aujourd'hui disparu. Bernard Pousthomis demande enfin s'il existe des textes sur la fondation du site. Jean-Michel Lassure répond qu'il n'y a rien à sa connaissance.

Dans le cadre des questions diverses, Françoise Merlet-Bagnérès rend compte de ses recherches sur **Jean Ganot, créateur de la médaille de notre Société** :

***Jean Ganot (1838 ?- après 1900)***

Jean Ganot, graveur, domicilié à Toulouse, 9 rue Saint-Rome.

Il pourrait être né vers 1838, aurait eu 10 ans en 1848, serait rentré à l'École des Beaux-Arts et des Sciences Industrielles qui suivait alors le règlement donné par Gaillard (importance du dessin identique pour toutes les sections).

Contexte : la ville de Toulouse est très favorable au développement des arts et métiers à partir de 1827 : salons, et des centaines d'exposants.

À partir de 1836, l'École des Beaux-Arts (située dans l'ancien couvent des Augustins) ajoute la mention « Sciences Industrielles » à son nom.

L'enseignement regroupe plus de 300 enfants à partir de l'âge de 11 ans, divisés en groupes de 10 sous la direction d'un moniteur. Cours de 6 à 8 h du matin l'été, de 6 à 8 h du soir l'hiver, avant d'aller travailler comme apprenti chez un patron (ou de 11 à 13 h).

On distingue deux pratiques chez les sculpteurs : la sculpture statuaire pratiquée par les futurs artistes, et la sculpture d'ornement liée à l'art industriel : doreurs, fondeurs, ciseleurs, orfèvres, bijoutiers, ferblantiers, graveurs... Il s'agit bien d'une gravure sur métal issue du dessin, sans travail sur le volume.

1858 : Jean Ganot, ancien élève, maîtrise parfaitement cette gravure sur métal : il mentionne dans une lettre de candidature au poste de professeur la création d'une plaque d'adresse au burin, récompensée par une médaille d'or de 1<sup>ère</sup> classe à l'exposition de Toulouse de 1858.

Il est candidat en 1869 à la succession de M. Chambaron, graveur, professeur titulaire de la classe de gravure sur bois mentionnée durant un an (1868-1869).

Dans une lettre du 25 février 1869, Jean Ganot prend pour preuve de sa science de graveur sur métal en citant la médaille de la Société Archéologique du Midi, et celle de l'Académie des Sciences.

Il s'agit de gravures sur métal, et en volume, ce qui ne convainc pas le jury : le matériel de l'atelier est-il adapté ? Est-il trop « artiste » par rapport à un enseignement d'art appliqué destiné aux ouvriers et qui recrute de nombreux candidats ? Jean Ganot n'est pas reçu en tant que professeur.

Pourtant, une classe de gravure sur bois et cuivre est ajoutée en 1869 à l'École des Beaux-Arts.

L'École déménageant quai de la Daurade, Jean Ganot est recruté en 1896 et y enseignera jusqu'à sa mort. En 1900, il avait fondé l'atelier de gravure en médaille.

### **Jules Ganot (1863-1933)**

Jules Ganot, fils de Jean Ganot, naît à Toulouse le 26 décembre 1863.

(Réforme du dessin appliquée à partir de 1863.)

En 1870 sont instituées deux sections artistiques : cours d'éléments du dessin et de ronde-bosse, et cours de dessin graphique et d'ornement. Il entre à l'École en 1874. Parallèlement à l'enseignement suivi dès l'enfance dans l'atelier de son père, il suit les cours de dessin et obtient en 1879 le prix d'encouragement en dessin et solide au trait en classe de ronde-bosse et antique, et le 2<sup>e</sup> prix *ex aequo* de tête d'après l'antique en classe de ronde-bosse et d'antique. Il est donc très compétent dans ces formations. Pas de prix de modèle vivant ni d'ornement. Il vit toujours rue Saint-Rome, où il travaille dans l'atelier familial.

1882 : il va à Paris et se présente au concours d'entrée à l'École nationale des Beaux-Arts. Il y est reçu directement. Il rentre dans l'atelier de sculpture d'Alexandre Falguière (Toulouse 1831-Paris 1900), nommé à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris la même année, et qui a dû proposer à Ganot de le rejoindre. Il y fréquente les ateliers de peinture et de sculpture du maître, mais pas son atelier de gravure, inutile.

Il reste un an à Paris, puis revient à Toulouse sans avoir désiré poursuivre des études à l'É.N.B.-A. pour obtenir un diplôme parisien. Il y retrouve l'atelier paternel de la rue Saint-Rome où il choisit de pratiquer la gravure industrielle, en collaboration avec un autre graveur toulousain : Payrau. Ils réalisent des cachets, des chiffres, des lettres, des plaques, etc.

Dès 1884, la Ville de Toulouse la charge de l'exécution de divers travaux comme des en-têtes de courriers, des libellés, et quelques sceaux. Production abondante et de qualité en travaux de taille-douce, eau-forte, taille d'épargne, ciselure... pour le commerce et l'industrie.

Travail en atelier et vie professionnelle assurée par des commandes officielles et privées.

Il pose sa candidature au poste de professeur suppléant de la classe de gravure de l'École des Beaux-Arts et des Sciences Industrielles, section en développement constant. Il y intervient à partir du 30 avril 1896, fonde l'atelier de gravure en médaille en 1900, est nommé professeur-adjoint de gravure sur bois et cuivre en 1905, et est titularisé en mars 1909.

En 1890, on comptait 600 élèves en section Arts Industriels, en 1906, on en comptait 900.

Appui de Jean-Paul Laurens comme directeur de l'École (depuis Paris) de 1893 jusqu'en 1902, relayé sur place par Joseph Galinier (sous-directeur en 1893, puis directeur en 1906), puis Henri Rachou (1906-1933), avec l'appui d'Honoré Serres, maire de 1893 à 1905, qui développe artisanat et commerce.

Plein accord avec la politique artistique locale liée au développement de l'industrie et du commerce local.

1914 : affirmation de cette option de l'École : fondation d'un atelier de gravure industrielle, et d'un atelier en gravure industrielle et arts appliqués jusqu'en 1921.

Insistance sur cette pratique et sa pédagogie : il rédige une proposition d'enseignement : les élèves suivraient 4 années d'études « normales » c'est-à-dire 2 heures de cours par jour, accompagnés de travaux pratiques très longs le reste de la journée. Mais cette formation rencontre des limites : regrettant l'impossibilité d'obtenir un « coin » définitif avec le matériel de l'École faute de moyens financiers, il propose de baser son enseignement sur l'étude de certains bas-reliefs et de médailles de l'Antiquité et de la Renaissance ainsi que de certains maîtres

contemporains : pour lui, l'étude et l'interprétation des figures d'antiques ou de modèle vivant sont des préalables indispensables à l'enseignement dans une école d'art et des sciences industrielles.

Il relie le travail de médaille au travail du sculpteur, car à ses yeux la pratique du modelage et du bas-relief sont seuls capables de déboucher sur une gravure de qualité.

Exemple d'équilibre entre la pratique artistique et la pratique industrielle, qui sera poursuivi par les enseignants suivants.

Il meurt le 25 décembre 1933. Dernier descendant d'une lignée de graveurs.

Ses engagements en dehors de l'École :

- Officier d'infanterie de réserve pendant plusieurs années.

- 1886 : Il figure parmi les membres fondateurs de l'Union artistique de Toulouse lors d'une de ses expositions.

- 17 janvier 1914 : il figure parmi les membres d'honneur pour la création d'un monument en l'honneur de Falguière, en compagnie d'autres ex-élèves soutenus par le maître à Paris à partir de 1882, et qui ont mené de brillantes carrières.

Bibliographie : ISDAT, fonds ancien, dossier n° 160.

Françoise MERLET-BAGNÉRIS

Maurice Scellès demande à notre consœur en quelle année Jules, fils de Jean Ganot, est devenu professeur. Celle-ci répond qu'il a fréquenté l'atelier de Falguière, qu'il est ensuite resté un an à Paris, avant de revenir à Toulouse pour faire de la gravure industrielle. Il occupe un poste de professeur à partir de 1905 et obtient sa titularisation en 1909. Maurice Scellès remercie notre consœur d'avoir découvert la clef de l'énigme posée par notre médaille car les numismates venus enquêter à la Société sur son histoire n'ont trouvé que le nom de Berdault, orfèvre de son métier. Louis Peyrusse ajoute que Berdault a acheté le modèle de la médaille à Ganot ; c'est la raison pour laquelle on retrouve son nom gravé sur l'avvers à côté des initiales de Jean Ganot. La double signature s'explique donc, reprend Maurice Scellès, Berdault étant l'éditeur. Guy Ahlsell de Toulza nous apprend que l'atelier de Berdault se trouvait au rez-de-chaussée de l'immeuble où il habite et qu'il y a retrouvé, à l'occasion de travaux de rénovation de ce niveau, de nombreux objets dont deux plaques de cuivre. Il a par ailleurs laissé son monogramme sur une porte du XVII<sup>e</sup> siècle.

Daniel Cazes nous livre une dernière information concernant le **palais de Via à Cahors**, qui faisait, jusqu'à il y a peu de temps, l'objet d'un projet de réhabilitation. La Ville désirerait se porter acquéreuse, souhaitant que le bâtiment soit ouvert à la population et à l'hébergement, et elle a fait un appel à projet dans ce sens. Le palais ayant servi de prison, la DRAC a donné son accord pour opérer des démolitions des parties datant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Maurice Scellès propose d'adresser une lettre de félicitation et d'encouragements au maire de Cahors ; une médaille pourra lui être remise lorsque le projet sera affiné.

### SÉANCE DU 30 AVRIL 2019

Présents : MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligray, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Bessis, Pradalier-Schlumberger, Vallée-Roche, MM. Peyrusse, Scellès, Sournia, Surmonne, Testard, Tollon, membres titulaires ; Mmes Joy, Pilloix, Viers, M. Loppe, membres correspondants.

Excusés : Mme Sénard, Directrice ; Mmes Balty, Cazes, Czerniak, Fournié, Jaoul, Lamazou-Duplan, Nadal, Watin-Grandchamp, MM. Balty, Cazes, Catalo, Darles, Garland, Garrigou Grandchamp.

Patrice Cabau énonce la liste des membres excusés et, en l'absence de notre Présidente et de notre Directrice, s'apprête à animer la séance. Il demande à la Secrétaire-adjointe de lire le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté après quelques modifications.

Puis il donne la parole à notre confrère Frédéric Loppe pour sa communication intitulée **La maison consulaire du Bourg à Narbonne : histoire de son évolution du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle** [publiée dans la revue électronique de la Région Occitanie *Patrimoine du Sud*, n° 16, 2022 : <https://journals.openedition.org/pds/10874>].

En 2011, un diagnostic archéologique de l'INRAP au n° 7 rue Benjamin-Crémieux à Narbonne (Aude) a confirmé la présence de vestiges de l'ancienne maison consulaire du Bourg, datée du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. La nature et la qualité de la construction ont motivé son classement au titre des Monuments historiques en 2013 et la prescription d'une étude du bâti avant travaux en 2015 (ALC Archéologie). Ces recherches ont permis de restituer

un vaste bâtiment d'environ 24 m de long sur 13 m de large, dont le rez-de-chaussée divisé par deux refends était occupé par des boutiques s'ouvrant probablement sur la rue par de grandes arcades aujourd'hui disparues. Le premier étage, d'un seul tenant, était orné de peintures et couvert d'une toiture à fermes apparentes probablement décorées s'élevant à 8 m. Il était éclairé côté sud par six vastes baies géminées de 5 m de haut surmontées d'un arc-larmier aujourd'hui bûché. Elles étaient surplombées d'une corniche à modillons sculptés, pour certains en remploi. Au XVII<sup>e</sup> puis au XIX<sup>e</sup> siècle, cet ensemble a subi d'importantes transformations qui ont profondément dénaturé les maçonneries d'origine (destruction des baies médiévales, percement de portes et de fenêtres, divisions, etc.). Peu connue, cette maison consulaire constitue toutefois un témoin exceptionnel d'architecture civile qui n'a pratiquement pas d'équivalents en France, hormis la maison romane de Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne, milieu XII<sup>e</sup> siècle) ou l'*aula* du palais consulaire d'Arles (Bouches-du-Rhône, fin XII<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècle).

Patrice Cabau remercie notre confrère pour la présentation de cet édifice exceptionnel. Il demande quel est le terme employé pour le désigner dans les sources médiévales et s'il existait un bâtiment équivalent dans la Cité de Narbonne. Frédéric Loppe répond ne pas savoir quel est le mot utilisé dans les sources et confirme que deux maisons consulaires existaient bien au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle : une dans la Cité et une autre dans le Bourg. Patrice Cabau demande encore si à l'occasion de la fusion des deux maisons dans le Bourg à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, des agrandissements furent opérés sur l'édifice présenté. Le conférencier rappelle que les travaux d'investigation qu'il a menés avec Astrid Huser se sont limités à une petite partie du corps de bâtiment sud, mais il assure que dans cette portion de l'édifice aucune trace de reprise du bâtiment n'a été relevée. Louis Peyrusse s'interroge sur les éventuelles procédures effectuées pour la protection d'un tel bâtiment. Le conférencier dit que la parcelle étudiée a été classée, ainsi que toutes celles jadis occupées par le bâtiment médiéval. Bernard Sournia voudrait savoir si la salle du premier étage occupait toute la surface de l'aile sud et où se trouvait l'accès. La salle avait effectivement la superficie du corps de bâtiment méridional, confirme Frédéric Loppe, qui suppose que l'on y accédait par la cour située au nord, ouverte sur les quais par une porte cochère, bien que les sources ne soient pas très claires sur l'emplacement de l'accès principal. Maurice Scellès fait remarquer qu'en effet une porte cochère indique plutôt un accès pour les chevaux et que l'entrée piétonne pouvait se trouver ailleurs. Il se dit par ailleurs très étonné par la hauteur considérable des fenêtres du premier étage, et constate que les arcs restitués au rez-de-chaussée paraissent, du coup, trop petits. Puis il pose plusieurs questions : est-on sûr de la vocation marchande du rez-de-chaussée, l'escalier ne pouvait-il se trouver à cet endroit, les fenêtres sont-elles bien celles de 1250 ou celles du bâtiment qui a réuni les deux maisons consulaires ? Il remarque encore que la poutre qui a été datée de 1250 par des analyses de dendrochronologie n'a pas été trouvée en place ; pour assurer la datation haute proposée par l'étude, il faudrait soumettre le décor qu'elle a conservé au jugement de spécialistes. Il faudrait pouvoir enfin comparer la maison consulaire à un ou deux édifices, car dans l'état actuel des recherches effectuées, il reste difficile de savoir si l'on a affaire à l'édifice de 1250 ou à celui qui a réuni les deux bâtiments à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Louis Peyrusse s'enquiert du projet qui a généré l'étude présentée. Frédéric Loppe nous informe que des logements sociaux doivent être aménagés dans cette parcelle, mais que ces travaux prévus depuis longtemps n'ont toujours pas commencé. Catherine Viers note que le classement a sans doute permis de faire connaître le potentiel de l'édifice, ce qui justifie sans doute le retard des travaux. Maurice Scellès se demande quel projet permettra de mettre en valeur ce bâtiment classé. Frédéric Loppe regrette que la Mairie n'ait pas profité de l'occasion pour acquérir la parcelle et amorcer un projet qui aurait pu à terme s'étendre à toutes les autres.

Guy Ahlsell de Toulza voudrait savoir comment se présente aujourd'hui la partie nord de l'ancienne maison consulaire et combien de niveaux ont été aménagés sur la cour. Le conférencier répond que toute cette partie, élevée sur deux étages au-dessus d'un rez-de-chaussée, est enduite et que seuls les modillons et la corniche qui soutenaient la toiture médiévale sont actuellement visibles. Bernard Sournia s'interroge justement sur la façon dont la toiture s'articulait au-dessus de cette corniche et demande s'il a été trouvé des édifices conservant une structure similaire. Le conférencier avoue n'avoir rien repéré de comparable au cours de ses recherches.

En réponse à une question de Diane Joy, Frédéric Loppe confirme l'existence d'un Secteur sauvegardé à Narbonne, où c'est néanmoins la décision du propriétaire du bâtiment qui reste déterminante. Maurice Scellès et Patrice Cabau pensent qu'une volonté municipale peut être décisive et questionnent le conférencier sur les informations données à la Mairie, les contacts qu'il a pu avoir avec elle ainsi qu'avec l'architecte des bâtiments de France. Frédéric Loppe affirme qu'aucune occasion de rencontre ne s'est présentée durant l'étude. Maurice Scellès lui conseille de proposer à la Mairie de Narbonne une visite de l'édifice ou une communication et considère comme essentiel de publier l'étude pour signaler ce bâtiment à la communauté scientifique.

**SÉANCE DU 14 MAI 2019**

Présents : Mmes Nadal, Présidente, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligré, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Cassagnes-Brouquet, Cazes, Czerniak, Fournié, Haruna-Czaplicki, MM. Garland, Julien, Lassure, Peyrusse, Scellès, Sournia, membres titulaires ; Mmes Dumoulin, Vène, MM. Penent, Pousthomis, Rigault, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mme Sénard, Directrice, Mmes Balty, Galés, Merlet-Bagnéris et Pradalier-Schlumberger, MM. Balty, Cazes, Garrigou Grandchamp, Macé et Surmonne.

Invitée : Mme Aurélia Cohendy.

Au titre des courriers reçus, la Présidente nous annonce que nous est parvenue une réponse à la lettre que nous avons envoyée à la Mairie au sujet des arbres plantés autour de Saint-Sernin et des épitaphes dégradées enchâssées dans les murs nord de la basilique. Ce courrier se veut rassurant quant aux problèmes que nous avons soulevés.

Maurice Scellès nous présente une photographie ancienne de Bretenoux, dans le Lot, achetée sur le site *ebay*. Celle-ci montre un édifice ouvert au rez-de-chaussée par une porte en arc brisé aujourd'hui disparue. Notre confrère fait don de ce cliché à la Société.

La Secrétaire-adjointe donne enfin lecture du procès-verbal de la séance du 30 avril, adopté par l'assemblée.

La Présidente donne la parole à Aurélia Cohendy et à Magali Vène pour une communication sur *Un nouveau livre d'heures du Maître des Heures de San Marino (Toulouse vers 1470)*.

Émilie Nadal remercie les conférencières et se réjouit de cette collaboration réussie entre professionnels et universitaires. Elle demande comment est situé le Maître de San Marino dans le reste de la production toulousaine de cette époque et si ses commanditaires sont connus. Aurélia Cohendy met en avant le livre d'Heures de Jean de Colombe. En effet, cet ouvrage a été vu à Toulouse, où il a pu servir de modèle aux artistes. Aucun nom de commanditaire n'est cependant connu aujourd'hui. Magali Vène fait remarquer que cet artiste travaille en outre avec des imprimeurs et que la collaboration avec les libraires est connue par les textes. Louis Peyrusse est frappé par la qualité inégale des décors, qui trahit l'intervention de plusieurs mains. Sophie Cassagnes-Brouquet rappelle qu'il y avait en général plusieurs intervenants dans un atelier et qu'il est possible de distinguer trois mains sur une seule page : une pour les bordures, une pour les scènes et une troisième pour les lettrines. Maurice Scellès voudrait savoir si des variations entre les mains sont constatées sur une même page ou seulement dans des manuscrits distincts. Dans le cas du Maître de San Marino, Aurélia Cohendy précise qu'il s'agit surtout de différences marquées entre plusieurs manuscrits, en fonction du caractère plus ou moins luxueux de la commande. Pascal Julien note que cette notion d'atelier est difficile à appréhender et s'intéresse à l'illustration représentant sainte Suzanne. Si elle figure sur le livre d'Heures, selon lui, cela indique que sa dévotion est actée. En effet, ajoute Michelle Fournié, les restes de la sainte ont été exhaussés en 1496 à Saint-Sernin, après qu'un prêtre bordelais les a vus en rêve (comme l'indique le dossier publié dans l'ouvrage de Nicolas Bertrand). Emmanuel Garland note les dimensions réduites du livre d'Heures, qui auraient imposé selon lui un traitement décoratif adapté ; il demande si tous les manuscrits donnés en comparaisons sont de taille similaire. Il lui est répondu que c'est effectivement le cas. Évoquant une enluminure présentée, Bernard Pousthomis s'interroge sur la façon dont les peintres modernisaient un manuscrit. Les conférencières répondent que les visages sont par exemple repeints, vraisemblablement après qu'on a gratté la surface du parchemin. Sophie Cassagnes-Brouquet note que le renard et la poule que l'on a vus figurés dans les enluminures sont des motifs à la mode à cette époque. Maurice Scellès s'étant interrogé sur la présence de la fileuse dans les scènes d'Annonciation, Emmanuel Garland rappelle qu'elle est en effet représentée dans cette scène dès le IV<sup>e</sup> siècle.

La Présidente donne ensuite la parole à notre confrère Emmanuel Garland pour une information brève au sujet du projet de restauration qui touche actuellement l'**église Saint-Calixte de Cazaux-Fréchet (Hautes-Pyrénées)** :

Un espoir sérieux renaît à Cazaux-Fréchet-Anéran-Camors, petite commune de moins de 50 habitants sise à l'extrémité de la vallée du Louron, sur la route du col de Peyresourde. Parmi son patrimoine religieux, l'église Saint-Calixte, classée Monument Historique en 1944, recèle de nombreuses œuvres intéressantes : des peintures murales romanes, d'autres des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, un plafond à la française, un retable de Marc Ferrère, etc. À l'instigation de Dominique Galaup, son maire, et de la DRAC Occitanie, un fonds de soutien a récemment été créé pour permettre la restauration du monument et tout particulièrement de ses peintures murales. Le projet a été retenu par la Fondation du Patrimoine et, suite au Loto du Patrimoine organisé, une enveloppe de 50 000 euros lui a été octroyée. Un appel d'offre a été lancé pour une étude préalable. L'association « Saint-Calixte, mil ans et après » qui, depuis une vingtaine d'années, s'était mobilisée pour permettre à l'église de passer l'épreuve du temps et d'être ouverte aux visiteurs l'été, a dévolu



CAZAUX-FRÉCHET (HAUTES-PYRÉNÉES). Église Saint-Calixte : voûte de la chapelle nord (Melchior Rodigis ? vers 1565) et ensemble du décor peint de l'abside principale (vers 1200, et XV<sup>e</sup> siècle). Cl. E. Garland.

ses actifs patiemment accumulés au fil des années au fonds de soutien. Les conditions semblent désormais réunies pour que Saint-Calixte puisse enfin bénéficier des travaux et de la mise en valeur qu'elle mérite.



CAUSSADE (TARN-ET-GARONNE), Tour d'Arles : brique d'une archivolte de fenêtre.  
Cl. M. Scellès.

Bernard Pousthomis demande si l'appel d'offre des travaux concerne uniquement le décor peint. En effet, poursuit-il, le cul-de-four étant fissuré, il serait inutile de restaurer les peintures sans renforcer l'architecture. Emmanuel Garland avoue que le projet n'est pas encore très clair, mais il espère voir des travaux entrepris prochainement.

Dans le cadre d'une seconde information, Maurice Scellès montre à l'assemblée une brique taillée en bec provenant de l'archivolte d'une fenêtre de la tour d'Arles à Caussade, trouvée dans le comblement d'une cheminée. Il fait don de cette brique à la Société.

#### SÉANCE DU 4 JUIN 2019

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone Secrétaire adjointe, M. Péligny, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Bessis, Cazes, Fournié, Haruna-Czaplicki, Jaoul, Merlet-Bagnéris, Vallée-Roche ; MM. Balty, Boudartchouk, Cazes, Garland, Garrigou Grandchamp, Macé, Peyrusse, Scellès, Sourmia, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Balty, Dumoulin, Jiménez, Queixalós, Viers ; MM. Darles, Landes, Laurière, Molet, Penent, Rigault, Suzzoni, membres correspondants.

Excusé : Philippe Gardes.

Invitée : Mme Alexia Aleyrangues, chargée de mission de l'Inventaire en pays de Quercy.

La Présidente fait circuler les six exemplaires de la revue *Forum* offerts à la Société par notre confrère Daniel Cazes (*Temas d'història i d'arqueologia tarraconines*) et nous présente un nouvel ouvrage d'André Czeski, *Montségur, nouveau regard, histoire, archéologie, études sur le site*, envoyé par les éditions 3 R pour un éventuel compte rendu. Elle donne ensuite lecture d'une lettre de candidature émanée de Mme Catherine Letouzey-Réty.

La parole est ensuite donnée à Jean-Luc Boudartchouk pour une communication intitulée *Histoire et archéologie des Goths à Toulouse (413-508)* :

Les Goths, après leur entrée en Gaule en 412/413, s'installent rapidement à Toulouse, qu'ils tiennent déjà avant 417. Ils y demeureront jusqu'au printemps 508, date où la conquête franque met un terme au royaume des Goths de Gaule, entité politique dont *Tolosa* était depuis longtemps la capitale. Le réexamen des données textuelles et l'apport récent de l'archéologie permettent de préciser la vision que l'on peut avoir, désormais, de la capitale des Goths et de ses environs.

Émilie Nadal propose d'enchaîner avec le second exposé, une communication de Daniel Cazes, *À propos de l'art wisigothique à Toulouse et ailleurs* :

Des hypothèses avancées récemment sur l'ancienne église de la Daurade à Toulouse et tout un questionnement, surtout dans la péninsule ibérique mais aussi dans le Midi de la France, sur la nature d'un art wisigothique susceptible de s'être déployé, de Toulouse à Tolède, du V<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, paraissent mériter quelques commentaires, dans l'attente d'une synthèse sur le sujet. Cette dernière est encore prématurée et sans doute y reviendrons-nous plus tard et plus longuement au sein de notre Société. Il nous semble cependant utile de rappeler brièvement, en coordination avec les recherches exposées précédemment par Jean-Luc Boudartchouk, certains principes pour aider à l'identification d'une telle création artistique.

La Présidente remercie nos deux confrères et demande à Jean-Luc Boudartchouk des précisions au sujet des prétentions des Wisigoths sur l'église Saint-Sernin évoquées dans sa communication. À l'arrivée des Wisigoths à Toulouse, répond-il, il existe bien un édifice sur la tombe de saint Saturnin. Les deux textes mentionnés montrent qu'ils s'intéressaient à la puissance tutélaire du saint toulousain, et peut-être ont-ils voulu récupérer « sa » basilique, mais le récit qui en est fait à cette époque présente quelques difficultés d'interprétation. Il est probable que les relations ont été tendues entre les deux hiérarchies religieuses (nicéenne et arienne) ; cependant, les deux communautés avaient la même dévotion à Saturnin – rappelons qu'il existe deux tombes gothes à Saint-Sernin. Il y avait donc surtout convergence des enjeux de pouvoir. Maurice Scellès se demande si l'on connaît des exemples d'édifices religieux réutilisés par les Wisigoths. Non, répond Jean-Luc Boudartchouk. Mais s'il y avait un évêque arien, il y avait forcément une église cathédrale quelque part, réquisitionnée ou construite à ce moment-là. Émilie Nadal demande encore quels sont les éléments qui permettent d'attribuer des origines wisigothiques à l'église de la Daurade. Daniel Cazes précise tout d'abord que ce n'est pas un roi qui fait construire une église, mais un évêque. Quitterie Cazes continue en évoquant l'historiographie des Wisigoths qui, à l'instar de celle des Cathares, a produit une littérature abondante et pas toujours fiable scientifiquement. Christian Darles revient sur la gravure de l'édifice publiée par dom Martin en 1727 et s'interroge sur l'oculus qui perce la voûte en son centre. Selon Daniel Cazes, la planche est sommaire, et elle ne permet pas de savoir de quand date cette voûte ; l'oculus situé à l'aplomb de l'autel a pu être aménagé pour faire passer les cordes permettant de sonner les cloches. Patrice Cabau précise que Jacques Martin, né à Fanjeaux en 1684, entré à 24 ans dans la Congrégation de saint Maur, prononça en 1709 ses vœux à la Daurade ; il partit plus tard pour Saint-Germain des Prés, et la mention « *Envoyé de Toulouse* » portée par la gravure montre qu'il avait dû conserver des relations dans le prieuré toulousain. Maurice Scellès rappelle que la gravure ne figure pas les passages et Daniel Cazes précise que si les trois registres sont sûrs, la forme des arcs est moins certaine. Christian Landes se demande enfin si la comparaison des plans apporte des informations quant à la dimension des pans coupés de l'édifice. Oui, répond Daniel Cazes, mais ils n'apportent pas d'indications sur la coupole.

Émilie Nadal donne à nouveau la parole à Jean-Luc Boudartchouk, qui se fait le porte-parole de Philippe Gardes pour une question d'actualité : ***Léon Joulin avait raison. La fortification gauloise de Vieille-Toulouse.***

À une question de Louis Peyrusse concernant l'existence d'autres traces d'occupation gauloise dans la zone indiquée, notre confrère répond que l'on a connaissance de puits, autrefois dits funéraires, d'habitations et d'activités artisanales. Il précise encore que le rempart repéré constitue un monument dont le système est complexe mais cohérent. Christian Darles se demande s'il ne peut s'agir d'un rempart médiéval. Jean-Luc Boudartchouk répond que les reprises de cette époque sont bien connues et que les deux ensembles ont été bien différenciés. Laurent Macé demande quels sont les équivalents connus et si cela permet de faire de cette agglomération la capitale des Volques. Notre confrère cite les exemples du Mont-Beuvray, de Manching, en plus de ceux connus en Europe centrale, et il confirme que les dimensions du site en font certainement une grande capitale, à l'échelle d'un des peuples majeurs du sud de la France, ce qui explique la façon dont on en parle dans les textes anciens.

Marie Vallée-Roche, quant à elle, nous entretient de ***L'apport de l'étude épigraphique à la datation de l'autel de Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault)*** :

Lors de la table ronde qui s'est tenue en août 2002 autour de l'autel médiéval et de la fondation de l'abbaye de Gellone, Cécile Treffort avait étudié deux inscriptions, gravées, l'une sur la tranche droite de l'autel, l'autre sur la dalle latérale gauche, indiquant chacune une date, pour la première : « *p(ri)ma die aug(us)ti* », et pour la seconde : « *die .II. aug(us)ti* ». Deux dates donc, 1<sup>er</sup> et 2 août, gravées d'une écriture similaire, dont on peut penser qu'elles sont contemporaines. L'absence de vocable et la discrétion des inscriptions ne permettent probablement pas d'y voir une date de consécration. D'ailleurs, ces dates ne correspondent nullement à la consécration de la basilique Saint-Sauveur, qui a eu lieu le 14 décembre 805, ni à celle de la nouvelle basilique, le 30 septembre 1039. L'événement auquel se rapportent ces inscriptions reste donc mystérieux. Quant à leur datation, « malgré une écriture en minuscules carolines, l'écartement net entre les mots et la présence d'un signe diacritique sur le i n'apparaissent ni dans les inscriptions ni dans les manuscrits avant la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. »<sup>13</sup>

La table d'autel comportait-elle d'autres « graffitis », comme c'est le cas sur de nombreuses tables d'autel dans la région ? Une observation minutieuse révèle qu'une notable partie de sa surface a été abrasée, rendant probablement impossible toute réelle étude épigraphique. On peut rapprocher cet état de celui de l'autel de Saint-

13. Cécile TREFFORT, « Les graffitis sur tables d'autel aux époques pré-romane et romane. Note à propos des inscriptions de l'autel de Gellone », dans Xavier BARRAL I ALLET, Christian LAURANSON-ROSAZ, *Saint-Guilhem-le-Désert. La fondation de l'abbaye de Gellone. L'autel médiéval*, Actes de la table ronde d'août 2002, Aniane, Amis de Saint-Guilhem-le-Désert, 2004, p. 137-146.

Pierre de Lauriol (conservée aujourd'hui au Musée d'Aix-en-Provence) dont la table a été abrasée au XX<sup>e</sup> siècle, ne permettant plus d'y lire les signatures relevées au XIX<sup>e</sup> siècle par l'abbé Barges.

Néanmoins subsiste en dehors de cette surface un nom qui se détache très clairement, car il a été profondément gravé : on peut lire *WIR*. Cette inscription est surprenante, car il semble s'agir d'un nom/racine germanique, jusqu'à présent inconnu dans les « graffitis » du Midi de la France et de la Catalogne. Le *W* est-il un *M* à l'envers ? *Mir* est en effet un nom bien attesté localement. Cependant, si les confusions graphiques existent dans ce type d'inscriptions, il n'existe actuellement aucun exemple d'une confusion *M/W*. L'épigraphiste catalan Salvador Alavedra, qui a recensé 82 formes gravées du *M* sur les autels de Catalogne, n'en connaît aucune qui permettrait la confusion avec un *W*<sup>14</sup>. La technique utilisée (l'usage du poinçon pour délimiter les extrémités des lettres, voire leur point central, en préalable au tracé lui-même) et la forme des lettres elles-mêmes rapproche cette écriture de celles de certains signataires de Minerve (Hérault), personnages attestés dans le dernier tiers du IX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Certes, une datation par le style d'écriture est toujours aléatoire ; il conviendrait donc de replacer cette inscription dans un vaste corpus de signatures d'autels pour vérifier si la remarque est pertinente. Mais s'il s'agit bien d'un nom de personne, sa forme germanique renvoie au haut Moyen Âge, et son caractère simple montre qu'il n'est pas postérieur au début du XI<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs tous les graffiti sur tables d'autel dans le Midi de la France étudiés jusqu'à présent sont antérieurs à la réforme grégorienne<sup>16</sup>.

Cette inscription est sans doute à mettre en relation avec les graffitis que l'on peut voir aujourd'hui sur les colonnes du cloître. Ce type de signatures se trouve toujours dans le sanctuaire à proximité de l'autel et des reliques. À Saint-Vincent de Bielle (Pyrénées-Atlantiques) les quatre colonnes engagées de la maçonnerie de l'abside reconstruite au XVI<sup>e</sup> siècle sont couvertes de « graffitis » : elles devaient être à l'origine destinées à soutenir le baldaquin d'un ciborium<sup>17</sup>. Les colonnes et chapiteaux de la crypte de Montmajour (Bouches-du-Rhône) comportent plus d'une centaine de noms gravés<sup>18</sup>. Le fragment de colonne en marbre blanc visible dans l'église de Minerve, graffité comme l'autel, pourrait être un pied d'autel ou un morceau de ciborium. Si l'on se réfère à tous ces exemples, les colonnes du cloître de Saint-Guilhem sont un réemploi ; elles devaient être à l'origine situées dans le sanctuaire, à proximité d'un autel reliquaire.

Marie VALLÉE-ROCHE

La Présidente nous informe que le **fragment d'un bréviaire de chœur d'Agen** daté de 1300, que nous avons présenté en question d'actualité lors d'une séance précédente, a finalement été acquis par la Bibliothèque municipale d'Agen (ms. 73). Le feuillet concerné est lié à saint Augustin et on sait que l'ouvrage avait été commandé par Bertrand de Got.

Émilie Nadal donne enfin la parole à Maurice Scellès pour une dernière question d'actualité portant sur des ***Demeures médiévales de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val***.

Il nous annonce que la « Maison Muratet », dans laquelle se trouve un décor peint historié appliqué sur une cloison en pans de bois datée par dendrochronologie de 1250 environ, a été acquise par la Mairie avec un projet qui reste à définir. Maurice Scellès propose à l'assemblée d'attribuer une médaille à la municipalité pour l'acquisition de cette demeure. En évoquant l'exemple de Grandselve et de La Salvétat-Saint-Gilles, Daniel Cazes insiste sur l'utilité de l'attribution de ces médailles. Maurice Scellès attire également notre attention sur une maison de la rue de Cayssac, toujours à Saint-Antonin-Noble-Val. En effet, cette demeure, qui a livré de nombreux vestiges intéressants, est actuellement mise en vente pour la somme de 50 000 euros.

Notre invitée, Alexia Aleyrangues, chargée de mission de l'Inventaire en pays de Quercy, nous présente l'édifice.

Maurice Scellès demande ce qu'il est possible de faire de cette maison peu accessible et peu aménageable pour l'habitation. Il pense qu'elle pourrait néanmoins trouver sa place dans le cadre d'un projet de « musée éclaté », mais il est peu probable qu'après l'acquisition de la « Maison Muratet », la municipalité se lance dans un nouvel achat. Que peut faire la

14. Salvador ALAVEDRA, « Les ares d'altar de Sant Pere de Terrassa-Egara », Terrassa, 1979, vol. 1, planche XXIII.

15. Marie VALLÉE-ROCHE, « Note à propos des graffitis de l'autel paléochrétien de Minerve (Hérault) », *M.S.A.M.F.*, t. LXXIII (2013), p. 85-108.

16. Répertoire en cours.

17. Paul RAYMOND, « Mémoire sur les inscriptions des colonnes de Bielle (Basses-Pyrénées) », dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 4<sup>e</sup> sér., t. V, 1874, p. 35-67, repris en grande partie dans l'article de dom Henri LECLERCQ, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, Letouzey & Ané, 1925, t. VI-2, col. 1528-1534.

18. Publié par dom Martin MARRIER (*Monasterii regalis S. Martini de Campis historia*) et cité par Henri LECLERCQ, dans *Dictionnaire d'archéologie...*, t. VI, col. 1523.

Société Archéologique du Midi de la France ? L'acheter ? Mais la charge d'entretien serait trop importante. Il serait possible de solliciter la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin lors de notre visite le 22 juin, mais il est préférable d'en débattre entre nous auparavant.

Daniel Cazes rappelle que le problème touche la France de façon générale, et demande quelle commune a un programme pour son patrimoine ; il prend pour exemple les démarches infructueuses qu'il avait effectuées pour la demeure sise au n° 7 de la place Saint-Sernin ; le problème, poursuit-il, est que les élus n'ont pas conscience de l'existence et de la valeur de ce patrimoine. Quitterie Cazes précise que la situation peut être différente entre les grandes et les petites villes. En effet, pour ces dernières, le Patrimoine peut être une chance, un atout pour le tourisme. Elle ajoute que notre Société pourrait acheter la maison et la donner à la Mairie, mais il n'est pas sûr que celle-ci en veuille.

Pierre Garrigou Grandchamp approuve ce que vient de dire notre consœur et note que cet édifice a un gros défaut dans son état actuel : le rez-de-chaussée appartient à une autre maison. Il pense par ailleurs que la parcelle médiévale devait s'étendre jusqu'à la place. Pour revenir aux problèmes de gestion du patrimoine, il déclare qu'il faut opérer une sorte de révolution auprès des élus en faisant comprendre qu'un bâtiment est un document exceptionnel au même titre qu'un parchemin. Il évoque enfin le système de fonds de dotation mis en place à Cluny il y a quelques années, qui a permis d'acheter une maison romane, de financer des fouilles et des restaurations. Cette entreprise a suscité un grand intérêt de la part du public, mais il est nécessaire, ajoute-t-il, qu'il y ait des acteurs sur place. Alexia Aleyrangues pense que la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin est intéressée, mais qu'elle manque d'expérience. Il est certain cependant que la municipalité, déjà engagée pour la « Maison Muratet », ne peut guère faire plus. Il est nécessaire de faire comprendre à la Mairie que l'on peut procéder par étapes, ajoute Maurice Scellès : le plus important est de mettre l'édifice hors d'eau ; on peut attendre pour le reste que les fonds soient récoltés. Louis Peyrusse conclut qu'il est donc important que l'Association des Amis du Vieux Saint-Antonin connaisse l'utilisation du fonds de dotation à Cluny. Maurice Scellès précise qu'il a déjà eu un contact avec le Président de cette association, mais que celui-ci souhaitait que nous en discutions au préalable au sein de notre Société. Christian Landes ajoute enfin que le problème se pose pour tout le Patrimoine et pense qu'il y a une cassure entre le pouvoir et le public ; il faudrait selon lui commencer par éduquer le pouvoir, et il faudrait que l'amateur du patrimoine ait un statut.

La Présidente prononce la clôture de l'année académique 2018-2019 et invite la Compagnie à partager le verre de l'amitié.

### **JOURNÉE FORAINE DU SAMEDI 22 JUIN 2019, À SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL**

En présence de membres du Conseil municipal, de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin, de la Société Archéologique du Midi de la France, d'amis et de M. Gilles Muratet, Émilie Nadal, présidente de la Société Archéologique du Midi de la France, remet solennellement au maire de Saint-Antonin-Noble-Val, Monsieur Gérard Agam, la médaille d'argent décernée le 4 juin dernier à la municipalité pour l'acquisition de la Maison Muratet :

« C'est un honneur et un plaisir pour la Société Archéologique du Midi de la France, d'être présente aujourd'hui pour remettre la médaille d'argent de notre Société à la municipalité de Saint-Antonin-Noble-Val.

Depuis plus de 188 ans, la Société Archéologique du Midi de la France encourage toutes les actions en faveur de la protection et de la sauvegarde du patrimoine d'Occitanie. Récemment nous avons apporté notre soutien à l'Association des Amis de l'abbaye de Grandselve qui a su créer un petit musée autour des restes de l'abbaye. Quelques mois plus tôt, c'est la municipalité de La Salvetat Saint-Gilles qui a été récompensée pour avoir su acquérir et entreprendre le sauvetage du château fondé au temps des comtes de Toulouse, qui est actuellement toujours en cours de restauration.

C'est dans cette lignée que nous sommes réunis aujourd'hui pour remettre à la municipalité de Saint-Antonin-Noble-Val représentée par M. le Maire, cette médaille. La raison en est simple. La municipalité a récemment fait l'acquisition de la Maison Muratet. Remarquable maison médiévale, remarquable au premier titre pour la fraîcheur de ses peintures, représentant une cavalcade de chevaliers et des tentures médiévales en trompe-l'œil, remarquable aussi pour la conservation de la maison elle-même, puisque les maisons médiévales conservées ne sont pas si courantes et méritent qu'on en prenne soin.

Cette médaille ne vient pas comme un couronnement, pour marquer l'accomplissement d'une action de protection patrimoniale qui serait achevée. C'est au contraire un stimulant, un encouragement à poursuivre les actions en faveur de nos vieux monuments. Tous ne bénéficient pas de l'exposition médiatique de Notre-Dame de Paris. C'est pourquoi c'est l'engagement local de tous qui permettra leur sauvegarde et leur préservation pour les générations à venir. En saluant l'action de Saint-Antonin-Noble-Val, nous espérons susciter d'autres politiques locales allant dans le même sens.



SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL. Remise de la médaille de la Société Archéologique du Midi de la France à la municipalité pour l'achat de la « Maison Muratet », en présence de M. Muratet, de membres du Conseil municipal, de l'Association des Amis du Vieux Saint-Antonin, de la Société Archéologique du Midi, de la D.R.A.C. d'Occitanie. *Cl. M. Scellès.*



C'est ainsi que j'ai l'honneur, M. le Maire, de vous remettre, au nom de la Société Archéologique, cette médaille d'argent qui vient saluer l'engagement et l'action de votre municipalité en faveur du Patrimoine. »

Le maire de Saint-Antonin remercie la Société pour cette distinction qui honore la municipalité. Il la reçoit comme la reconnaissance du travail effectué par la commune pour le Patrimoine dans son ensemble et souligne l'importance des investissements mobilisés pour la restauration de l'Hôtel de ville.

Monsieur Gérard Agam dresse un bref historique de l'acquisition de la « Maison Muratet ». Une société immobilière avait acheté la maison pour y faire des appartements il y a plusieurs années, mais le projet n'avait pas abouti. Le temps passant, l'état de l'édifice s'est dégradé considérablement, ce qui suscitait l'inquiétude de la commune. Cependant, celle-ci ne pouvait émettre d'arrêté de péril, le danger imminent étant avéré pour les intérieurs mais pas pour les élévations extérieures donnant sur la voie publique. La municipalité et le Service des Monuments Historiques (la maison a été classée par arrêté du 23 novembre 1989) ont été confrontés de concert à une situation financière et juridique complexe.

SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL. « Maison Muratet », peinture murale. *Cl. Jean-François Peiré, Inventaire général Région Occitanie.*



SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL. « Maison Le Maréchal » : fenêtres sur la courrette ; décor peint de « puzzle » ; cloison en pan de bois et détail du montage des éclisses, taillées et séparées par des cales de bois.  
Cl. A. Aleyrangues - M. Scellès.



Finalement, la saisie par la banque portant le financement de l'opération immobilière a accéléré la résolution du problème. Une vente aux enchères a eu lieu et la Mairie s'est portée acquéreur en exerçant son droit de préemption pour 63 000 euros.

En parallèle, la Commune fait réaliser une étude pour établir le projet scientifique et culturel du musée de la ville, jusque-là abrité dans la maison dite « maison romane ». Le projet, en cours de rédaction, inclut la maison Muratet dans le futur espace muséal. Il s'agit d'une démarche longue, qui comprend le déplacement des collections, actuellement inventoriées et conditionnées dans l'attente de leur redéploiement.

Actuellement, des travaux pour établir un cheminement mis en sécurité, afin que les entreprises puissent travailler dans la maison, sont menés sous la houlette de Pierre-Yves Caillault, architecte en chef des Monuments Historiques. Dans quelques mois les travaux pourront débiter, avec la perspective de l'intégration de la maison restaurée dans l'espace muséal défini par le projet scientifique et culturel en cours.

Le maire souligne enfin la cohérence de l'action de la municipalité. La Ville de Saint-Antonin porte en effet un projet de Site Patrimonial Remarquable avec les communes de Bruniquel, Montricoux, Caylus, Saint-Antonin, et Penne dans le Tarn. Dans ce cadre, le centre de Saint-Antonin est appelé à faire l'objet d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur dans les prochaines années.

L'après-midi est consacré à une visite de la maison du n° 6 rue Cayssac ainsi qu'à une rapide découverte de la ville.

La maison du n° 6 rue Cayssac est présentée par son propriétaire, M. Le Maréchal, ainsi que par Alexia Aleyrangues, chargée d'étude de la mission d'Inventaire du Patrimoine du Pays Midi-Quercy. Outre la notice réalisée dans le cadre de l'Inventaire général, la maison a fait l'objet d'une étude effectuée par les étudiants de l'École de Chaillot à l'occasion d'un séminaire de terrain en 2011 et publiée dans le *Congrès archéologique* de Tarn-et-Garonne en 2014.

La maison est implantée en cœur d'îlot et ses façades sont enchâssées dans un tissu très dense. Le commanditaire en est peut-être Guillaume de Laporte, mentionné dans un acte de 1272. Cette date est cohérente avec les décors observés, ainsi qu'avec l'étude dendrochronologique qui a conclu à une date d'abattage à peu près similaire pour les différents bois analysés, aux environs de 1265-1270.

La maison est remarquable par l'exceptionnel état de conservation de ses structures et de ses décors médiévaux, elle n'a subi que peu de modifications après la fin du Moyen Âge. Elle possédait au moins neuf fenêtres géminées : deux sont intactes, mais les traces des autres sont incontestables. Les deux chapiteaux en place présentent des décors de feuillages naturalistes disposés en deux couronnes sur un tailloir élané. Ses dispositions intérieures sont largement conservées : les aménagements muraux, dont des latrines aux deux étages, ménagées dans le passage entre deux corps de bâtiments ; les enduits peints aux motifs de faux appareil et de faux marbre du XIII<sup>e</sup> siècle ainsi que des enduits à faux appareil de la fin du Moyen Âge, et enfin une partie des planchers ainsi qu'une cloison en pan de bois du XIII<sup>e</sup> siècle, datés par dendrochronologie. Des vestiges de sa couverture initiale en lauzes de calcaire sont également encore en place au sommet de l'élévation sud.

La visite de Saint-Antonin permet de découvrir quelques-uns de ses édifices les plus significatifs. La ville est un exceptionnel conservatoire de maisons médiévales, comme le rappelait Pierre Garrigou Grandchamp dans sa présentation pour le congrès de la Société française d'archéologie (voir *Congrès archéologique de Tarn-et-Garonne*, 2014). Il a ainsi dénombré 150 maisons antérieures à la guerre de Cent ans.

L'attention se porte en premier lieu sur les maisons du XII<sup>e</sup> siècle. Il est rappelé qu'à cette période la ville semble déjà constituée autour de l'abbaye bénédictine fondée au IX<sup>e</sup> siècle au confluent de l'Aveyron et de la Bonnette. Un acte de partage de la vicomté de Saint-Antonin de 1155 en donne les grands contours et en cite les principaux éléments constitutifs.

L'étude de la maison dite « maison romane », par Maurice Scellès (voir en dernier lieu la publication en ligne de sa conférence donnée pour la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin en 2018 : [http://savsa.net/wp-content/uploads/2019/01/Maison\\_romane\\_bulletin-2018.pdf](http://savsa.net/wp-content/uploads/2019/01/Maison_romane_bulletin-2018.pdf)), a permis notamment d'en situer la construction vers 1150. Maison de justice avant de devenir maison consulaire, remarquable par la qualité de sa sculpture et la cohérence du programme iconographique, par les *baccini* incrustés dans sa façade et ses colonnettes de bronze... elle constitue aussi un jalon important pour la datation de maisons dont la mise en œuvre est semblable à celle de son élévation arrière, en moellons équarris avec arcs monolithes, tandis que la façade sur la place est en pierre de taille.

Pierre Garrigou Grandchamp a décompté six maisons ainsi datables du XII<sup>e</sup> siècle. Elles sont caractérisées principalement par leurs ouvertures, fenêtres et arcades, couvertes d'arcs monolithes en plein-cintre. La maison située à l'angle de la rue Cayssac et de la rue du Pont-de-l'Aveyron a particulièrement retenu l'attention par la présence en rez-de-chaussée d'une ouverture bouchée qui semble avoir été une fenêtre géminée et dont la présence à ce niveau sur rue interroge.

Rue Guilhem-Peyre, l'observation des maisons des n° 14 et 16 est l'occasion de présenter les grandes lignes de l'architecture civile de Saint-Antonin au XIII<sup>e</sup> siècle : des élévations à deux étages, plus un comble ouvert le plus souvent postérieur, des façades en moyen ou grand appareil de pierre de taille, percées de grandes arcades brisées au rez-de-chaussée et de fenêtres géminées à oculi sur cordons régnaux aux étages, avec des portes-bannes à anneaux parfois conservés. Les modifications les plus couramment apportées à la fin du Moyen Âge sont l'introduction de l'escalier en vis derrière une porte en façade et la transformation des fenêtres géminées en fenêtres à croisée en conservant les modénatures des premières.

La déambulation dans la ville permet ensuite d'observer les deux seules maisons pourvues de fenêtres à réseaux sur la place de la Halle, à l'entrée de la rue de la Porte-Rodanèze et de s'interroger sur l'absence d'architecture du XIV<sup>e</sup> siècle à Saint-Antonin.

Devant le n° 6 de la rue de la Pélisserie, Alexia Aleyrangués explique que c'est à la suite d'une demande de l'architecte des bâtiments de France, qui souhaitait avoir des précisions sur le dessin des arcades disparues du rez-de-chaussée, qu'une rapide étude en a été faite, en moins d'une journée. Toutes les divisions intérieures et les enduits avaient d'ores et déjà disparu, néanmoins la plupart des éléments du XIII<sup>e</sup> siècle ont pu être restitués. Des dessins ont ensuite été produits par le Service de l'UDAP afin de procéder à leur localisation. Le plus souvent, c'est à l'occasion de l'examen des projets de travaux présentés par les propriétaires que des observations ponctuelles, limitées à quelques photographies et à l'ouverture d'une notice inventaire, peuvent être faites. Il faut en outre rappeler que le Service du Patrimoine du Pays Midi-Quercy assure le même suivi à Caylus, Puylaroque, Bruniquel, Caussade, etc. Plusieurs personnes se demandent si ces bourgs qui possèdent un patrimoine architectural aussi riche et semblable n'auraient pas intérêt à se doter d'un Service commun, la mutualisation des moyens leur permettant de disposer de personnels à même de conduire des études archéologiques et de mettre les résultats de leurs investigations à la disposition du public.

Rue Droite, un exemple de maison avec une façade en pan de bois est présenté par Anne-Laure Napoléone. Très comparable à une maison de La Canourgue en Lozère, la structure de la façade est faite de poteaux formant les encadrements des fenêtres à croisées et portant chacun une des solives de plancher de l'étage supérieur. A.-L. Napoléone souligne cette particularité qui suppose que la façade n'était pas assemblée au sol, comme cela est souvent le cas pour le pan de bois, mais directement en élévation.

L'observation de plusieurs maisons comportant des modillons romans en façade a fait naître une nouvelle hypothèse. Pierre Garrigou Grandchamp a supposé que les modillons de la façade de la maison n° 56 rue Droite étaient en remploi, mais qu'ils seraient vraisemblablement dans leur emplacement initial au-dessus du premier étage, à porter l'encorbellement d'un étage en pan de bois, comme sur la maison n° 1 place de Payrols. Cependant, après avoir fait un rapide inventaire des modillons romans visibles depuis la voie publique et réemployés dans les façades des maisons, Daniel Cazes, qui souligne la qualité de leur sculpture, propose d'y voir plutôt les vestiges en remploi d'un portail roman de l'abbatiale. Il suggère qu'une étude complète des modillons soit réalisée, en établissant des parallèles avec les collections lapidaires du musée, pour examiner plus avant cette hypothèse.



**Fernand PELOUX**

*La Vie de l'évêque Exupère de Toulouse. Editio princeps d'un récit hagiographique de l'époque grégorienne réutilisé par le Dominicain Bernard Gui*

- 13 -

**Virginie CZERNIAK**

*Les peintures murales du croisillon nord de Saint-Sernin de Toulouse : un programme au service du rite baptismal ?  
Nouvelle lecture iconographique et nouvelle datation*

- 27 -

**Laurent MACÉ**

*Deux déclinaisons du plain héraldique dans le Languedoc du XIII<sup>e</sup> siècle :  
Aimeri III, vicomte de Narbonne ; Olivier III, seigneur de Termes*

- 41 -

**Marie VALLÉE-ROCHE**

*Découverte d'un manuscrit inédit à La Livinière (Hérault) : une enquête de 1269*

- 57 -

**Émilie NADAL**

*Les livres imprimés de la bibliothèque des Dominicains de Toulouse*

- 77 -

**Daniel CAZES**

*L'ancien réfectoire des Grands-Augustins de Toulouse, un monument que l'on ne sut conserver :  
données générales et observations archéologiques faites en 1980*

- 101 -

**Christian DARLES et Jean-Michel LASSURE**

*Le site du « Turas » à Dunes (Tarn-et-Garonne)*

- 119 -

**Jean PENENT**

*Les fantômes de la Renaissance toulousaine*

- 151 -

*Bulletin de l'année académique 2018-2019*

- 175 -